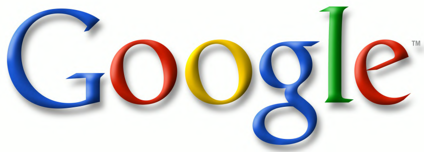



LES
LIVRES
SONT
NOS
MEILLEURS
AMIS
H.P. THIEME



L'ESPRIT
DE LA LIGUE.

L'ESPRIT DE LA LIGUE

OU

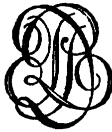
HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

PAR ANQUETIL, Louis Pierre
DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.



A PARIS
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.
M. DCCCXVIII.

L'ESPRIT DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE

DES TROUBLES DE FRANCE

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

LIVRE CINQUIÈME.

Ann. 1576.

Singularité de la ligue.

Ceux qui lisent l'histoire ne sont pas surpris d'y trouver des révolutions opérées par des conquérants rapides, armés de droits légitimes ou apparents; ou occasionées par le mécontentement des grands et du peuple, attaqués dans leurs biens et leurs priviléges; ou enfin causées par le zèle d'une religion ancienne à soutenir, ou d'un dogme nouveau à établir (1). Ces événements sont ordinaires, et il n'y a guère d'état qui n'en fournisse des exemples.

(1) De Thou, liv. XLIII. — Davila, liv. VI.

Ann. 1576.

Ce que la ligue présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi; ensuite, les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la foiblesse de ses commencements; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connoissance qu'on avoit de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter; le but du complot, qui étoit de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré; les succès effrayants de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés, que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres; le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires, la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère, fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume.

Son origine éloignée.

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout-à-coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges (1). On prétend que le

(1) Mém. de Montluc, liv. VI, p. 430. — Rec. de choses mém. tome III, p. 694. — Sat. Ménip., p. 121.

cardinal de Lorraine concerta la ligue après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente ; mais, s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardoient son frère comme leur soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma, à la vérité, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières, que le gouvernement réprima : c'étoit déja l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des graces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces graces ne devinssent préjudiciables à leur religion ; mais ces petites ligues, éparses et isolées, n'avoient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop foible. Il est possible que dès-lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce seroit pourtant le croire un peu chimérique, que de lui supposer des prétentions à la couronne bien développées, avant la mort du duc d'Anjou. Ann. 1576.

Son chef.

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avoit pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les

Ann. 1576. yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeoit (1). Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemy, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagements de la cour pour les calvinistes; par-là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui marquèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avoit autrefois aspiré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimoit dans ce temps; il l'embrassoit un jour, et regardant tendrement sa sœur: « Plût à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez mon frère! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes graces. S'apercevant donc qu'il n'avoit rien à espérer à la cour, où l'on affectoit de lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travailloit sourdement pour lui.

Sa naissance. Il se trouve toujours dans les factions des gens ardents, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espé-

(1) Mém. de Marguerite. — Vie de De Thou, liv. II, p. 103.

toient les moyens imaginés par les spéculatifs. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contents de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitoient la matière exprès. Comme ils avoient déja vu les calvinistes s'engager par des serments et des souscriptions de formulaires à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire, dans la circonstance, que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'associations commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandoit, avoit une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, étoit mis en possession de son gouvernement, d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signèrent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entière, villes et campagne, se trouva engagée dans la ligue. Ann. 1576.

Ann. 1576.

Condition de la ligue.

Le préambule du formulaire, et le but qu'on paroissoit s'y proposer, ne présentoient rien que de louable au premier coup-d'œil : on s'engageoit, par serment, à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la Sainte-Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissoit sous Clovis (1); première insinuation qui rendoit les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion; mais le poison le plus subtil étoit caché dans les lois mêmes de l'association, conçue en ces termes : « Nous nous obligeons à employer nos biens et nos « vies pour le succès de la sainte union, et à pour- « suivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre « obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous la « sauvegarde de l'union; et, en cas qu'ils soient « attaqués, recherchés ou molestés, nous prendrons « leur défense, même par la voie des armes, *contre « quelque personne que ce soit*. Si quelques uns, « après avoir fait le serment, viennent à y renon- « cer, ils seront traités comme rebelles et réfrac- « taires à la volonté de Dieu, sans que ceux qui « auroient aidé à cette vengeance puissent jamais « en être inquiétés. *On élira au plus tôt un chef, à « qui tous les confédérés seront obligés d'obéir, et ceux « qui refuseront seront punis selon sa volonté*. Nous

(1) Mém. de Marguerite, tome I. — Dupleix, tom. III, p. 207.

« ferons tous nos efforts pour procurer à la sainte « union des partisans, des armes, et tous les se- « cours nécessaires, chacun selon nos forces. *Ceux « qui refuseront de s'y joindre seront traités en en- « nemis, et poursuivis les armes à la main. Le chef « seul décidera les contestations qui pourroient surve- « nir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir « aux magistrats ordinaires que par sa permission.* » Ainsi ils transmettoient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentoit bien devoir être autre que le roi. Ann. 1576.

Ses progrès. Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avoit déja beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables et des provinces entières, affiliés à la ligue. Quant au plan secret, et aux ressorts qu'on devoit faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour y pourvoir, s'il avoit su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenoient des agents cachés : elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise ; mais il seroit bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné, et exposé d'avance, à très peu de changements près,

Ann. 1576. ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

Plan de la ligue.

On commençoit par l'éloge des Guises, qu'on disoit issus de Charlemagne, et on continuoit ainsi: « Depuis qu'au préjudice des descendants de cet « empereur les enfants de Hugues Capet ont envahi « le trône, la malédiction de Dieu a éclaté sur ces « usurpateurs : les uns ont été privés de sens, d'au- « tres de la liberté, ou ont été frappés des foudres « de l'église. La plupart, sans santé et sans force, « sont morts à la fleur de leur âge, ne laissant « point de successeur. Le royaume, sous ces règnes « malheureux, est devenu la proie des hérétiques, « tels que les Albigeois et les pauvres de Lyon. La « dernière paix, si avantageuse aux calvinistes, va « aussi les établir solidement en France, si on ne « profite de cette occasion même pour rendre le « sceptre de Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis, dans l'intention de sou- « tenir la foi, sont donc convenus de ce qui suit; « savoir : qu'en chaire et au confessionnal, ceux du « clergé s'éléveront contre les priviléges accordés « aux sectaires, et exciteront le peuple à empêcher « qu'ils n'en jouissent. Si le roi marque de l'appré- « hension que l'infraction de la paix, en cet article « essentiel, ne le replonge dans de nouveaux trou- « bles, on l'engagera à rejeter tout l'odieux de cette

« affaire sur le duc de Guise. Le danger auquel ce « prince s'exposera en se dévouant ainsi à toute la « haine des religionnaires, le rendra plus cher aux « catholiques. Son audace enhardira les timides à « signer la ligue, et grossira le parti. Tous les « confédérés jureront de le reconnoître pour chef : « les curés des villes et des campagnes tiendront « un rôle de ceux qui sont en état de porter les « armes. Ils leur diront en confession ce qu'ils au- « ront à faire, comme ils l'auront appris des supé- « rieurs ecclésiastiques, qui recevront eux-mêmes « les instructions du duc de Guise, et celui-ci en- « verra secrétement des officiers pour former les « nouveaux enrôlés. Ann. 1576.

« Les religionnaires ont demandé eux-mêmes « l'assemblée des états : ils seront convoqués à « Blois, ville tout ouverte. Le chef du parti aura « attention de faire élire dans les provinces des « députés inviolablement attachés à l'ancienne re- « ligion et au souverain pontife. En même temps, « des capitaines dispersés dans le royaume lève- « ront un certain nombre de soldats déterminés, « qui promettront, par serment, de faire en temps « et lieu ce qu'on leur commandera. Il faudra aussi « engager, par des insinuations douces, le duc « d'Anjou, le roi de Navarre, le prince de Condé, « et tout ce qu'il y a de seigneurs suspects, à se « rendre aux états avec le roi. Pour le duc de « Guise, il ne s'y trouvera pas, afin d'éloigner les

Ann. 1576. « soupçons, et aussi afin d'être plus en état de « donner ses ordres loin de la cour, qui l'éclai« reroit.

« Si quelqu'un s'oppose aux résolutions qu'on « prendra dans les états, en cas qu'il soit prince du « sang, il sera déclaré inhabile à succéder à la cou« ronne: de toute autre qualité, il sera puni de « mort, ou l'on mettra sa tête à prix, si on ne peut « le saisir. Dans ces dispositions, les états feront « une profession de foi publique, ordonneront la « publication du concile de Trente, confirmeront « les ordonnances faites pour la destruction de l'hé« résie, et révoqueront tous les édits contraires. « Ainsi le roi se trouvera dégagé des paroles don« nées aux calvinistes. On leur prescrira un temps « pour se réconcilier avec l'église. Comme, pendant « cet intervalle, il faudra prendre les armes pour « réduire les plus opiniâtres, les états représente« ront au roi que, si l'on veut réussir, il ne faut « désormais qu'un seul homme à la tête de l'entre« prise, et ils demanderont le duc de Guise, le seul « général habile qui n'a jamais eu de liaisons avec « les hérétiques.

« Pour donner du poids à cette requête, au jour « dit, les soldats levés sourdement dans les pro« vinces paroîtront autour de Blois, fortifiés de « quelques troupes étrangères. On enlèvera Mon« sieur, et on lui fera son procès, comme à un cri-

« minel de lèse-majesté divine et humaine ; pour « avoir extorqué du roi son frère des conditions « favorables aux hérétiques rebelles. Le duc de « Guise, maître des armées, poursuivra les ré« voltés, s'assurera des principales villes, mettra « sous bonne garde tous les complices de Monsieur, « dont il fera achever le procès, et enfin, de l'avis « du pape, comme fit autrefois Pepin, à l'égard de « Childéric, il renfermera le roi dans un monastère « pour le reste de ses jours. »

Ann. 1577.

Ce qu'on en pense dans le temps.

Tel étoit le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère, et en effet, qui auroit cru qu'on toucheroit un jour au moment de le voir réussir (1)? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendoit toujours que les François, tranquilles chez eux, ne portassent du secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de brouiller. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent ; engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume.

Premiers états de Blois.

Henri III savoit en grande partie ces desseins,

(1) Cayet, tome I, p. 5. — Le Laboureur, tome I. — Journal de Henri III, tome I.

Ann. 1577. quand il ouvrit les états au commencement de décembre (1). Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses foiblesses habituelles ne l'empêchoient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances; elles étoient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement, il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il auroit dû être, de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses.

Les états demandèrent que ce qui seroit décidé unanimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindroient autant, et que ce qui auroit été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions, qui tendoient toutes deux à introduire une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des graces accordées aux hé-

(1) Journal de Henri III, tomes I et III. — Mélanges historiques de Camusat. — Mém. de Nevers, tome I, p. 166.

rétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces: mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il auroit dû montrer, avoit toujours des subterfuges prêts, et pallioit du moins le mal, s'il n'avoit pas assez de résolution pour l'empêcher. Ann. 1577.

Embarras du roi au sujet de la ligue.

Il hésita long-temps sur le parti qu'il prendroit au sujet de la ligue. L'ignorer, c'étoit lui donner le moyen de se fortifier à l'ombre d'un silence que les malintentionnés prendroient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'étoit risquer de se compromettre, parcequ'on trouveroit peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensoit. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant auroit-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère, ami du repos, se détermina au moyen qui le débarrassoit pour le moment: ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étoient retranchées toutes les ambiguités dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris, et par toute la France.

Députation aux mécontents.

Cet expédient, qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'étoit rendu par-là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta, du moins pour

Ann. 1577. quelque temps, le duc de Guise et ses adhérents. Ils accoururent à Blois, et, ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il falloit s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents; que peut-être étoient-ils disposés à entrer dans le sein de l'église, et que leur rang méritoit bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés, qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc de Damville.

Leurs précautions contre les états.

Ils étoient cantonnés: Damville à la tête des politiques en Languedoc, le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenoient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyoient se former à Blois. A peine avoient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seroient pas favorables. Ils résolurent donc de ne les pas reconnoître, et se mirent en état de n'y être point forcés.

Conduite particulière du roi de Navarre.

Quoiqu'il n'y eût pas long-temps que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il étoit déja fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avoit été forcé d'embrasser

à la Saint-Barthélemi. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et sur-tout par une noble franchise, et par une gaieté libre qui faisoit son caractère dominant. On l'aimoit; on n'appréhendoit de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il étoit avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étoient, paroissant s'oublier lui-même, conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par-là donnant lieu à des soupçons qui faisoient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance. Ann. 1577.

Tous deux étoient pleins de valeur, hardis et entreprenants. S'apercevant que les menées des états tendoient à la guerre, ils n'avoient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvoient couvrir leurs retraites. Damville en faisoit autant de son côté. Ils armoient aussi par mer, et négocioient une contre-ligue avec la Suède, le Danemarck, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupoient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devoit pas s'attendre à un grand succès, puisque les mé- Sa réponse à la députation.

Ann. 1577.

contents avoient déja protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protestation que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit « qu'il connoissoit les « douceurs de la paix, qu'il y étoit sensible; mais « qu'il ne l'achéteroit jamais aux dépens de son « honneur et de sa conscience: Rapportez à l'as- « semblée, ajouta-t-il, que j'ai toujours prié le Sei- « gneur, et que je le prie encore du fond du cœur, « de me faire connoître la vérité. Si je suis dans le « bon chemin, que Dieu m'y soutienne, sinon, « qu'il m'ouvre les yeux, et je suis prêt, non seule- « ment à abjurer l'erreur, sans aucun respect hu- « main, mais encore à employer mes biens et ma « vie pour chasser l'hérésie du royaume, et de « tout l'univers, s'il est possible. » Cette espèce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes; ils auroient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivoit aux états: mais Bourbon, dont l'ame étoit droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ses dispositions.

Celles des autres chefs.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et

du prince de Condé, qui, aux instances des députés, répondirent constamment: « Nous ne demandons que la paix; qu'on nous tienne les paroles données, et tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnoissons point vos états, et nous protestons contre toutes les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice. Ann. 1577.

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses; mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens à la guerre, dit-il; mais, pour la « faire, il me faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus échauffés, sur-tout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'étoit sur eux que tomberoit le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il seroit à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui ne formèrent point de conclusions fixes. Il paroît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'annonçoit, et pour prononcer la paix. Il sépara les états, sans faire connoître clairement quel parti il prendroit.

Les états ne décident rien sur la guerre.

Son conseil étoit partagé. En général, on trouvoit trop douce la loi sous laquelle vivoient les hé-

Partage à ce sujet dans le conseil du roi.

Ann. 1577. rétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la défendre par les armes (1). Mais les uns pensoient que cette tolérance valoit encore mieux que la guerre; les autres que la guerre étoit préférable. Entre ces derniers, Gonzague, duc de Nevers, offroit, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'étoit en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageoit que l'avantage de la religion. Il avoit aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disoient : « Il « nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de « plomb et son compas à la main. »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinoit pour la paix. Il faisoit espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'étoit abouché, se prêteroit à des expédients qui mettroient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On négocie. On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre, Biron et Villeroi, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta de son mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissoit à gagner son frère. D'autres agents furent aussi dépêchés à Damville. On savoit qu'il n'étoit pas content des réformés, et la cour espé-

(1) Brantôme, tome VIII, p. 295.

roit réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Maïenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui auroit pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et, pour ainsi dire, assoupies. Ann. 1577.

Damville se laisse gagner

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valoit mieux dépendre de son roi, que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avoit souvent fait acheter bien cher ses services (1). Le roi de Navarre ne se montra pas si facile ; les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès : il savoit que le duc d'Anjou n'agiroit pas avec toute l'activité que desiroient les catholiques, parceque les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avoit intérêt de ne point écraser les calvinistes.

Les autres chefs cèdent.

Biron et Villeroi, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment. Enfin ils réussirent ; et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de

(1) De Thou, liv. LXIV. — Davila, liv. VI. — Mém. de Villeroi, p. 17.

Ann. 1577.

septembre, accompagné d'articles secrets, accordés le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles; les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de réglements, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu, et de dispensateur des graces; mais, à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône, on voit la crainte du monarque, forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Edit de Poitiers et article de Bergerac.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine paroît toujours la dominante; mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide pour n'être qu'en second. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Le roi rétablit ses sectateurs dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités: il approuve la prise d'armes, et tout ce qu'ils ont fait, comme très utile à l'état, il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté, et des troupes, à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre

de la Saint Barthélemi, « les désordres et excès du « vingt-quatre août, et jours suivants, avenus à « notre très grand regret et déplaisir (1) »; et qu'en défendant aux calvinistes, « toutes pratiques, li- « gues et intelligences hors du royaume », il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : « Et seront toutes « ligues, associations et confréries, faites et à « faire, sous quelque prétexte que ce soit, au pré- « judice de notre présent édit, cassées et annullées, « comme nous les cassons et annullons, défendant « expressément à tous nos sujets de faire doréna- « vant aucunes cotisations et levées de deniers, for- « tifications, enrôlements d'hommes, congréga- « tions et assemblées, sous peine d'être punis ri- « goureusement comme contempteurs et infrac- « teurs de nos ordonnances. » Ann. 1577.

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un réglement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux (2). Le roi ordonna qu'ils ne seroient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourroient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfants ne succéderoient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà

(1) Edit, art. 33 et 56.
(2) Art. 8 de Bergerac.

Ann. 1577.

ce que Henri III appeloit ordinairement avec complaisance mon édit.

Nécessité de cet édit pour le roi.

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il étoit dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étoient dues. Ce général non payé menaçoit de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes qui le rappeloient. Le roi ne pouvoit leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une plus longue guerre l'auroit forcé d'en ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Pour le royaume.

Il n'y avoit aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvroit la porte à tous les désordres : on alloit jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Leitour.

Cruauté de Baleins.

Cet homme avoit une sœur qui, trop tendre pour un des officiers de la garnison, ne se tint pas avec lui dans les bornes de la sagesse : elle comptoit l'épouser; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre (1). A cette nouvelle, la sœur désolée

(1) Vie de De Thou, tome II, p. 55.

éclate en plaintes, et demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avoit été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château; la compagnie étoit nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre: comme les conviés se retiroient, le gouverneur retient sous quelque prétexte le galant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes: aussitôt paroissent un greffier, des témoins, et la demoiselle prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain objecte-t-il que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse: l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grace au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château. Ann. 1577.

Ce qui arrivoit dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisoit dans l'autre: même esprit d'indépendance, et même férocité (1). Aux excès particuliers se joignoient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées; il y en avoit plusieurs sur pied: quoiqu'elles ne fissent pas de grands exploits, elles versoient toujours du Sixième paix. Les armées se séparent.

(1) Amirault, p. 230.

Ann. 1577.

sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux, prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étoient donnés; déja les enfants perdus marchoient. Au risque d'être percé de coups, La Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats: on s'arrête, les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions, et se retirent.

Le roi se livre aux plaisirs.

L'édit de Poitiers, bien exécuté, auroit pu de même désarmer tout le royaume; mais on n'avoit pour le roi ni estime ni confiance (1). Le ridicule qu'il se donnoit en se livrant à des divertissements indécents, pendant qu'il auroit dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendoit un objet de mépris. Il couroit publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendants d'oreilles, « faisoit « joûtes, ballets et tournois, et force mascarades, « où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, « ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y « portant un collier de perles et trois collets de « toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors « le portoient les dames de la cour. » Il est vrai que cela se passoit pendant le carnaval, temps qui semble permettre quelques écarts.

(1) Journal de Henri III.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, « auquel les dames, « vestues de vert, en habits d'hommes, firent le « service », et qu'en revanche la reine mère en donna un autre, « auquel les plus belles et honnê-« tes de la cour, estant à moitié nues, et ayant « leurs cheveux espars, comme espousées, furent « employées à faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passoit à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisoient à ces fêtes étoient énormes: les peuples murmuroient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenoient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeoient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paroissoient que foiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenoit lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

Ann. 1578.

Foible de Henri III pour les mignons.

« Henri III, dit Le Laboureur, se plaisoit à avoir « plusieurs favoris ensemble: il les aimoit vaillants, « pourvu qu'ils fussent téméraires; spirituels, « pourvu qu'ils fussent vicieux: enfin il ne leur ré-« fusoit rien, pourvu qu'ils fussent magnifiques et « dépensiers, et pourvu qu'il pût faire un signalé

An. 1578.

« dépit à ceux qui prétendoient qu'il dût quelque « chose à leur naissance et à leur mérite (1). » Il ne faut pas demander si des jeunes gens sûrs de la faveur du maître exécutoient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvoient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffroient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenoient. Un jour que le roi, « désespérément brave, frisé et « goudronné, assistoit à une cérémonie, suivi de « ses jeunes mignons, autant ou plus braves que « lui, Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur, « frère du roi, s'y trouva à la suite de M. le duc « son maître, habillé tout simplement et modeste« ment, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or, « frisés, disant tout haut que la saison étoit venue « que les bellîtres seroient les plus braves. » Le roi fut très piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussi pour un temps.

Projet du duc d'Anjou sur la Flandre.

Monsieur étoit alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs privilèges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étoient pour lors déterminés à abjurer entièrement son empire. Ils hésitoient entre deux partis,

(1) De Thou, liv. XLVI. — Davila, liv. VI. — Le Laboureur, tome II, p. 51. — Mém. de Marguerite. — Journal de Henri III.

ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisoit davantage; mais ils appréhendoient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiroient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassembloit contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avoient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours, tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre; secours moins accordés au desir de les soulager, qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol. Ann. 1578.

L'amiral de Châtillon, quand il fut tué à la Saint-Barthélemi, formoit le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes de France réunis. Cette entreprise, en occupant les François, auroit pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume; mais Philippe fut assez adroit dans le temps pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemi. C'est aussi dans la même vûe que ce monarque appuya les tentatives de la ligue, et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avoit alors les plus belles espérances: tout sembloit s'arranger selon ses vœux.

Ann. 1578.

Elisabeth, reine d'Angleterre, favorisoit ses desseins, et vouloit bien paroître y prendre un intérêt personnel, en laissant concevoir au duc l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontents et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettoient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il paroîtroit en campagne. Plusieurs même l'avoient déja prévenu, sous la conduite de La Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étoient engagés secrètement à le recevoir, et ne refusoient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montreroit assez puissant pour en soutenir le titre.

Mal secondé par le roi.

Henri III ne pouvoit que gagner à cette entreprise. Il y trouvoit l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avoient souvent troublé son repos. Il se débarrassoit avec honneur d'un frère turbulent; il procuroit à la France une augmentation de puissance, et diminuoit d'autant celle d'Espagne. Enfin, ce qui auroit dû le déterminer, il étouffoit, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rebellion, en employant ailleurs ceux qui avoient coutume de la soutenir. Il n'y avoit donc pour lui que des avantages; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionés par une bourrasque de cour.

Ann. 1578.

Insolence des mignons à l'égard de Monsieur.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère alloit se couvrir. Mais, sans rejeter cette cause, il paroît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris (1). Le duc d'Anjou ne se plaisoit pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyoit toujours entouré de mignons qui enlevoient toutes les distinctions et les faveurs. Il s'en dispensoit autant que la bienséance et ses intérêts pouvoient le permettre; ou, s'il étoit forcé d'y assister, il ne pouvoit gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardoit ces manières comme une censure indirecte de son goût.

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes (2). Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie; cependant, par complaisance pour la reine mère, il se présenta le soir au bal, et eut tout lieu de s'en repentir. Comme on étoit piqué de ce qu'il avoit paru mépriser les amusements du jour, on l'insulta. Chacun le montroit au doigt; on le regardoit en ricanant: on parloit de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche étoient la matière des

(1) Mém. de Marguerite.

(2) Mém. de Henri III.

Ann. 1578.

plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, dans la crainte de se brouiller avec son frère, dont il avoit besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein de sa mère, et, de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de le faire agréer au roi, qui y consentit sur-le-champ.

Le roi les appuie et se brouille avec le duc.

Mais, s'étant retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittoit la cour que pour se joindre aux mécontents, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déja avancée. « Comment, lui dit-il, madame, que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon état? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise; je m'en vais me saisir de tous ses geus, et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses (1). » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères.

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur,

(1) De Thou, liv. LXVII. — Davila, liv. VI.

lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin: c'étoit un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et on méne à la Bastille Bussi, avec quelques courtisans du duc d'Anjou, qu'on trouva dans le Louvre.

Ann. 1578.

Les deux frères se réconcilient.

On avoit agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes graces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se raccommoderoit avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Et les favoris aussi.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus (1). Bussi répondit: « Sire, s'il vous plaît que je le baise,

(1) Mém. de Marguerite.

Ann. 1578.

« j'y suis tout disposé, et accommodant les gestes « avec la parole, lui fit une embrassade à la panta- « lone : de quoi toute la compagnie, quoique encore « étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put « empêcher de rire. » C'est ainsi que Henri III savoit se faire garder le respect.

Le duc d'Anjou quitte la cour.

On rapporte ces particularités, tant parcequ'elles peignent les mœurs du temps, que parcequ'elles donnent la clef d'événements plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'étoit retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre; que d'ailleurs il ne feroit rien qui pût déplaire à Sa Majesté; et il tint parole.

Querelles des mignons.

La reine mère souffroit comme les autres de la *désordonnée outre-cuidance* des mignons; mais elle regardoit l'amitié excessive de son fils pour eux comme une fantaisie qui passeroit; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengeroit un jour (1). Elle ne tarda pas à en avoir satisfaction.

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Antraguet, attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds : Maugiron, autre mignon

(1) Journal de Henri III.

du roi, et Livarot du côté de Caylus, Schomberg et Riberac du côté d'Antraguet.

Ann. 1578.

Mort de Caylus et de Maugiron. Chagrin du roi.

Antraguet échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place. Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittoit pas le chevet de son lit. « Il avoit promis « aux chirurgiens qui le pansoient cent mille « francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à « ce beau mignon cent mille écus, pour lui faire « avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles « promesses il passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimoit pas moins Maugiron, « car il les baisa tous « deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et « serrer leurs blonds cheveux; ôta à Caylus les pen- « dants de ses oreilles, que lui-même auparavant « lui avoit donnés et attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur, en leur faisant faire, dans l'église de S. Paul, des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de S. Mégrin, aussi favori du roi que le sort des autres ne rendit pas plus sage (1). Il s'attaqua aux Guises mêmes. Il affectoit de les mé-

(1) Brantôme, tom. XI, p. 256.

Ann. 1578.

priser. Un jour dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étoient présents, « il tira son épée, « et bravant de paroles, il en trancha son gand, « par le mitan, disant qu'ainsi il tailleroit ces petits « princes. » Une pareille imprudence étoit seule capable de le perdre; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Mort de S. Mégrin.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, S. Mégrin aimoit la duchesse, et on dit qu'il en étoit aimé (1). L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parents lui faisoient de se venger, et ne punit l'indiscrétion ou le crime de la duchesse que par une plaisanterie. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque, suivi de quelques reproches : « Déterminez-vous, madame, lui dit-il d'un ton de « fureur, à mourir par le poignard ou par le poison. » En vain demande-t-elle grace, il la force de choisir ; elle avale le breuvage et se met à genoux, se recommandant à Dieu et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent

(1) Varillas, Hist. de Henri III, liv. XII.

consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte pour la suite. Ann. 1578.

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs, qui le tenoit de son père. Nous le rapporterons dans ses termes (1) : « Le cardinal de Guise et le duc de Mayenne, voyant « le bruit de l'intrigue de la duchesse de Guise avec « S. Mégrin si public, crurent que le duc leur frère « ne devoit pas être le seul à l'ignorer. Comme il « n'avoit pas d'ami plus intime que Bassompierre, « ils le chargèrent de l'en instruire. Bassompierre « connoissoit le génie et le caractère du duc; aussi « n'accepta-t-il la commission qu'avec peine et mal- « gré lui. Il demanda même qu'on lui donnât trois « jours, pour penser aux moyens d'insinuer au duc « une nouvelle si désagréable. Il l'aborda enfin « d'un air triste et rêveur, et le duc lui ayant de- « mandé ce qui le rendoit si chagrin : Il y a quel- « ques jours, lui répondit Bassompierre, qu'une « personne m'a consulté sur la manière dont elle « devoit s'y prendre pour instruire un ami du dé- « rangement de sa femme, qui le déshonore, sans

(1) Anecdote racontée par le fils Bassompierre à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de De Thou, appartenant à Rigault. Voyez le tome IV de la belle édition latine de De Thou, p. 33, ou le tome VIII, p. 716, de la traduction françoise, édition de 1734, in-4°.

Ann. 1578. « que de sa part il ait aucun soupçon de ses galan-« teries. La question m'a paru si embarrassante, « que jusqu'ici je n'ai pu encore y répondre. Voilà « quelle est la cause de ce chagrin que je n'ai pu « vous cacher. Inquiet sur la réponse que je dois « faire, je rêve inutilement pour la trouver; mais « puisque l'occasion s'offre si naturellement de vous « en parler, je serois bien aise de savoir de vous-« même quel conseil je dois donner à mon ami sur « une question si délicate. »

« A ce discours, le duc de Guise comprit parfai-« tement de quoi il s'agissoit. Cependant il ne parut « point embarrassé. Quel que soit celui dont vous « me parlez, dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, « ou même s'il veut le paroître, qu'il se charge lui-« même de venger l'affront fait à son ami : mais « d'apprendre en pareil cas à un ami ce qu'il igno-« re, c'est à mon avis prendre une peine inutile, et « joindre même un nouvel outrage au premier. Pour « moi, continua le duc, Dieu m'a donné une épouse « aussi sage qu'on peut la souhaiter, et, graces au « ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa vertu. Si « cependant elle avoit jamais le malheur de se dé-« ranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me « le dire, vous voyez ce fer, ajouta-t-il, en mettant « la main sur la garde de son épée, la vie de cet « imprudent ami me répondroit sur-le-champ de sa « folle témérité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Mayenne

Ann. 1578.

et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre (1). Comme S. Mégrin en sortoit la nuit, des assassins apostés se jetèrent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de S. Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre sur son tombeau : « De sorte que quand on en « vouloit à un favori, le proverbe étoit : Je le ferai « tailler en marbre comme les autres (2). »

Mort de Bussi.

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montroit d'attachement à ses favoris, plus il enhardissoit à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeoit pas (3). Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il auroit dû réprimer la licence, le monarque se servoit quelquefois de

(1) Brantôme, tome XI, p. 256.

(2) Le roi de Navarre croyoit que le duc de Guise lui-même avoit trempé dans cet assassinat. Quand il en reçut la nouvelle, il dit : « Je sais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir « pu souffrir qu'un mignon de couchette comme S. Mégrin, le « fit c... C'est ainsi qu'il faudroit acoustrer tous les autres petits « galants de cour qui se mêlent d'approcher les princesses pour « leur faire l'amour. » Journal de Henri III.

(3) De Thou, liv. LXXVIII. — Davila, liv. VII. — Fortune de la cour, p. 540. — Journal de Henri III.

Ann. 1579.

l'assassinat pour se défaire de ceux qui lui déplaisoient. Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frère, avoit long-temps bravé le roi; il eut enfin le sort de ces arrogants, qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisoient.

Bussi étoit amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir des lettres du galant, et les montra à l'époux. Elles certifioient la vérité de l'intrigue, et étoient en termes moqueurs et insultants pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussi. Celui-ci vient avec sa confiance ordinaire; mais, au lieu de la bonne fortune qu'il espéroit, il se voit investi d'assassins. Il se défendit long-temps; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué.

Retour du duc d'Anjou à la cour.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençoit à se lasser de ses manières hautaines (1). D'ailleurs le duc étoit en bonne intelligence avec le roi. Des favoris qui

(1) « Ayant consenti, selon le bruit commun, à la partie « qu'on lui dressa pour s'en défaire, en quoi se vérifie un mé- « chant proverbe ancien, parlant des princes, qui dit: Très heu- « reux est qui ne les connoît, malheureux qui les sert, et pire « qui les offense. » Journal de Henri III.

lui faisoient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant rendus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour ; il se confia au roi ; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvoit le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Ann. 1579.

La reine travaille à rétablir la paix.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine mère, qui voyageoit depuis six mois, et travailloit à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses fut de remener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre son mari, dont elle étoit redemandée. A cette occasion, Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence étoit le plus nécessaire : la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontières. Tous ces pays étoient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevoient ou méconnoissoient les ordres de la cour. Ils étoient à leur tour payés de la même indépendance par les commandants particuliers des villes. Ceux-ci avoient de fréquents démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte, on prenoit les armes : rien de si commun que le pillage des recettes, et la fraude des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageoient le profit du vol.

Au moindre reproche, le calviniste menaçoit de se livrer au roi ; le royaliste, de passer chez les

Ann. 1579.

mécontents. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'étoit cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, presque tout environné des états de Savoie. Il s'y conduisoit en souverain, et s'appuyoit de la protection du duc, qui avoit aussi ses vues: c'étoit de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeroient. Ainsi le François comme l'étranger démembroient déja le royaume en espérance.

Traité de Nérac.

La reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remédes: elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers (1). Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac: on y ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

Rupture.

Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontents, le roi se flattoit d'avoir la paix. Il ignoroit qu'avant même le traité on avoit pris des

(1) Art. 2, 3, 8 et 22.

mesures pour le rompre, s'il déplaisoit. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine mère, en même temps qu'il écoutoit les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea en deux des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya l'autre à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre que, sitôt qu'ils recevroient ces moitiés, ils eussent à se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine mère n'auroit pu prévoir. Ann. 1580.

Septième guerre, dite *des Amoureux*.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'en a nommée *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire (1). « On sera, dit-il, bien embarrassé à « l'écrire, si on veut lui donner quelque dignité. Il « faudra assigner pour cause d'un effet ce qui ne « l'aura pas été, une cause généreuse, au lieu de « l'amour d'une femme (2). » C'est ce qui arriva dans cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent pas.

Ses causes.

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Na-

(1) Mém. de Bouillon, p. 300.

(2) Sulli, tome I, p. 123. — Villeroi. — D'Aubigné, tome II, liv. IV, p. 988.

Ann. 1580.

varre (1). Marguerite son épouse se rappelle dans ses mémoires, avec un retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avoit goûtés. « Les hommes, dit-« elle, y trouvoient des femmes aimables ; et les « femmes, des cavaliers galants. Il n'y avoit rien « à regretter en eux, sinon qu'ils étoient huguenots; « mais de cette diversité de religion, il ne s'en oyoit « point parler. » A en croire Marguerite, ce n'étoit que passe-temps innocents : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri son époux pour quelques unes de ses filles étoient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

L'une galante.

Soit raison d'état, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimoit pas sa sœur. Elle s'étoit attachée au duc d'Anjou par préférence, crime que Henri ne pardonnoit pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgraces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avoient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageoient son séjour, Marguerite entretenoit avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignoit que Marguerite, belle, engageante, peu avare de préve-

(1) Mém. de la reine. — Mém. de Mornay, p. 45.

nances, ne fît à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle étoit environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui étoit le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune. Ann. 1580.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se persuade que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a « intention, disent-ils au roi de Navarre, que de « vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'o- « reille à ses insinuations. Un de vos meilleurs « serviteurs disgracié sous prétexte de galanterie, « il trouvera moyen de vous faire éloigner tous les « autres. Qui sait même s'il n'a pas avancé cette « accusation, pour avoir une raison spécieuse de « ne point vous délivrer Cahors et les autres villes « promises en dot à sa sœur? Il n'y a point à hésiter, « il faut le prévenir, et s'en emparer de gré ou de « force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connoissant son foible, adoucit cette sévérité qui

Ann. 1580.

le forçoit de se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étoient attachés, et inspirèrent le desir des combats à cette jeunesse qu'elles endormoient auparavant dans le sein de la volupté.

L'autre politique.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondoit du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat étoit nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressoit le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offroient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère. Mais le monarque indolent, se voyant en paix, appréhendoit d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne feroit que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or le duc d'Anjou espéroit qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêteroit à tout pour avoir la paix. Il pressoit donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Brusques expéditions de tous côtés.

Sur sa parole, les pièces d'or qui devoient être le signal de la rupture sont envoyées. Presqu'au même jour le feu de la guerre paroît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors; il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restoit pas un morceau entier de ses habits, quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de la Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'étoit déja fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes de Languedoc. Ann. 1580.

Le roi, très étonné de tous ces mouvements, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et amuse son frère. Pendant ce temps les mécontents font des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit qu'il est trompé; il lève tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'étoit conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, où se réunirent les parties intéressées. Le roi se met en défense et négocie.

On fut bientôt d'accord : on ajouta, seulement pour la forme, au traité de Nérac, quelques articles peu importants en faveur des réformés. Tous Septième paix.

Ann. 1581.

les autres sont à l'avantage du roi de Navarre, qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura, pour sa guerre, des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre, veiller aux préparatifs de son expédition de Flandre.

Espérances du duc d'Anjou.

Le moment paroissoit favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étoient employées à la conquête du Portugal. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, vouloient un prince, et nul ne pouvoit prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il étoit assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Élisabeth et lui réussissoit. Du côté de la France, tant que la paix dureroit, il pouvoit compter sur les calvinistes. Il n'y avoit que le roi son frère dont il ne pouvoit se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisoit toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parceque les profusions énormes de ce monarque le mettoient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Profusion du roi en faveur de ses nouveaux favoris.

Accoutumé à être gouverné, ce foible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à en faire de nouveaux. Les mêmes prodigalités qui avoient attiré aux autres l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce

des dépenses plus que royales (1). Il acheta à La Valette la terre d'Epernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinoit. Le moins à charge fut François d'Epinay, sieur de Saint-Luc; le roi le maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendoit pas, et qui lui fit perdre son favori.

Ann. 1581.

Sa folle amitié pour eux.

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre de goût qui attachoit Henri III à ses mignons; mais elle ne peut se dispenser de rapporter les faits. Henri aimoit ses favoris jusqu'à les embrasser plus que familièrement devant tout le monde, à les parer de sa main, à leur attacher des colliers et des pendants d'oreilles. Il ne permettoit point qu'ils le quittassent ni le jour ni la nuit. Le jour, il le passoit avec eux dans des appartements écartés, inaccessibles à tous ceux qui n'étoient pas du secret: la nuit, tous couchoient dans de petites cellules, pratiquées autour d'une vaste salle, séparée simplement par une mince cloison, et souvent il en choisissoit quelques uns pour leur faire partager son lit. Une pareille amitié ne pouvoit qu'occasioner de violents soupçons, qui flétrissoient également tous les complices.

La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune

(1) De Thou, liv. LXXIV. — Davila, liv. VI.

Ann. 1581.

époux livré à une société qui le déshonoroit aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef. Mais des liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de ces plaisirs.

Ses fausses idées sur la religion.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étoient jamais sans ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livroit sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenoit au repentir, et, par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'étoit le moment qu'auroit dû prendre un directeur éclairé pour lui faire connoître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avoit jamais été assez instruit. Mais, dans ces instants d'un trouble qui pouvoit devenir si salutaire, il ne trouvoit que trop de conducteurs complaisants et intéressés, qui, ou craignoient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantoient quelquefois par la vuë du jugement de Dieu, lui laissoient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisoient pour apaiser la colère divine.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvents, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir

quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portoit, sur le sac de pénitent, une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté : appareil de dévotion que sa conduite démentoit bientôt; mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenoit à quelques desirs de conversion qu'on auroit pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

Ann. 1581.

Aventure de la sarbacane.

Une nuit qu'il étoit couché dans une de ces cellules dont nous avons parlé, il glissa une sarbacane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenoit de ses égarements. Henri se réveille tout-à-fait, prête l'oreille, et, n'entendant plus rien, croit que c'est un songe, et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer. Saint-Luc paroît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que cette même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçoit à ses égarements, et s'il n'engageoit le roi à changer de vie. Soulagé par cette ou-

Ann. 1581.

verture. Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissements célestes, et commence à effectuer sa promesse, en s'éloignant insensiblement de ses mignons.

Ils furent très étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devoit nécessairement souffrir, si le monarque changeoit de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avoit voulu abuser de sa crédulité, méditoit d'en tirer vengeance; mais Saint-Luc, averti à temps, se sauva à Brouage, dont il étoit gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyoit pour s'emparer de la place.

Politique du duc de Guise.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, étoit ponctuellement instruit de tout ce qui se passoit. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditoit contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerroit un ami, dont il se serviroit au besoin. Telle étoit alors la politique de ce duc: épier les fautes du roi pour en profiter; obliger tout le monde, sur-tout les disgraciés, et ne point paroître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près sa conduite, on découvroit sans peine qu'il étoit le mobile secret

de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défioit, le tenoit à l'écart tant qu'il pouvoit. Ann. 1581.

Forcé d'avoir une armée sur pied, pour faire exécuter ses différents édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité (1). Mais, par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étoient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevoit l'estime de ses peuples, et sur-tout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits.

Celle du roi bien inférieure.

Il y avoit une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandoit beaucoup plus que les circonstances et le desir d'entretenir la paix ne permettoient d'accorder. Les catholiques desiroient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions une fois connues deviendroient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignoit au contraire de fournir par là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisoit des re-

Il se brouille avec le clergé.

(1) De Thou, liv. XLIV. — Davila, liv. VI.

Ann. 1582.

montrances douces au clergé, quelquefois il le reprenoit avec aigreur.

La patience lui échappoit, sur-tout quand on prétendoit lui faire acheter, par des concessions extraordinaires, l'argent qu'il demandoit (1). Il ne pouvoit alors cacher son indignation. On payoit, dans la crainte d'exciter sa colère; mais il restoit toujours un fond de mécontentement qui éclatoit en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins, entroit, avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zèle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignoit, et dont il gagnoit ainsi la confiance : conduite adroite, qui le lioit avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendoit le centre nécessaire des projets de ces deux cours.

Le duc d'Anjou nommé duc de Brabant.

Celle de Rome n'en avoit point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectoit la même pureté d'intention; mais il se soucioit moins d'empêcher les progrès du calvinisme, que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner

(1) Le clergé demanda cette année au roi qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablît les élections. « Si les élections avoient eu lieu, répondit-il fort ému, beaucoup d'entre vous qui combattent pour elle avec tant de chaleur ne paroîtroient pas revêtus de cette dignité. »

des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui, du consentement de ces peuples, venoit de prendre le titre de duc de Brabant. Ann. 1582.

Ses affaires prennent un bon tour.

Son entreprise donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardoient comme nécessaire à leur bonheur. Elisabeth, reine d'Angleterre, soit goût, soit politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau, comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince, qu'elle mit à son doigt.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenoient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltoient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre, que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendirent coupables.

Dépit des Espagnols.

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçoient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. L'assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet étoit certainement

Ann. 1582

un émissaire de cette cour (1). Enfin, ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcède.

Conjuration de Salcède.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédents, et qui, s'imaginant devenir des personnages importants, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchants qu'eux. Salcède étoit un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnoie, et à qui le duc de Guise avoit obtenu grace. On sera peut-être surpris que Salcède et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre; le premier, fils de ce gouverneur de Vic, qui, quoique bon catholique, fut, à la Saint-Barthélemy, puni par les Guises, de la *guerre cardinale* qu'il avoit suscitée; le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oublia jamais une insulte, surtout quand elle pouvoit porter atteinte à son crédit; Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise étoit ambitieux. Il trouva dans Salcède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre: il le prévint de politesse et de confi-

(1) Journal de Henri III. — Busbec, lett. 18. — Mém. de Villeroi, tome I, p. 21. — Vie de De Thou, tome XI, p. 53.

dence. Salcède fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise. Ann. 1582.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il étoit question d'allumer en même temps le feu de la guerre par tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère. « On étoit sûr, disoit Salcède, des provinces de Picardie, de Champagne, « de Bourgogne, du Cotentin et de la Bretagne. « Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, « devoient fondre en France par le Lyonnois, et « les Espagnols, par deux endroits, du côté des « Pyrénées. » Le rôle de Salcède, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, étoit d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptoient forcer le roi, effrayé par ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcède nia constamment d'avoir ja-

Ann. 1582.

mais en dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou ; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommoit parmi les conjurés ce qu'il y avoit de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France, presque tous les gouverneurs de provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtoit l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. « Le « cardinal de Pellevé étoit, disoit Salcède, l'agent « de cette ligue auprès du pape. »

Salcède puni.

Bien des choses se contredisoient dans cette déposition ; mais il en résultoit toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou qui avoit fait arrêter Salcède en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnoît ici la fausse politique de Henri III ; il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère, pour tirer de lui des secours plus grands, sous prétexte du danger où ils se trouvoient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il étoit déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches : mais le duc lui envoya le coupable ; Henri l'interrogea lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avoit écrit

de sa main, et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétraction jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lése-majesté. Ann. 1582.

On étouffe l'affaire.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président de Thou conseilloit de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvriroit des traces du complot; mais trop de personnes étoient intéressées à son silence (1). On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat, dont la vie ne faisoit que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portoit au désespoir, au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les raméneroient sans doute au devoir, s'ils s'en étoient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcéde est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit,

(1) Sully raconte, dans le second volume de ses Mémoires, liv. V, p. 129, que Salcède accusa M. de Villeroi, qu'il fait tout ce qu'il peut pour se justifier, et que « finalement, s'étant assez « mal défendu, il appelle Dieu et les anges pour témoins de son « innocence, desquels on n'a point nouvelles qu'ils soient encore « arrivés. »

Ann. 1582.

parcequ'il favorisoit son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs. Il continua à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame; tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappoient.

Excès des prédicateurs.

Il seroit ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînoit après lui, princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitents; ses pélerinages à Chartres et ailleurs, pour avoir des enfants; ses retraites aux Minimes et aux Feuillans, qu'il prêchoit lui-même en chapitre (1). Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisoit ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le desir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots indignes de la chaire, lui ôtèrent tout le fruit de cet appareil (2).

(1) De Thou, liv. LXXVII et LXXVIII. — Davila, liv. VI. — Journal de Henri III.

(2) Le prédicateur de la cathédrale, nommé Poncet, appela

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtiments peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnoit de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosière, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendants de Hugues Capet, — Ann. 1583. Patience du roi.

publiquement une nouvelle confrérie de pénitents, érigée par le roi, *la confrérie des hypocrites et athéistes;* « et qu'il ne soit « vrai (dit-il en propres mots), j'ai été averti de bon lieu qu'hier « au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la broche « tournoit pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après « avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit « le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux « hypocrites! vous vous moquez donc de Dieu, sous le masque, « et portez par contenance un fouet à votre ceinture? Ce n'est « pas là, de par D...., où il faudroit le porter: c'est sur votre dos « et sur vos épaules, et vous en étriller très bien. Il n'y a pas un « de vous qui ne l'ait bien gagné ». Le roi se contenta de reléguer ce prédicateur insolent dans une abbaye qu'il possédoit. Un des mignons (les uns disent Epernon, d'autres Joyeuse), voulant se moquer de la disgrace de Poncet, fut payé de sa raillerie par une réponse qui fut trouvée fort à propos: « Monsieur « notre maître, lui dit le mauvais plaisant, on dit que vous faites « rire les gens à votre sermon; cela n'est guère bien. Un prédi« cateur comme vous doit prêcher pour édifier, et non pas pour « faire rire.—Monsieur, répondit Poncet sans s'étonner, je veux « bien que vous sachiez que je ne prêche que la parole de Dieu, « et qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils « ne sont méchants et athéistes: et aussi n'en ai-je jamais tant « fait rire en ma vie, comme vous en avez fait pleurer. » Journal de Henri III.

Ann. 1583.

et contre le roi lui-même. Non seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secréte, en considération des Guises, qui se donnèrent beaucoup de mouvements pour obtenir cette grace, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage contenoit les prétentions au trône : foiblesse bien dangereuse en ces circonstances. Il falloit ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévérement.

Offense faite à la reine Marguerite par son frère.

« Mais le roi mon frère, dit amèrement la reine « Marguerite dans ses Mémoires, n'avoit de courage « que contre les femmes. » Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience (1). Après la guerre des Amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou son frère, dont le roi étoit jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvoit servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière.

Son mari la redemandoit depuis quelque temps :

(1) Busbec, liv. XXIII. — Mém. de la ligue, tome I, p. 544. — Journal de Henri III. — Amours de Henri IV, p. 26. — Mém. de Mornay, p. 90. — De Bouillon, p. 325. — De Sully, tome I.

le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère ; mais à peine étoit-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous le prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres. Ann. 1583.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner, ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devoit être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite, déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et la combler dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchants. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler. Elle reste déshonorée et oubliée.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent par un enchaînement successif de causes bien éloignées de leurs effets (1). Personne n'approuvoit sans doute les déréglements de Marguerite; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une Contrariétés entre les lois de Henri et sa conduite.

(1) Code Henri. — Journal de Henri III. — Busbec, lettre 29.

Ann. 1584.

reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes sur-tout, déja aigries contre Henri à cause de ses mignons, le déstestèrent sans retour, quand elles virent que, prodiguant à ceux-ci les parures de leur sexe, il les dépouilloit elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe: édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits.

Indignation du peuple contre le luxe et les divertissements du roi.

On voyoit avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivoit à ses sujets cette épargne forcée, augmentoit lui-même ses dépenses, grossissoit sa garde, introduisoit à sa cour un faste inconnu, et s'occupoit sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnoit des édits bursaux, qu'il faisoit recevoir par force dans des lits de justice. Il créoit aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnoit les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin, il étoit difficile de ne point éclater en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils, d'amusements ridicules (1), pen-

(1) Le roi jouoit au bilboquet dans les rues de Paris avec ses courtisans. « Sully, introduit dans son cabinet pour affaires im-

tant qu'il y avoit dans l'état une fermentation qui présageoit les plus funestes mouvements. Ann. 1584.

Tous les partis négocioient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage (1). Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très froidement. Il voulut aussi décrier Montmorency, gouverneur de Languedoc, qu'il représenta comme fauteur d'hérétiques, et il demanda au pape des forces pour le supplanter; mais ses calomnies ne furent payées que d'indifférence. Négociations générales.

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserroit de son côté les nœuds qui

« portantes, le trouva l'épée au côté, une cape sur ses épaules, « son petit toquet en tête, et un panier pendu en écharpe au « col, dans lequel il y avoit deux ou trois petits chiens, pas plus « gros que le poing. » Sully, tome I, p. 232.

(1) De Thou, liv. LXXIX et LXXXI. — Davila, liv. VI et VII. — Mém. de la ligue, tome I, p. 533. — De Mornay, p. 74. — Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre. — Boute-feu des calvinistes. — De Sully, p. 191.

Ann. 1584. l'unissoient depuis long-temps avec l'Espagne, et donnoit pour prétexte de ses engagements avec une puissance étrangère la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais, uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétextoit aussi son zéle pour la religion, Philippe offroit au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ces offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposoit à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez « pas, dirent les négociateurs espagnols à Mor- « nay, chargé d'écouter leurs propositions, eh bien « vous ne savez ce que vous faites de nous refuser : « nos marchands sont prêts. » Mot qui décèle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si long-temps.

Il y avoit encore d'autres négociations particulières sur le tapis ; savoir, de la reine mère avec le duc de Lorraine, qu'elle auroit voulu élever au préjudice de la branche de Guise ; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitoit obtenir la sœur pour un de ses fils ; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même sujet ; des Flamands avec la cour de France ; enfin

des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyoit ou feignoit de croire qu'arrivant la mort du duc d'Anjou, il devoit être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu. Ann. 1584.

Faute du duc d'Anjou en Flandre.

Le roi voyoit tout le monde autour de lui prendre ses assurances, et seul il ne s'inquiétoit de rien. La mort du duc d'Anjou son frère le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, vit, après les plus beaux commencements, ses epérances s'évanouir, parcequ'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusoit de sa bonté, et que pendant qu'on lui laissoit en apparence le titre de la souveraineté, c'étoit le prince d'Orange qui en avoit tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutèle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'étoit pas le maître absolu. Elles se défendirent. Il fut repoussé et forcé de se retirer.

Sa mort.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin, d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse, les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, aux

Ann. 1585.

quels il étoit encore redoutable, même dans son discrédit.

Son caractère

François, duc d'Anjou, étoit vif, emporté, turbulent, mais plein de candeur, de générosité et de bonne foi. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui auroit demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimoit la gloire. Cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avoit été sincèrement aimé, non plus que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançoit en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusoit. Il avoit enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque la jalousie du commandement lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort changea quelques intérêts, et elle ouvrit un plus vaste champ à ceux qui projetoient des troubles et qui se préparoient déja à l'exécution.

La ligue se fortifie sous le nom du roi.

Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en étoit déclaré le chef, expédient qui n'auroit pas manqué d'adresse, si Henri, en l'employant, avoit eu intention de

miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse (1). Mais il ne songeoit qu'à parer les inconvénients présents. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvoit pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devoit bouleverser son royaume. Ann. 1585.

Le duc de Guise se détermine à agir.

Un seul trait de différence peint les deux concurrents, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paroissoit à la tête des affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidoit réellement à tout, et faisoit mouvoir tous les ressorts (2). S'il n'avoit pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressoit l'exécution, qui mettoit pour ainsi dire les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisoit prier pour les prendre : « On fut, écrit « un auteur contemporain, plusieurs jours à déter« miner le duc de Guise, parceque, disoit-il, si on « me fait dégaîner l'épée contre mon maître, il faut « en jeter le fourreau dans la rivière. »

On prend le prétexte de la succession au trône.

Il étoit aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix contre un roi légitime bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit. Tant il est vrai que le peuple

(1) De Thou, liv. LXXXI. — Davila, liv. VII.
(2) Lezeau, mss. de Sainte-Geneviève.

Ann. 1585.

prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus foibles moyens! En dix ans de mariage, le roi n'avoit point eu d'enfants. Mais il n'étoit point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son épouse, il dût se voir privé de postérité; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer; il se répandit des écrits qui taxoient Henri d'impuissance, et qui alarmoient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été prêt à vaquer.

Droit prétendu par le cardinal de Bourbon.

Personne ne doutoit qu'au défaut de la branche de Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de S. Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutoit pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre; mais la religion prétendue réformée, dont il faisoit profession, aliénoit de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui vouloient brouiller, de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, plus près, à la vérité, du trône que le jeune roi de Navarre; mais de la branche cadette.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but étoit de ruiner sa maison, le cardinal répondit : « Je ne suis point « accordé à ces gens-ci sans raison; penses-tu que « je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison

« de Bourbon? Pour le moins, tandis que je suis « avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils recon« noissent ; le roi de Navarre mon neveu cepen« dant fera sa fortune. Le roi et la reine savent « bien mon intention (1).

Ann. 1585.

Appât que le duc de Guise lui présente.

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord ses prétentions avec toute la chaleur d'un homme convaincu. Mais, comme il étoit inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre, sur-tout lorsque son nom, étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, ses flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencements ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III; et le vieux cardinal y prêta l'oreille.

Ruses par lesquelles il gagne les autres à la ligue.

Ainsi le duc de Guise avoit un appât prêt pour chacun de ceux qu'il vouloit envelopper dans ses filets. Il persuadoit à la reine mère qu'il ne cherchoit à éloigner du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Les courtisans, il les flattoit de l'espérance de les ren-

(1) Cayet, t. I.

Ann. 1585.

dre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassembloit toutes sur ses mignons. Il promettoit à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendroient les premiers services; aux peuples, diminution des impôts; et au clergé, la destruction de toutes les sectes.

Alarmes qu'il jette dans l'esprit des peuples.

Des prédicateurs gagés ou séduits faisoient valoir en chaire ses promesses. On exposoit aux portes des églises et aux coins des rues des tableaux qui représentoient les supplices dont on supposoit que les catholiques étoient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. « Ainsi serez-vous traités, « disoient au peuple des gens apostés, lorsque le « roi de Navarre occupera le trône avec ses héré- « tiques. »

Il ne trouve pas la ligue encore assez forte pour éclater.

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisoit par-tout signer des formulaires, sous le nom de *sainte Union* (1). Cependant ils ne paroissoient pas encore assez nombreux au duc de Guise pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas.

Le roi d'Espagne exige l'éclat.

Philippe avoit besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples envoyèrent demander au roi sa protection, par une ambassade devenue célèbre : ils lui propo-

(1) Journal de Henri III. — D'Aubigné, t. II, liv. V.

soient même de devenir ses sujets (1). Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ses offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. Il exigea donc du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion. Ann. 1585.

Premiers efforts de la ligue, et huitième guerre.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparoit. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emméne à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reitres, en partie soudoyés de l'argent d'Espagne, en partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la

(1) Mém. de Mornay. — Villeroi, p. 27. — Tavannes, p. 510. — Nevers, tome I, p. 605. — Rohan. — Busbec, liv. 48. — Cayet, tome I.

Ann. 1585.

noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avoient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun, à ceux que la Lorraine tiroit d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux; mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, Orléans et Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Origine de la faction *des Seize.*

Depuis long-temps il s'y faisoit des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquoit la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collége de Fortet. Elles étoient composées de prêtres, de gens de robe; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au desir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant: on dit d'abord ce qui devroit se faire; on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, qui devinrent peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, des murmures passèrent à des projets généraux, des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Paris devient le centre de la ligue.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles, et établir une correspondance générale dont Paris seroit le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi;

mais du moins ce prince en eut peur; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, bien appointés, avec bouche à cour, qui avoient ordre de ne le jamais quitter. Ann. 1585.

Fermentation qui y règne.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyoit pas au salut de l'état. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit qui défendoit les levées d'hommes et les attroupements; mais on n'en tint aucun compte(1). A Paris même, sous ses yeux, le roi souffroit que le peuple se familiarisât avec les armes: tolérance toujours dangereuse, sur-tout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivoit à un de ses amis: « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers « désespérés. Le jour, nous gardons les portes; la « nuit, faisons le guet, patrouilles et sentinelles. « Bon Dieu! que c'est un métier plaisant à ceux « qui en sont apprentifs. »

Manifeste de la ligue et autres écrits.

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y étoit sur-tout appliqué à exagérer le danger que couroit la religion catholique, si la branche hérétique des Bourbons montoit sur le trône. Le roi répondit foiblement. Les écrits se multiplièrent, sous toutes sortes de titres, apologies, déclarations, complaintes, protestations, et

(1) Pasquier, liv. II, lettre 3.

Ann. 1585.

autres semblables : tous, en différents termes, ne faisoient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, crioient contre les favoris, demandoient le soulagement des peuples, et affectoient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchoient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetoient tout le malheur des temps sur les factieux, qui vouloient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pièces, faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et surtout dans les lettres et les aveux échappés aux agents particuliers.

Ses agents les plus zélés.

Un des plus actifs étoit le père Matthieu, jésuite. Tout son ordre étoit dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société, long-temps après, l'appelle encore « un lien sacré pour défendre la « religion », et qu'il assure que le P. Edmond Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parcequ'il détournoit de toutes ses forces les François d'entrer dans la ligue (1). Que ce dévouement vint de jalousie causée par les faveurs que Henri répandoit sur les Feuil-

(1) Jouvenci, hist. de la Société : Rome, 1718, liv. XVI, nº 24, p. 377.

Ann. 1585.

lants et autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importoit au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Matthieu, qui fut surnommé *le courrier de la ligue*. Le voyage de Rome n'étoit qu'un jeu pour lui : sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passoit les monts, revenoit en France, retournoit en Italie ; toujours prêt à partir, il se multiplioit, pour ainsi dire, par sa diligence.

Le P. Matthieu, courrier de la ligue.

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue ; encore ne réussit-il pas (1). Le duc vouloit bien en être, mais à condition que le pape l'approuveroit par une bulle, comme s'il y avoit sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle étoit l'erreur du temps. Instruit de ces scrupules, Matthieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref, qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Matthieu revole en Italie, et n'en rapporte encore

En marque le but.

(1) Mém. de Nevers, tome I, p. 605.

Ann. 1585.

que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite écrivoit naïvement au duc, comme expédient très sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas bon que « l'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut « se faire en bonne conscience; mais si on pouvoit « se saisir de sa personne, et lui donner gens qui « le tinssent en bride, et lui donnassent bon con- « seil et le lui fissent exécuter, on trouveroit bon « cela. » Enfin Nevers, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome; mais n'y trouvant apparemment pas les sûretés que sa conscience exigeoit, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, auroit-elle dissipé tout le complot; mais c'étoit trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources.

Le roi se laisse épouvanter.

Au fond, les forces des confédérés étoient plus apparentes que réelles. Ils parloient et écrivoient avec hauteur; et, sans examiner, la cour avoit la foiblesse de croire que cette fierté étoit inspirée par la puissance (1). Cependant leurs troupes se réduisoient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manqueroit. Ils avoient peu

(1) Cayet, t. I, p. 9.

d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui, une fois épuisées, ne devoient se remplir de long-temps. Les troupes étrangéres n'étoient point arrivées, et mille inconvénients pouvoient les empêcher de percer en France. Ils comptoient, à la vérité, de leur côté plusieurs villes et des plus considérables; mais dans ces villes même il y avoit un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avoient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvoit opposer parti à parti, au duc de Guise, chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita; il consulta. C'étoit l'avis de ses meilleurs conseillers; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques; et l'appréhension d'un malheur incertain, qui, même en cas d'événement, n'étoit pas sans remède, lui fit choisir le dernier moyen que doit prendre un souverain; celui de traiter avec ses sujets, quand ils ont les armes à la main. Ann. 1585.

Il pria sa mère de se charger de cette négociation; c'étoit ce qu'elle demandoit. On prétend même qu'elle n'avoit pas été fâchée de voir élever une tempête, parcequ'elle se croyoit trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offroient la souveraineté de leurs provinces: complaisance qui ne servit à rien. Philippe per- Il prend le plus mauvais parti.

Ann. 1585.

sévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France; et, forts de sa protection, autant que de la foiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

Conférence d'Epernai.

La reine mère s'aboucha donc avec les principaux, à Epernai en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrétement pour eux, ils n'eurent qu'à demander; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections ni refus. D'ailleurs, qu'auroit-elle fait? Le roi sembloit s'abandonner lui-même. Il ne levoit point de troupes, il ne prenoit aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine ne réussit pas. C'étoit donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étoient point éloignés.

Traité de Nemours.

En effet, il paroît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avoient été transférées, le roi s'engagea à défendre dans toute l'étendue de son royaume l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudroient pas changer; de déclarer tous les hérétiqués possédant quelques emplois publics, incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il

promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avoit accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus. Ann. 1585.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le dix-huit juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise ; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seroient payées des deniers du roi. Ces villes étoient Châlons et Saint-Diziers en Champagne, Soissons, Reims, Rue en Picardie, Dinan et Concarnau en Bretagne, la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Crainte qu'il inspire.

Ce qui avoit été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non *premier prince du sang*, mais *le plus proche*, tel qu'il étoit en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre (1). Ainsi on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu avoit sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévit pas moins les peines et les dangers que

(1) Cayet, tome VIII, p. 105. — Lezeau, mss. de Sainte-Geneviève.

Ann. 1585.

lui préparoit ce fatal traité de Nemours. « Le roi de « Navarre, dit l'historien Matthieu, parlant un jour « au marquis de La Force et à moi, de l'extrême « regret que son ame conçut de cette paix, dit que « pensant à cela profondément, et tenant sa tête « appuyée sur sa main, l'appréhension des maux « qu'il prévoyoit sur son parti fut telle, qu'elle lui « blanchit la moitié de la moustache. » Ses ennemis n'étoient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à Saint-Maur saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain qu'il avoit si cruellement offensé, *il se crut mort, et son chapeau étoit porté sur la pointe de ses cheveux*. Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des moments d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

Combien cette paix fut utile au duc de Guise.

Le duc de Guise avoit obtenu tout ce qu'il pouvoit desirer. Ceux qui prétendent qu'il devoit ne point faire de paix et aller en avant se trompent. Outre qu'il n'avoit pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant que cette guerre auroit duré, il auroit fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit; au lieu qu'en faisant la paix comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudroit le faire valoir, savoir, la sûreté de la religion.

Henri de Navarre avoit prévu ces inconvénients. Pendant le cours de la négociation, il ne cessa d'avertir Henri III qu'une guerre, même fâcheuse, vaudroit mieux qu'une paix si funeste (1). Ce n'étoit aussi qu'à regret qu'il avoit consenti de se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frère une célèbre députation, pour l'engager à se faire catholique; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion auroit en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue; mais le roi de Navarre refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui qu'il resteroit tranquille; et lorsque Bourbon, de Nérac, où il tenoit sa cour, écrivoit à Valois, que l'indolence dans laquelle il le retenoit étoit ruineuse à l'un et à l'autre, et qu'il lui offroit ses services personnels et des troupes, « Laissez les Guises porter « les premiers coups, lui répondit le foible Henri, « afin qu'on ne vous accuse point de troubler la paix « du royaume, et qu'on voie au contraire que ce « sont eux qui veulent la guerre. » Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours.

Ann. 1585.

Le roi de Navarre, par condescendance, ne s'y oppose pas.

Pour le roi de Navarre il fit du moins ce qui lui étoit permis. Il répandit des manifestes dans le royaume; il offrit le duel au duc de Guise, pour

Il prend néanmoins des mesures.

(1) Cayet, tome I, p. 7.

Ann. 1585.

épargner le sang françois. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très bon catholique, flottoit entre les deux partis : ce prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, amis et indifférents lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachements de soldats, en attendant de plus grandes troupes; et le même personnage qu'on avoit cru réduit à fuir et à abandonner la partie se vit en état d'attaquer.

Henri III se prépare à la guerre contre le roi de Navarre.

Les choses n'alloient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtoit pas volontiers à ses desirs, quand il auroit voulu commencer la guerre, il manquoit du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivoit les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise.

Il en marque sa répugnance.

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant « d'un air ironique, d'avoir enfin suivi les bons « conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déter- « miné, à votre sollicitation, à révoquer le dernier « édit que j'avois fait en faveur des protestants. « J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre, non

« pas que j'aie moins de zéle qu'un autre pour les « intérêts de la religion, mais parceque l'expérience « du passé m'avoit appris que j'allois faire une en- « treprise où je trouverois des obstacles que je ne « croyois pas surmontables ; mais puisqu'enfin le « sort en est jeté, j'espère qu'assisté des secours et « des conseils de tant de braves gens, je pour- « rai terminer heureusement une guerre si consi- « dérable. Ann. 1585.

« Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, « j'ai besoin de trois armées. L'une restera auprès « de moi ; j'enverrai l'autre en Guienne, et la troi- « sième je la destine à marcher sur la frontière, « pour empêcher les Allemands d'entrer en France; « car, quoiqu'on puisse dire au contraire, il est « certain qu'ils se disposent à venir nous voir. J'ai « toujours cru qu'il étoit dangereux de révoquer le « dernier édit, et depuis que la guerre est résolue, « j'y vois encore plus de difficultés, et c'est à quoi « il faut pourvoir de bonne heure ; car il ne sera « plus temps d'y penser quand l'ennemi sera à vos « portes, et que de vos fenêtres vous verrez brûler « vos métairies et vos moulins, comme cela est déja « arrivé autrefois. C'est contre mon avis que j'ai « entrepris cette guerre; mais, n'importe, je suis « résolu à n'épargner ni soins ni dépense pour « qu'elle réussisse ; et puisque vous n'avez pas « voulu me croire, lorsque je vous ai conseillé de « ne point penser à rompre la paix, il est juste du

Ann. 1585. « moins que vous m'aidiez à faire la guerre. Comme « ce n'est que par vos conseils que je l'ai entreprise, « je ne prétends pas être le seul à en porter tout le « faix. »

Puis se tournant vers M. de Harlai : « M. le pre-« mier président, lui dit-il, je loue fort votre zéle « et celui de vos collégues, qui ont si fort approuvé « la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si vive-« ment à prendre en main la défense de la religion ; « mais aussi je veux bien qu'ils sachent que la « guerre ne se fait pas sans argent, et que tant que « celle-ci durera, c'est en vain qu'ils viendront me « rompre la tête au sujet de la suppression de leurs « gages. Pour vous, ajouta-t-il, M. le prévôt des « marchands, vous devez être persuadé que je n'en « ferai pas moins à l'égard des rentes de l'hôtel de « ville. Ainsi, assemblez ce matin les bourgeois de « ma bonne ville de Paris, et leur déclarez que, « puisque la révocation de l'édit leur a fait tant « de plaisir, j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de « me fournir deux cent mille écus d'or, dont j'ai « besoin pour cette guerre ; car, de compte fait, « je trouve que la dépense montera à quatre cent « mille écus par mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, monsieur, lui dit-il, d'un air irrité, « que je m'arrange, et que de mes revenus, joints « à ce que je tirerai des particuliers, je puis espérer « fournir, pendant le premier mois, à l'entretien

« de cette guerre : c'est à vous d'avoir soin que le « clergé fasse le reste ; car je ne prétends pas être « le seul chargé de ce fardeau, ni me ruiner pour « cela. Et ne vous imaginez pas que j'attende le « consentement du pape ; car, comme il s'agit d'une « guerre de religion, je suis très persuadé que je « puis en conscience, et que je dois même me servir « des revenus de l'église, et je ne m'en ferai aucun « scrupule. C'est sur-tout à la sollicitation du clergé « que je suis chargé de cette entreprise : c'est une « guerre sainte, ainsi c'est au clergé à la soutenir. » Ann. 1585.

Tous vouloient répliquer, et faire des remontrances ; mais le roi les interrompit brusquement : « Il falloit donc m'en croire, leur dit-il d'un ton « altéré, et conserver la paix plutôt que de se mêler « de décider la guerre dans une boutique ou dans un « chœur ; j'appréhende fort que, pensant détruire « le prêche, nous ne mettions la messe en grand « danger. Au reste, il est question d'effets, et non « de paroles. » Après ces mots il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venoit de déclarer la guerre.

Les ligueurs n'en deviennent que plus hardis.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connoître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés qui vouloient la guerre ; et plus méprisable aux princes lorrains qui étoient l'ame de l'entreprise. « Quand ils eurent une fois « compris que ce prince étoit assez foible pour souf-

Ann. 1585.

« frir impunément qu'on fît violence à son autorité, « il n'y eut rien qu'ils n'osassent dans la suite. »

Le roi met des troupes sur pied.

Il sembloit que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquoient plutôt de la foiblesse que des égards. Avant que de mettre en campagne les différents corps qu'il destinoit contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donneroit, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devoit repousser les Allemands de la frontière, parceque cette commission l'éloignoit moins de la cour, et qu'elle lui promettoit des succès plus éclatants. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devoit aller en Guienne, contre les Bourbons.

Bon mot de la duchesse d'Uzès.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de la duchesse d'Usez : « Il faudra bien « qu'il se convertisse, s'il ne veut pas mourir sans « contrition, puisqu'à la suite des confesseurs vien« nent les bourreaux. »

Neuvième guerre dite *des trois Henris.*

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une ame généreuse, qui ne vouloit pas être amenée par force à la religion ; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de

persuader à Bourbon qu'il devoit se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort; et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine mère, et qu'en attendant il suspendît les hostilités, et sur-tout la marche des Allemands, qui avançoient à son secours; il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, savoir, Henri III, à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ann. 1585.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, et un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenants, ajouta au Languedoc, déja soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou; et ses armées pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jeter dans le pays ennemi : les communes, rassemblées au son du tocsin, suffirent presque seules pour détruire une armée florissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre. Mais, destiné à tirer toujours avantage de ses disgraces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte,

Exploits rapides du roi de Navarre.

Ann. 1585.

descendre à la Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Élisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite.

La ligue a recours au pape.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue; elle s'en prit au roi, dont la coupable connivence étoit cause, disoit-on, que les sectaires triomphoient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osoient paroître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet, qu'un coup d'éclat de la part du saint-siége, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lieroit les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé du même foudre. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Matthieu partit pour la solliciter.

Dispositions de la cour de Rome.

Le saint-siége n'étoit plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisoit voir, la croyoit nécessaire au soutien de la religion catholique en France (1). Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical, avec des prétentions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par

(1) Mém. de Nevers, tome II, p. 605.

ces mêmes préventions, sur les vrais motifs de la ligue. Le duc de Nevers, qui étoit allé le consulter, pour savoir s'il persisteroit dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume (1).

Ann. 1585.

Sixte V fulmine une bulle contre le roi de Navarre.

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances; car, malgré son attachement au roi, non seulement le pape donna cette bulle, dont il prévoyoit les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le foible Henri III étoit seul capable de souffrir.

Ce qu'elle contenoit.

Après un préambule dans lequel Sixte relevoit en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisoit l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avoient abjurée sous Charles IX, et, par légèreté ou par malice, étoient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence il les traitoit d'hérétiques

(1) Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avoit promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistoit dans son refus, de le sommer au nom de tous les catholiques, le fier Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette « sommation, je vous ferai trancher la tête. » Note sur la Sat. Ménippée, p. 84.

Ann. 1585.

relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion ; et comme tels, il les déclaroit déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucunes principautés. Il déclaroit aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortoit le roi très chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, de veiller à l'exécution de cette sentence, et mandoit à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses.

Elle se répand, mais sans forme légale.

Elle parut, et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoiqu'indirectes ; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui auroit dû la supprimer, fit comme s'il l'ignoroit. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étoient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint ; mais, soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avoit espéré.

Les Bourbons en appellent.

Les Bourbons ne furent pas si patients. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent attacher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disoient : Qu'en les traitant d'héréti-

ques, Sixte se disant pape, en avoit menti; que c'étoit lui-même qu'on devoit regarder comme hérétique; qu'on le lui montreroit dans un concile; qu'en attendant ils le tenoient pour excommunié et Antechrist, et qu'ils lui déclaroient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui, ou en ses successeurs, l'affront qu'il venoit de faire à la majesté royale. Ils appeloient comme d'abus de sa sentence au tribunal des pairs dont ils étoient membres, et ils invitoient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons. Ann. 1586.

Sans doute on n'étoit point accoutumé à Rome à être contredit; puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage. Ce qu'on en pense à Rome.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, outrés du succès des calvinistes, avoient arraché à Henri III un édit qui restreignoit à quinze jours les deux mois qui restoient des six accordés par l'édit de juillet aux religionnaires pour sortir du royaume. Non seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes; mais il y confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour les frais de la guerre. Edit du roi de Navarre.

Ann. 1586.

Ses manifestes.

L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avoit le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque (1). Henri, dans ces lettres, ne s'abaisse ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zéle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, et Dieu le sait, le « mal qui me peut advenir, ni de vos deniers, ni de « leurs armées ; mais je gémis sur le sort d'un mil- « lion d'innocents, que la guerre civile va faire pé- « rir. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvoit lui-même. « Les « princes françois, leur dit-il, sont les chefs de la « noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr et « affoiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir « ces sentiments. » Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile, ou le duel.

Henri III soupçonné de connivence.

Sous un pareil chef, de petits corps valoient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des

(1) De Thou, liv. LXXXV. — Davila, liv. VIII. — Mém. de la ligue, tome I.

provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation qui alloit à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber, en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes. Ann. 1586.

En même temps il mit sur pied deux armées dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandoit; mais le parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. « Suivant la mauvaise coutume, qui com« mençoit à s'introduire, dit le président de Thou, « le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit « enregistrer de son autorité royale. » Lève deux nouvelles armées et de l'argent.

On savoit malheureusement l'usage que le prince faisoit de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à Epernon, favoris avides, dont la cupidité étoit moins excitée par le besoin que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur, en accumulant un plus grand nombre de graces. Ils se disputoient les emplois et les gouvernements; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportoit que les moindres, obtenoit de l'argent en compensation; Il emploie mal l'un et l'autre.

Ann. 1586.

ainsi le roi étoit toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnoient regorgeoient de richesses.

Les ligueurs profitoient de l'indignation générale contre le luxe des mignons pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les foiblesses de son prince, le couvroit d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnoient l'estime des courtisans, dont il étoit plaint; mais ils n'en alloient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Le roi de Navarre a recours à l'étranger.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des François à la religion de leurs pères lui laissoient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Ambassade des Suisses à Henri III.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avoient pas manqué de jeter des cris, qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits prévenus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses; mais ils agirent d'une manière qui ne montroit ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François I, son

aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortoit à ne pas rompre, pour des différents de religion, la paix qui jusqu'alors avoit régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Il les remercia, et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Ann. 1586.

Espèce de croisade d'Allemands contre les ligueurs.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avoient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de paix et de guerre, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avoient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs françois. Ainsi les agents des Bourbons ne trouvoient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchoient point de faire des levées; mais, par défaut d'argent, elles alloient très lentement.

Le zéle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Bèze, ce fameux ministre dont l'éloquence avoit brillé au colloque de Poissy, part de Genéve; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix; ces masses, que l'indifférence tenoit engourdies, se raniment. Il se forme une espèce de croisade, et on prend les armes de tous côtés.

Ann. 1586.

Précédée d'une ambassade qui ne trouve pas le roi à Paris.

Cependant, comme on étoit en paix avec la France, les princes sentirent qu'il seroit indécent d'entreprendre la guerre contre un allié sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête marchoient Fréderic de Virtemberg, comte de Montbéliard, et Volfang, comte d'Isembourg. Les autres députés étoient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août; et, quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Motif de son éloignement.

Il étoit parti pour le Bourbonnois avec la reine sa femme, sous deux prétextes: le premier, d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfants; le second, de s'approcher de ses armées, qui s'assembloient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Epernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils répondirent que Henri reviendroit en octobre, et qu'il leur donneroit audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produiroit une conférence qui se ménageoit entre le roi de Navarre et la reine mère.

Ses amusements puérils à Lyon.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente.

Ann. 1586.

A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on auroit cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchoit qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit, non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payoit des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtoit une multitude d'hommes et de femmes chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchoit avec avidité les miniatures qui se trouvoient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetoit très cher, et les colloit lui-même aux murailles de sa chapelle : « caractère d'esprit « incompréhensible ! dit de Thou ; en certaines « choses, capable de soutenir son rang ; en quel- « ques unes, au-dessus de sa dignité ; en d'autres, « au-dessous même de l'enfance. »

Il revient à Paris, et donne audience aux ambassadeurs.

Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands (1). Les deux princes, chefs de l'ambassade, étoient repartis presque en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si long-temps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformé-

(1) De Thou, liv. LXXXVI. — Davila, liv. VIII. — Mém. de la ligue, tome I.

Ann. 1586.

ment à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appeloient leurs frères : prétendant que c'étoit à tort que le roi, dans ses édits, les déclaroit auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre étoit l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissoient par offrir au roi du secours, non, disoient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis.

Leur hauteur choque le roi, qui les mécontente.

Un point de leur harangue choqua le roi; c'est qu'ils lui reprochèrent, plus clairement qu'il n'auroit voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportoit, qu'il avoit manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoiroit à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenoit le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avoit à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. Quiconque, y disoit-il, prétend qu'en révoquant les édits de pacification, j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti. Mais, mêlant toujours de la foiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très mécontents, se regardant comme insultés, et dé-

terminés à ne point tarder de secourir le roi de Navarre.

Ann. 1586.

Et ses projets d'accommodement choquent la ligue.

C'étoit le sort de Henri de se brouiller avec un parti, sans rien gagner avec l'autre : à la vérité, il y avoit des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique ; mais y auroient-elles réussi, s'il n'avoit, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguité? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avoit donné des édits violents contre les réformés. Il tenoit actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageoit une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvoient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine ; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluoient les législateurs, pour faire une suspension d'armes, ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France ; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule étoit capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendroit pour le prévenir.

Les chefs, dans l'assemblée d'Orcamp, se déterminent à pousser la guerre à outrance.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût,

Ann. 1587.

qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques, jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'étoit toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crût pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtroit de ses pertes. Le duc de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenoient les catholiques, de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac.

Conférence de Saint-Bris : instances de la reine mère.

Ceux qui connoissoient les dispositions secrètes des acteurs de la conférence durent en prévoir l'issue. La reine mère n'aimoit point son gendre; le gendre avoit été averti de se défier de sa belle-mère (1). Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si on vouloit en donner une raison politique, on la trouveroit dans un mot échappé à Catherine. « Elle auroit fort souhaité, » dit Brantôme, l'abolition de la loi salique, pour

(1) Mém. de la ligue, tome II. — Matthieu, liv. VIII. — Mém. de Nevers, tome II. — Journal de Henri III, tome III. — Brantôme, tome I. — Sully, p. 258. — Pasquier, liv. XI, lett. 12.

« que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât; « et, à ce propos, elle racontoit avec complaisance « qu'aux conférences de Cercamp, pour la paix, le « cardinal de Granvelle rabroua fort le cardinal de « Lorraine, lui disant que c'étoient de vrais abus « que notre loi salique. » Voyant donc le roi son fils sans enfants, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentoit de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appeloit au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel étoit son système par rapport à la ligue : elle n'auroit pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils; mais elle auroit été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon, quand Valois viendroit à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfants de sa fille. Ann. 1587.

Le roi de Navarre, au contraire, desiroit que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avoit garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zéle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin; ainsi les intérêts des agents étoient directement opposés. Bourbon n'avoit de choix qu'entre la guerre actuelle ou des sûretés à l'abri de tout évènement; comme auroit été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seroient engagés de ne point mettre les armes bas Intention du roi de Navarre.

Ann. 1587.

qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne vouloit que des arrangements de précaution, trèves, promesses, projets, pourparlers, entrevues; enfin, tout ce qui pouvoit tirer en longueur, sans décider; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avoit pensé, contre un appât auquel ce prince n'étoit ordinairement que trop sensible.

Piége séduisant qu'on lui tend en vain.

Catherine avoit amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espéroit sans doute quelque facilité à ses desseins. Bourbon connut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en étoit pas dupe. Piquée, un jour, de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un ton de dépit: «Que voulez-vous donc, monsieur? — Il n'y a « rien ici qui m'accommode, madame », lui répondit-il, en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnoit.

Entre ces dames étoit Christine, qui avoit pour mère Claude de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agréments de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine; nouvelle preuve de l'extrême desir qu'avoit la reine mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient, et beaucoup d'autres mis en avant, demandoient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudioit, on s'observoit, on supposoit quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenoient matière à soupçon, et avec raison, parcequ'il y avoit des gens attentifs à profiter de tout, pour semer des défiances. Le roi de Navarre étoit obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trêve pendant la tenue des conférences.

Ann. 1587.

Grandes précautions qu'il est obligé de prendre.

La reine en avoit cependant fait publier une; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si on ne révoquoit la publication. « Vraiment, dit la reine à son conseil, que cet « incident embarrassoit, vous êtes bien esbahis sur « ce remède; vous avez à Maillezais le régiment de « Neusvy et de Sarlu, huguenots, faites-moi partir « de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, « et allez les tailler en pièces, et voilà aussitôt la « trêve desserrée et décousue sans autrement se « peiner (1). » Les huguenots se défendirent courageusement, quoique surpris; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique, qui dispose si froidement de la vie des hommes!

Trait cruel de la reine mère.

Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon re-

La confé-

(1) Brantôme, tome I.

Ann. 1587.

... rence se rompt sans succès.

fusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer, de concert avec lui, contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et on se sépara.

Le roi embarrassé fait des propositions au duc de Guise.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédients, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très embarrassé quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux (1). Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toutes espéces, s'il vouloit renoncer à la ligue ; mais le monarque n'avoit pas le talent d'inspirer de la confiance. Ce que Guise auroit peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi, qui avoit la réputation de ne point tenir à sa parole.

Les calvinistes lui en font aussi.

Les calvinistes, de leur côté, lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudroient (2). Ils proposoient de

(1) Journal de Henri III, tome III. — Cayet.

(2) Mém. de Tavan., p. 264.

ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'état contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnoit que des espérances, pendant qu'avec la machine de la religion il remuoit tout le royaume, et qu'il avoit pour lui le pape et les *doublons d'Espagne* : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement, pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires.

Ann. 1587.

Complication d'intérêts.

Le roi se défioit avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachements étoient divers comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroi, un des principaux ministres, la reine mère, beaucoup de seigneurs, penchoient pour la ligue : Epernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltoient, favorisoient les Bourbons.

Il seroit impossible d'exposer les motifs qui déterminoient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, ambition, soif des richesses, envie de se signaler, haines personnelles, desirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, étoit souvent, beaucoup plus

Ann. 1587.

que l'amour de la patrie et de la religion, là cause des attachements ; de sorte qu'il n'étoi extraordinaire de voir un calviniste partisan ligue, et un catholique ennemi des ligueurs ; le mier, uni à la faction, sans être ami des Guis second, contraire à la sainte union, sans pen pour le roi de Navarre : l'un, suivant la géné de son caractère, affectionnoit les Bourbons, co braves et malheureux ; l'autre, amateur de l' gue, se passionnoit pour le duc de Guise, do rares talents promettoient une révolution : trè étoient sincèrement dévoués au roi.

Le roi ne sait à qui se fier.

Se présentoit-il une affaire dans le conse étoit obligé, avant que d'embrasser un avis pénétrer le motif, de voir si la différence de ments ne venoit pas de rivalité plutôt que d pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à in ser son autorité, pour faire cesser les que scandaleuses entre ministres et courtisans relles élevées en sa présence, au mépris de gnité, et qui dégénéroient en reproches am en invectives. Pareille défiance l'empêchoit d ner son secret tout entier à ceux qu'il metto tête de ses armées : prince malheureux, qui de la religion, ne put se faire aimer des cathol avec un grand fonds de bonté, fut haï de se ples ; fut méprisé de la noblesse, avec de l voure ; et avec de la générosité, fut trahi courtisans les plus chéris : tout cela pour r

jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ann. 1587.

Il ne fait que lutter d'adresse avec les rebelles.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté prépare certainement à des épreuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul étoit capable d'observer de-sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer ruse à ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il étoit instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrétes prises contre le crime causoient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Le conseil de la ligue brusque les affaires.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'étoit lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la plume des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avoient échauffé l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'étoit une espéce de comité, formé, presque fortuitement, de gens ramassés de tous états, plus passionnés qu'éclairés :

Ann. 1587.

avocats, huissiers, procureurs, greffiers, ma trats; des curés trop zélés, un apostat du c nisme, des banqueroutiers, des prédicateurs ditieux, un Bussi Leclerc, ancien maître en d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la pelle-Marteau, et d'autres de diverses professi Guise n'avoit entre eux qu'un homme déposi de son secret, savoir, François de Roncheroll Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloq propre à inspirer l'enthousiasme; mais qui n pas toujours le maître de calmer la fougue avoit excitée. Une femme furieuse soufflo à ces forcenés sa haine et ses desirs de geance.

Passion de la duchesse de Montpensier contre le roi.

On ignore en quoi Henri III avoit offensé C rine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Gui veuve du duc de Montpensier. Il est à prés par la vivacité que cette princesse mit dans se sentiments, qu'elle avoit à venger ses appas sés, peut-être des avances négligées, ou des gues galantes révélées, crimes qu'une fem pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du mo duchesse de Montpensier jura à Henri une irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au to Elle se trouve dans toutes les conjurations f tant contre son état que contre sa personn éclata cette année de l'une et de l'autre espè

Conjuration contre Boulogne, révélée par Poulain.

Les intérêts de l'Espagne devenoient aux li plus chers que ceux de la France, persuadé

étoient que de ce royaume devoient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps, Philippe préparoit contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma *l'invincible*, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il desiroit avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne; mais ils se chargèrent même de l'exécution, par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de savoir le dessein, pour le faire avorter; mais il ne punit pas les auteurs. Ann. 1587.

Ces ménagements attribués à sa foiblesse les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendroit de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter pour l'enlever du tumulte de la foire de S. Germain, où le roi alloit quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avoit eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher. Il en découvre d'autres contre la personne du roi.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paroître devant lui, et au lieu de

Ann. 1587.

subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua to l'intrigue.

Projet de barricades.

Les ligueurs, malgré leur sécurité apparen trembloient que le roi ne prît enfin une résoluti vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de to leurs attentats. Quelques uns avoient été ména secrétement; la cour avoit fait des tentatives po en enlever d'autres. Le tonnerre grondoit sur la t des coupables, ou du moins ils se l'imaginoie et, dans cette prévention, ils crurent que le m leur moyen de se mettre à l'abri, étoit de préve le roi.

Le duc de Mayenne à la tête.

Ils en écrivirent au duc de Guise, et le pressèr aussi, par députés, de venir se mettre à leur té Comme ils le trouvèrent assez froid, parcequ'il croyoit pas la partie encore bien préparée, ils dressèrent au duc de Mayenne son frère. Il ve de quitter son armée, pour maladie feinte ou rée mais au fond outré du rôle qu'on lui avoit jouer en le mettant à la tête d'une armée délabr avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le versoient dans tous ses projets. Ainsi voyant jo se venger, quoique naturellement ennemi des seins téméraires et turbulents, Mayenne pro d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan dress longue main. Il consistoit à s'emparer de la Bast de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit C telet, en partie par force, en partie par des int

gences secrètes ; à égorger de Harlai, premier président, d'Espesses, avocat-général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour ; à fortifier l'hôtel-de-ville, à investir le Louvre : dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devoit tendre les chaînes attachées au coin de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres ; ce qui seroit à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourroit se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornoient plus leurs espérances. Ils arrêtoient le roi, le gardoient en prison, lui défendoient de se mêler du gouvernement, créoient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyoient les Espagnols qu'on leur avoit promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

Ann. 1587.

Le roi se contente de le railler.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus ; Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur : « Quoi ! mon cousin, vous abandonnez ainsi vos « bons amis les ligueurs? Je ne sais ce que veut dire « votre majesté, » répondit le duc déconcerté. Mais en s'en-allant il promit aux factieux de ne point les

Ann. 1587.

abandonner, et qu'à la première alarme son frè
et lui voleroient à leur secours. Il leur laissa qu
ques officiers, gens de main et d'exécution, po
cautions de sa parole, et encore plus pour les mai
tenir dans leurs dispositions présentes.

Le duc de Guise s'irrite de la précipitation des ligueurs, et s'apaise.

Guise, qui auroit volontiers profité de leur entı
prise si elle avoit réussi, la voyant manquée, l
taxe d'imprudence et de précipitation. Il se n
en colère contre eux, paroît disposé à les abandc
ner et à faire sa paix particulière avec le roi. M
neville, porteur de ces menaces, négocie leur r
commodement. D'accord avec le duc, il se re
caution de leur docilité pour la suite, et obtient l
pardon. Exemple de ce que peut un scélérat hal
sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes d
ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

Différence entre Henri III et Elisabeth.

On peut remarquer entre la conduite de Hen
roi de France, et celle d'Élisabeth, reine d'An
terre, une différence qui, n'ôtant rien au mé
de la clémence, fait voir que cette vertu, si di
des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, p
dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardo
toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit p
de grace, et régna glorieusement. Elle ne p
presque pas une année sans voir le poignard
sur elle; mais aussitôt après la conviction, le s
des chefs, comme celui des complices, couloit
les échafauds : excusable, louable même, si

n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Ann. 1587.

Mort de Marie Stuart.

Que cette princesse, du fond de sa prison, ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'étoit une raison de la faire garder avec plus de vigilance, mais non pas de la faire mourir par la main d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité, autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auroient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui vouloit la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, ne finît que par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quel-

Ann. 1587.

ques domestiques qui éclatoient en sanglots. El promit qu'ils seroient plus modérés, et les reti pour lui rendre les derniers services. Comme douleur leur arrachoit encore des soupirs : « J'av « promis, leur dit-elle d'un air ferme, que vous « riez plus tranquilles; retirez-vous et priez pc « moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour paix de l'église, pour le roi d'Écosse son fils, p la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et t dit le cou au bourreau, qui en deux coups sép la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïq Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostenta de courage, marque ordinaire d'une ame qui c che à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme voyageur quitte un pays qui lui est devenu ind rent : les protestants en firent une criminelle tement punie, et les catholiques une martyr crifiée à la religion.

Son supplice utile aux ligueurs.

En France, les Guises, ses parents, qui l'av abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris çants à sa mort, peut-être parceque ces cris voient leur être utiles (1). On imprima des rela de cette tragique catastrophe, et on y joigni descriptions effrayantes des tourments qu'on posoit que les hérétiques faisoient souffrir at

(1) De Thou, liv. LXXXVII. — Davila, liv. VIII. — *Ti crudelit., etc. Antverpiæ, apud Adrianum Huberti, in-4*

tholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueroient pas, ajoutoit-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérents y seroient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits. Ann. 1587.

Le zéle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyoit les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui alloient en station d'église en église, revêtus d'aubes traînantes; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisoit la nuit dans les villes, et dans Paris sur-tout; moyen très commode aux ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantoit des litanies d'un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique; ce qui persuadoit au peuple que l'état et la religion étoient menacés du plus grand péril, et le disposoit à tout sacrifier pour sa défense. Processions blanches.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Le comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout-à-coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettoit, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où étoit le ca-

Ann. 1587.

tholicisme dans la cour qu'il abandonnoit, et l esprits s'en échauffèrent davantage.

Noces du duc d'Epernon.

Henri, triste avec Joyeuse, se consola av Epernon, dont la fortune prenoit de la solidité p les soins du roi (1). Il lui fit épouser une très riel héritière; et ce que la rigueur des circonstances n permit point au monarque de prodiguer en dépens fastueuses, il le donna en argent et en terres à s favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifiq bal, auquel Henri se trouva avec son grand ch pelet à têtes de mort. Heureux, selon les uns, m heureux, selon les autres, de s'étourdir sur l maux qu'un soulèvement général et une inondati d'ennemis étrangers préparoient à son royaume.

Les Allemands entrent en France.

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'a bassade des princes allemands. Elle produisit s effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Pl de trente mille hommes, cavalerie et infanteri ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu venoient au secours de leurs frères réformés; m ignorant la plupart contre qui ils auroient à co battre. On avoit persuadé au plus grand nom que sitôt qu'ils paroîtroient le roi se mettroit à l tête et tomberoit sur les ligueurs. Il ne tint qu'à de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Nava l'y exhortoit; mais Henri se flatta de détruire les

(1) Journal de Henri III.

par les autres. C'étoit, pour ainsi dire, le refrein de toutes ses réflexions. On l'entendoit souvent dire : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos*. En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina.

Ann. 1587.

Le roi forme un plan de défense.

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, dont il donna le commandement à Joyeuse son favori. Il se flattoit de diriger ce jeune général, qui avoit ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres pour choquer ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en seroit maltraité ; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seroient épuisés l'un par l'autre. Le projet étoit bien conçu ; mais Henri ne connoissoit ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

Présomption de Joyeuse.

On a déja vu que Joyeuse s'étoit imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avoit même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillèrent; il crut qu'il n'avoit qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneroient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseroient autour de lui. Une vic-

Ann. 1587.

toire lui parut propre à produire cet effet, et résolut d'essayer ses forces, en bataille rangé contre le roi de Navarre.

Elle le pousse à combattre le roi de Navarre.

Bourbon faisoit la guerre avec avantage da les provinces méridionales du royaume, lorsq les Allemands entrèrent en France par la Lorrain dans le mois de septembre. Aussitôt il interromp ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côt se mit en devoir de lui fermer le passage : les de armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'u bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris s nom.

Bataille de Coutras.

C'étoit l'armée de Darius contre celle d'Alexandr du côté de Joyeuse, plus de troupes; mais des cou tisans efféminés, des soldats chargés d'or, un ch amolli par les délices d'une cour voluptueuse : c côté de Bourbon, moins de combattants, mais u noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fe un jeune héros nourri dans les camps, familiari avec les revers comme avec les triomphes, échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerriè dont il étoit animé (1). Ce contraste se remarqu à la première vue des deux armées. Quelqu'un f sant observer à Henri la pompe fastueuse des b taillons ennemis : « Eh bien, répondit-il, avec u « gaieté martiale, nous en aurons tant plus be

(1) De Serres, t. I, p. 789.

« visée sur eux, quand nous viendrons à mêler les « mains ensemble. »

Ann. 1587.

Bonté et bravoure de Henri IV.

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV (1). Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnoient, il déplora, dans les termes les plus touchants, le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parents contre parents, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoins des efforts qu'il avoit faits pour terminer à l'amiable ses différents, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il « d'un ton animé, les auteurs de cette guerre, et « que le sang qui va être répandu retombe sur « leur tête ! » Puis, se tournant vers le prince de Condé et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : « Pour vous, je ne vous dis autre « chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, « et vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre « aîné ; et nous, répondirent ces princes, que nous « sommes de bons cadets. »

Sa piété.

Dans ce moment se présente le sévère Mornay : il remontre au jeune guerrier, qu'emporté par le feu de ses passions, il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête

(1) Matthieu, liv. VIII, p. 423.

Ann. 1587.

famille ; qu'il va peut-être paroître devant Dieu ; qu'il doit à son armée la réparation de ce scand public. Henri n'hésite pas ; il reconnoît humb ment sa faute devant le ministre Chandieu. Qu ques seigneurs peu scrupuleux veulent lui p suader que c'est trop exiger d'un roi. On ne pet leur répondit-il, trop s'humilier devant Dieu, trop braver les hommes. Il se met ensuite à genoı toute l'armée en fait autant, et le ministre co mence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écr « Le roi de Navarre a peur. Ne le prenez pas « dit Lavardin, son principal lieutenant, ils « prient jamais sans qu'ils soient résolus de vain « ou de mourir. »

Défaite des catholiques. Mort de Joyeuse.

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la marque : ses nombreux escadrons ne tinrent contre le choc de la cavalerie calviniste ; après ı foible résistance, ce fut moins un combat qu'ı déroute (1). L'infortuné Joyeuse, au désespoiı voir ses projets renversés par cette défaite, cherche point à se sauver. « Que faut-il faire? demande un de ses lieutenants.—Mourir. » En j lant il s'enfonce dans les bataillons ennemis, a Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y ı tués tous les deux.

Modestie de Henri après la victoire.

Après la victoire, Bourbon parcourt le cham bataille, fait enterrer les morts, ordonne qı

(1) Brantôme.

Ann. 1587.

prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amène en foule, rend à quelques uns leurs drapeaux en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parents. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paroître d'émotion, la salle où il s'étoit retiré pour prendre un léger repas, tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée de vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressoient autour de lui.

L'armée allemande souffre dans sa marche.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étoient dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avoit cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler, de leur couper les vivres et de traverser leur marche. Cependant cette armée, formidable malgré ses pertes, avançoit toujours; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue.

Elle est mal commandée.

Le baron d'Hona, nommé par les princes de l'Empire général de cette armée, étoit un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des partis.

Ann. 1587.

On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guer en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis lon temps des malheurs de la France, d'où, en c d'échec, il seroit facile de retourner en Allemagı C'étoit le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auroie eue les princes lorrains de voir dévaster le pat moine de leurs ancêtres pour des espérances tı incertaines. Cet avis prudent fut combattu par raisonnement spécieux. Nous sommes venus, soient les plus ardents, pour secourir le roi de N varre; il faut donc le joindre.

Elle veut joindre le roi de Navarre, et se trouve arrêtée.

En conséquence, on marche vers la Loire, sa provisions, sans route déterminée, sans point d'a pui, en cas d'accident. Ils rencontrent de peti villes, ils les rançonnent et les pillent; celles font mine de résister, on les laisse de côté, et passe outre : ils arrivent enfin, excédés de fatig devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le d de Deux-Ponts, avoient eu autrefois le bonheur trouver ce passage ouvert; mais en cette occas les catholiques s'en étoient emparés les premier

État déplorable où elle se trouve réduite.

On est donc forcé de revenir sur ses pas : le p manque, les murmures commencent; le soldat plaint des marches forcées, des gardes continuel de la disette d'équipages et d'habits. De temps temps ils sont renforcés par quelques troupes François, qui viennent les joindre à travers les buscades dressées de tous côtés; mais le récit

dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise, et une forte armée commandée par le roi en personne.

Ann. 1587.

Le roi sort de Paris contre les ligueurs.

Il avoit fallu non seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violents, pour tirer Henri de son indolence. On disoit qu'il abandonnoit la cause de Dieu, qu'il laissoit le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitoient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon, *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parcequ'il vit le peuple disposé à le défendre; ensuite il prit le parti de paroître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée; mais il s'y comporta en homme qui n'auroit voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ils pressent le duc d'arrêter le roi.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affoiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençoit à se dissoudre d'elle-même; mais, en suivant ce système, il n'auroit

Ann. 1587.

pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât to l'honneur de la défaite, par des victoires qui, qu qu'inutiles, le relevoient infiniment aux yeux d ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éc de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent rieusement à se saisir du roi, au milieu de son a mée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et parlement, et de se rendre maîtres de la capita et de causer ainsi une révolution avantageuse à bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise renvoya à un temps plus commode.

Raisons politiques qui l'en empêchent.

En effet, le moment n'étoit pas favorable. France retentissoit du bruit de la victoire remp tée à Coutras, et le roi, par les factieux, auroit appeler à son secours les vainqueurs de Joyeu prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans escadrons les reîtres de l'armée allemande, et, a ces troupes, tomber sur les ligueurs incapables résister à ces forces réunies. Les circonstances geoient donc des ménagements, et une politi adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais a ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît yeux sur ses vrais intérêts.

Le roi de Navarre ne seconde point l'armée allemande.

Un événement imprévu facilita les projets duc. Au bruit de la victoire de Coutras, succ une incertitude étonnante sur le sort de l'ar victorieuse (1). On apprit ensuite qu'elle s'étoi

(1) Vie de Mornay, p. 111.

bandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'étoit ramassé que pour un coup de main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi. De bons historiens le justifient de cette galanterie intempestive, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restoient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands. Ann. 1587.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avoit envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devoit inspirer des précautions, les aveugla; on négligeoit les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, deux bourgs occupés par les troupes allemandes; attaques qu'on peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais

Battue et investie, elle pose les armes.

Ann. 1587.

elles n'auroient eu aucune suite décisive avec d troupes moins effrayées.

On lui permet de se retirer.

Après ces échecs, les chefs étrangers comme l soldats ne parlèrent plus que de traiter. Le di d'Épernon se rendit médiateur. La lenteur de l'a commodement occasiona de nouvelles pertes, q rendirent leur condition plus mauvaise; de sor qu'ils furent trop heureux d'obtenir permission (retourner chez eux par petites bandes, enseign ployées, avec serment de ne jamais porter les arm contre le roi. On leur donna aussi des sauf-conduit qui ne furent guère respectés.

Affreux massacre qu'on en fait dans leur retraite.

Les paysans en assommèrent grand nombre da leur marche. On leur couroit sus comme à des bêt féroces. Les traîneurs, les malades étoient égorg sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignoit (traité, comme fait exprès par le duc d'Éperno son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer France de ces étrangers, suivit le corps le plus no breux jusque sur la frontière, où il fit un carna effroyable. De trente mille, à peine en retourr t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'iss de cette invasion; et telle sera toujours la fin toute expédition lointaine moins dirigée par prudence que par la bravoure.

Le roi rentre triomphant dans Paris.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Par où il fit une entrée publique, revêtu de sa co d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triom de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'os

peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs crioient dans les rues de Paris : *Faits d'armes du duc d'Épernon contre les hérétiques*. On ouvroit le livre, et à chaque page on trouvoit, en gros caractère, ce seul mot : *Rien*. Henri consola son favori, en lui donnant la dépouille de Joyeuse : « Et en ce faisant, dit Pasquier, « sans coup férir, il a perdu plus de gentilshommes « qu'il n'avoit fait à la bataille de Coutras. » Ann. 1587.

Assemblée de Nancy.

En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à Nancy, où étoient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue (1). On y tint un grand conseil. Les avis y furent différents comme les intentions ; mais le résultat fut le même, parceque, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avoient tous besoin du même moyen, savoir, le trouble de l'état. Par-là le duc de Lorraine se flattoit de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditoit, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets et alliés de cette maison, tels que le duc de Nemours, le duc d'Elbeuf, le duc et le chevalier d'Aumale, le duc de Mayenne lui-même, frère du duc de Guise, es-

(1) De Thou, liv. XC. — Davila, liv. IX. — Mém. de la ligue, tome II et III. — Matthieu, liv. VIII. — Pasquier, liv. XII. — Mém. de Nevers, tome I. — Mém. de Villeroi, tome I.

Ann. 1588. péroient, par cette voie, des établissements considérables. Ils vouloient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse qui ruineroit leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues; mais il n'en faisoit confidence à personne, si on excepte peut-être son frère, le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné.

La ligue y dresse une requête insolente au roi.

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étoient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nancy prirent une résolution uniforme : ce fut de paroître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y supplioient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, dont on lui fourniroit la liste; de faire publier le concile de Trente, d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes,

dont le roi entretiendroit les garnisons ; de leur soudoyer un certain nombre de troupes ; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, et de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union. Ann. 1588.

Perplexité du roi.

Pendant qu'on dressoit à Nancy cette insolente requête, le roi commençoit à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs vouloient lui faire craindre. Il fut encore longtemps à penser qu'il y avoit de l'outré dans leurs rapports. Il croyoit, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étoient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginoit que, quand il faudroit en venir à l'éxécution, ou ils manqueroient de cœur, ou la moindre précaution visible de la part du prince seroit capable de les arrêter.

Quelquefois aussi il pensoit que ces délations pouvoient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginoient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissoit pas d'une

Ann. 1588.

réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savoit qu'il étoit considérablement obéré, qu'il cherchoit par tous moyens à raccommoder sa fortune : c'en étoit assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt, capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défioit, et se fortifioit dans ses soupçons par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étoient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisoient en erreur.

Causée par l'ignorance où on le retient.

La reine mère, par exemple, ne vouloit pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyoit pas elle-même si dangereux, parcequ'elle espéroit l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance ; et elle l'auroit employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venoit à mourir sans enfants. Le seigneur d'O et les autres courtisans, qui ne cherchoient que le plaisir, cachoient soigneusement au roi sa situation, de peur que leur faveur diminuât, si la connoissance de ses affaires l'obligeoit de s'y appliquer.

Par les partialités dont il est témoin.

Villeroi et les autres ministres détestoient le duc d'Épernon, qui les maltraitoit dans le conseil, et qui, en toute occasion, les accabloit du poids de son crédit. Il avoit eu la hardiesse de donner à Villeroi un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il avoit reproché en face à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme im-

portant par son siége et son esprit violent, un commerce incestueux avec sa propre sœur. Le roi savoit toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettoit pas d'approuver, mais qu'il n'avoit pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimoit. Il lui restoit simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Épernon venoit l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadoit aisément ce que lui souffloient les ministres; savoir, que tout cela n'arrivoit que par haine contre le duc, et cette prévention se gravoit d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paroissoient se déchaînoient avec la plus grande aigreur contre Épernon ; d'où Henri concluoit que ce n'étoit donc pas à lui qu'on en vouloit, et qu'en sacrifiant son favori il calmeroit, quand il voudroit, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, joüet des passions des autres, trouvoit ses plus intimes confidents réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir. Ann. 1588.

Mais, s'il n'y avoit pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avoit pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînoit tous les cœurs (1). Un courtisan disoit : « Que « les huguenots étoient de la ligue quand ils re- « gardoient le duc de Guise. » Les femmes, dont le Estime générale pour le duc de Guise.

(1) Balzac, vingt-quatrième entretien.

Ann. 1588.

suffrage met, en France, un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint le sentiment : « Ils avoient si « bonne mine, dit-elle, ces princes lorrains, qu'au« près d'eux les autres princes paroissoient peuple. »

Ses grandes qualités.

Les avantages qui, même séparés, faisoient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissoit tous en lui seul (1) : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes; enfin, ce qui rendroit un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignoit une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie; l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, lors même qu'il agissoit sans ménagement, et de faire penser qu'il n'étoit excité que par le zèle de la religion, quand il n'alloit qu'à ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, « La France étoit folle de cet homme-là; car c'est « trop peu dire amoureuse. »

Guise avoit de plus, en vraies vertus, de la grandeur d'ame, beaucoup de patience, une prudence qui n'étoit jamais déconcertée par les événements, le coup-d'œil de maître dans les affaires, et la fa-

(1) Balzac, vingt-quatrième entretien.

cilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur ; l'action alloit chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne, son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurois pu résoudre en « un quart d'heure, répondit-il, je ne le résoudrai « pas en toute ma vie. »

Ann. 1588.

Voilà l'homme contre lequel lutta le foible Henri III, déja trop dépeint, et dont on sait bien qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obséques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angély.

Médiocrité du roi. Mort du prince de Condé.

Ce prince avoit épousé Charlotte de La Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou (1). La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorants ; de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué, pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le

(1) Journal de Henri III.

Ann. 1588.

roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge pour venger son cousin ; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère que parcequ'elle étoit enceinte. Il la laissa sous une garde sûre ; mais, après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente.

Son caractère.

Le prince de Condé étoit recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie ; on sait qu'obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Montcontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemi. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières. Deux fois prisonnier sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir de poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. » Ses ennemis même le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes, peut-être, disent quelques historiens, parceque la mort violente d'un homme de ce rang, le forçoit à un triste retour sur lui-même.

Comment Guise est porté aux derniers éclats.

Guise, en effet, couroit alors une carrière fertile en pareilles catastrophes. Avoit-il préparé le der-

nier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirois que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une faveur aveugle que Guise avoit excitée, sans prévoir où elle pourroit le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune sembloit lui marquer. Ann. 1588.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

L'ESPRIT DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE PENDANT LES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES.

LIVRE SIXIEME.

Ann. 1588.

Henri III.

Faction des Seize.

Ceux qui ne connoissent Paris que par la police exacte qui s'y exerce de nos jours sont étonnés que dans le sein d'une ville habitée par le roi lui-même, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale; mais Paris n'étoit pas alors gouverné comme il l'est aujourd'hui (1).

La populace est, à la vérité, toujours la même, grossière, féroce, aisée à séduire, prompte à s'é-

(1) De La Mare, Histoire de la police.

Ann. 1588. mouvoir, et ne connoissant pas de frein quand ell
est une fois livrée à sa fougue; mais une main ha
bile dirige et tempère l'impétuosité de ses mouve
ments. L'œil de la vigilance est ouvert sur les ac
tions et sur les paroles, non pour gêner le citoyen
mais pour assurer sa tranquillité contre les ténè
breuses manœuvres de la rebellion et du libert
nage : rien n'est négligé; une rumeur est suivie ju
qu'à sa source, un éclat arrêté dans son principe
nul asile pour le brouillon obscur qui rampe dan
les ténèbres, nulle ressource pour le séditieux har
qui brave l'autorité. Des soldats, assujettis eu
mêmes à une discipline sévère, imposent à la mu
titude par leur nombre, le fréquent retour d
patrouilles, et la facilité de la correspondance
ainsi la sûreté est établie dans les sociétés, la s
bordination dans les familles : un peuple immen
vit dans la paix et l'abondance, redevable de s
bonheur aux soins pénibles du magistrat, qui exer
sous les yeux du prince ce ministère de confian

Les ressorts de ce gouvernement reçoivent le
première impulsion de la puissance royale, au li
qu'autrefois le corps municipal étoit seul arbi
des résolutions, et dépositaire des forces. Pa
avoit alors des murailles flanquées de grosses tou
des portes qui se fermoient exactement; et les éc
vins en gardoient les clefs. La bourgeoisie étoit
régimentée; elle élisoit ses capitaines, et se form
par de fréquents exercices, au maniement des

mes. Il y avoit au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendoit à la première alarme, pour fermer les quartiers : on faisoit dans toutes les maisons des saillies, qui les rendoient plus propres à l'attaque et à la défense ; enfin le peuple avoit ses bannières, des places d'assemblées fixées, des mots de ralliement, et il ne falloit qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre. Ann. 1588.

La ville étoit distribuée en seize quartiers. Comme dans ce temps de fermentation chacun se croyoit chargé des affaires de l'état, il s'étoit établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitoit des intérêts de la sainte-union : le chef de l'assemblée alloit ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état des forces, et en recevoit les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'étoit pas un des moins ardents du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portoit au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étoient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetoit. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ils ne manquoient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuroient, ils se communiquoient leur mécontentement, et

Ann. 1588.

comme ils avoient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des Seize.*

C'étoient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connoissoient plus ni autorité ni raisons : quelques uns se trompoient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyoient fermement que Henri III en vouloit à la religion catholique : c'étoit le point d'où ils partoient dans toutes leurs délibérations; ils s'entêtoient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travailloient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe : « Que tout étoit permis pour défendre la reli- « gion ainsi menacée. » Les Seize trouvoient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuoit aussi puissamment, et qui enfantoient des projets : ils les communiquoient à leur chef; celui-ci en faisoit part au conseil des Seize, qui se trouvoient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avoient eux-mêmes inspiré.

Différentes conjurations.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui occasiona le fameux complot des *barricades.*

Ann. 1588.

Pendant que tout étoit calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nancy, faisoit espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce coup manqué, parceque Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces ; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres : encore averti par Poulain, le roi fait porter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Le roi fait défendre au duc de Guise de venir à Paris.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare ; ils s'imaginent déja être traînés au gibet : un désespoir affreux s'empare de cette troupe auparavant si audacieuse ; ils envoient au duc de Guise députés sur députés, ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne falloit, de la part de Henri qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction ; mais, persuadé apparemment qu'elle seroit toujours peu

Ann. 1588.

redoutable en l'absence du chef, il envoie Belliévre un de ses ministres, lui porter défense de venir Paris.

Pendant le voyage de Belliévre, la duchesse d Montpensier se présente au roi ; elle se jette à se pieds, le conjure avec larmes de permettre à so frère de venir se justifier des crimes qu'on lui im pute ; et en même temps qu'elle tranquillise Hen par ces démarches soumises, elle lui dresse une em buscade, et aposte dans le faubourg Saint-Antoin des troupes qui devoient l'enlever lorsqu'il rev noit de Vincennes peu accompagné. Elle auro réussi, sans le fidéle Poulain, qui avertit encor Le roi se fit escorter par une garde plus nombreus

Les ordres du roi mal exécutés.

Les opinions étoient fort diverses à la cour su la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieu présumoient que sa présence pourroit accommod les affaires, en forçant Henri de suspendre, p crainte ou par égards, les éclats de la vengean qu'il méditoit. C'étoit peut-être l'idée de la rei mère lorsqu'elle dit à Belliévre, chargé d'arrêter marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le roi « si en colère, qu'un monde de gens d'importan « sont perdus (1). »

Cette contrariété de sentiments, dans des p

(1) Mém. de Nevers, tome I, p. 164. — Matthieu, liv. V p. 543.

sonnes qui n'auroient dû en avoir qu'un avec le roi, rendoit moins hardis ceux qu'il chargeoit de ses ordres. Il paroît que Belliévre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portoit sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna en attendant quelques paroles ambiguës. Bellièvre de retour reçut ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner le manquèrent. Ann. 1588.

Il entra dans Paris par la porte Saint-Denys, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que valets; « mais, « dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances « de cet événement d'après son frère, témoin ocu- « laire, comme une pelote de neige s'augmente en « roulant, et devient bientôt aussi grosse que la « montagne d'où elle s'est détachée; de même, au « premier bruit de son arrivée, les Parisiens quit- « tèrent leurs maisons pour le suivre; et en un mo-

Ann. 1588.

« ment la foule s'accrut de manière qu'avant que « d'être au milieu de la ville il avoit déjà plus de « trente mille personnes autour de lui. »

Joie folle des Parisiens.

Le peuple paroissoit ivre de joie. Jamais il n'avoit crié d'aussi bon cœur *Vive le roi*, qu'il cria cette fois *Vive Guise*. Les démonstrations de contentement et d'alégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluoient et le combloient tout haut de bénédictions, le nommant le *libérateur et le sauveur de la patrie* : les autres, ne pouvant s'approcher, tendoient vers lui les mains en s'humiliant comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres, les dames jetoient devant lui des rameaux, et le couvroient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disoit des choses gracieuses à ceux qui étoient le plus près de lui, faisoit aux plus éloignés signe de la main, saluoit aux fenêtres d'un visage riant, et marchoit tête nue, au petit pas, au milieu de cette multitude.

Il descend chez la reine mère.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeuroit la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui se fit remarquer; puis, se remettant, elle lui dit « qu'elle « auroit voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces « circonstances. » Il répondit sans se déconcerter

« que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avoit « pas permis de différer »; et, changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments, et lia conversation avec elles. Pendant ce temps, la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise étoit arrivé, et qu'elle alloit le lui mener.

Ann. 1588.

Ils se mirent en chemin : elle portée dans sa chaise, et lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre, les Suisses étoient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il falloit traverser. L'air morne avec lequel on recevoit ses politesses le frappa ; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines : et ce n'étoit pas sans cause. On délibéroit alors dans le cabinet du roi de sa vie ou de sa mort.

Elle le mène chez le roi, où il court quelque risque.

« Frappez le pasteur, disoit un des conseillers, « et le troupeau se dispersera. » Le duc arriva dans le moment. Henri, le regardant d'un air sévère, lui dit : « Je vous avois fait avertir de ne point venir. « Sachant, repartit le duc, les calomnies dont on « me noircissoit auprès de votre majesté, je lui ap« porte ma tête, si elle me juge coupable. Je ne se« rois cependant pas venu, si elle eût daigné me « faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellié-

Il se sauve, et y retourne mieux accompagné.

Ann. 1588.

vre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine mère tira son fils à quartier, et lui remontra que, si on faisoit la moindre violence au duc, il y avoit tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avoit l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi, et sort. Il revint le lendemain matin, mais si bien accompagné, qu'il étoit plus en état de donner la loi que de la recevoir.

Entrevue à l'hôtel de Soissons.

On avoit passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce qu'on auroit dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons, chez la reine mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendoit le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendoit pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'étoit « que le roi se « déterminât sans détour à faire une guerre à toute « outrance aux huguenots ; et pour que les catho-« liques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour

« Épernon, La Valette son frère, en un mot tous les « gens suspects. »

Ann. 1588.

Ordre à tous les étrangers de sortir de Paris.

Le foible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venoit le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc vouloit interposer son crédit pour chasser sans tumulte les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville étoit pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriveroit que ce qu'il voudroit; et dans le moment il se fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auroient pas des raisons valables de demeurer à Paris, d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Les Parisiens mécontents de cet ordre.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers : le peuple murmuroit de voir fouiller ses maisons, et n'épargnoit pas les injures aux commissaires. Ils en firent leur rapport au roi, qui sentit bien d'où partoit le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Murmure de ce que le roi se met sur la défensive.

Les Seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassembloit sa noblesse; on savoit qu'il avoit mandé des troupes : il faisoit mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble qui ne pou-

Ann. 1588.

voit que leur causer des pertes, et il leur assignoit des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Gréve, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étoient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnoit.

Le roi introduit des Suisses.

Le jeudi 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses, qui étoit à Lagny, entra par la porte Saint-Honoré (1). Le roi alla le recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant et les armes hautes. Le peuple les voyoit passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rebellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps-de-garde. Tout réussissoit à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, s'avisa de dire « qu'il n'y

(1) Pasquier, liv. XII, lettre 21. — De Serres, t. I. — Cayet, liv. II.

« avoit femme de bien qui ne passât par la discré- Ann. 1588.
« tion d'un Suisse.

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avoient négligé de s'emparer, parceque, la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendoient d'être forcées à employer la violence, ce qu'elles avoient ordre d'éviter. En un instant cette parole indiscrète, passant de bouche en bouche, se répète dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent les fenêtres de pierres, tendent les chaînes, les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin; les barricades s'avancent: les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve comme fermée, et les mutins plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Soulèvement général: barricades.

Au premier bruit, le duc de Guise se tient dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il étoit nécessaire. Quand il apprend que les barricades réussissent, il sort

Ann. 1588.

et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchoient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

Les troupes du roi attaquées.

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étoient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacroit impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides partout ailleurs, se voyant enveloppés, tendoient des mains suppliantes, et se rangeoient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvoient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuses. Ils montroient leurs chapelets, et crioient de toutes leurs forces : *Bons catholiques* ; malgré cela, il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

Le duc de Guise les délivre.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Devant lui tombent les barricades. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir

le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, nu-tête, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper, par cette humiliation, à la furie du peuple. Ann. 1588.

La reine négocie.

Derrière elles se referment les barricades; Guise en visite quelques unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étoient dans la négociation. La reine mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

Prétentions outrées du duc de Guise.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandoit « à être déclaré lieutenant-général « du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les « troupes et pour tout ce qui regarde la guerre; « autorité qui seroit confirmée par les états-géné- « raux, que Henri s'engageroit d'assembler inces- « samment à Paris; qu'on lui donnât en outre « dix places de sûreté dans le royaume, avec de « l'argent pour payer les troupes qu'il y mettroit. « Il insistoit vivement sur un édit qui déclareroit « les princes de la maison de Bourbon déchus, « comme hérétiques, du droit de succession à la « couronne. Il demandoit aussi le gouvernement

Ann. 1588.

« de Paris pour le comte de Brissac, homme « dont il étoit sûr; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, « avec des emplois militaires et les charges de la « couronne, pour ses parents et ses amis. Il exigeoit l'exil d'Epernon et de beaucoup de gens « de tête et d'exécution, non seulement hors de « la cour, mais même hors du royaume. Enfin « il vouloit que le roi se contentât de sa garde « ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avoit cru devoir depuis peu se « faire un rempart contre les entreprises des « ligueurs. »

La reine traîne la négociation.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes; cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se remit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel; c'étoit à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parceque les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades pour son carrosse, et qu'on étoit obligé de la passer pardessus, à force de bras, dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisoit ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit « que quinze mille hommes « étoient prêts à sortir pour investir le Louvre « par la campagne. » Elle envoie un de ses gen-

tilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Ann. 1588.

Le roi se sauve.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paroissoit disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistoit, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Maineville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, « madame, s'écrie-t-il : pendant que votre majesté « m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. « J'ignorois cette résolution », répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Désordre de sa fuite.

Les gardes françoises et suisses étoient déja parties; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivoient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avoit pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, qui en étoit évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

Quel avoit été le dessein du duc.

« O le téméraire! ô l'imprudent »! s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise étoit venu à Paris se mettre entre les mains du roi qu'il avoit si vivement offensé. « O le foible prince » !

Ann. 1588.

s'écria-t-il encore plus haut quand on lui dit q
Henri avoit manqué cette belle occasion de
défaire d'un homme qui sembloit né pour
perdre. Sixte continua sans doute ses exclan
tions en apprenant que le duc à son tour av
laissé échapper le roi.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raisonn
« sur cette affaire, avoit eu l'imprudence de
« nir, lui septième, le roi auroit dû le fa
« arrêter. Il le pouvoit le mardi et mercre
« parcequ'il avoit pour lors tous les capitai
« de quartiers, toutes les cours souveraines,
« bonne bourgeoisie, et quatre mille Suisses, ou
« sa garde : le menu peuple n'auroit osé br
« ler. Le jeudi matin même encore, il pou
« le faire enfermer par ses troupes, si, par
« mauvaise politique, il n'avoit pas, pour a
« dire, lié les mains de ses soldats, en leur
« fendant de fondre sur le peuple lorsqu'il c
« mença les barricades. Mais puisque Guise a
« surmonté tous ces dangers, il n'auroit jai
« dû laisser sauver le roi. Il falloit malgré
« prendre un état auprès de lui, et ensuite
« en auroit tiré telle déclaration qu'on a
« voulu. »

Le roi le prévient à temps.

Il paroît que c'étoit bien l'intention du du
Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par l
que parcequ'il comptoit trop sur l'indécisi

ce prince (1). La terreur de Henri ne fut pas chimérique ; il étoit temps qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'étoit du côté de la ville, et même quelques corps-de-garde déja portés en avant tirèrent sur lui et sur sa suite ; et le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures. Ann. 1588.

Assurance du duc de Guise.

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisoient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auroient formé le blocus du Louvre. Ce n'étoit donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avoit formé le duc de Guise ; son projet, au contraire, étoit de l'y retenir. « J'ai défait les Suisses, écri« voit-il d'un air triomphant à un de ses amis, « j'ai taillé en pièces une partie des gardes du « roi, et tiens le Louvre investi de si près, que « je rendrai bon compte de ce qui est dedans. » Qu'on n'accuse pas ici le duc de Guise de fanfaronnade : un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Ses amis se déconcertent.

Après que le roi se fut échappé, un des confidents du duc écrivit à ceux qui ramassoient des troupes dans la province : » Notre grand n'a

(1) Cayet, liv. II, p. 46. — De Serres, tome I, p. 799. — Brantôme, tome III.

Ann. 1588.

« su exécuter son dessein, le roi s'étant sau
« dans Chartres. Je suis d'avis que vous vo
« retiriez dans vos maisons le plus douceme
« que vous pourrez, sans faire semblant d'avc
« rien vu. Je suis si éperdu, que je ne sais
« que je fais. » Découragement d'un conspirate
subalterne !

Sa fermeté.

L'ame ferme du duc de Guise ne se laisse poi
ébranler par un revers (1). Le roi lui échapp
il assure du moins sa conquête : il assemble
peuple, fait créer de nouveaux officiers de vi
et de nouveaux capitaines plus attachés à l
que les anciens. Il va trouver le premier pré
dent, et le prie d'assembler le parlement, po
prendre avec lui des mesures convenables a
circonstances. « Quand la majesté du prince
« violée, répond Harlay d'un air sévère, le n
« gistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se reb
pas; il s'adresse au président Brisson, qu'il trou
plus complaisant : il visite aussi les minist
étrangers, leur raconte cet événement à sa
charge, et les prie d'envoyer à leurs cours
relations qui ne lui soient pas défavorables, n
conformes aux manifestes qu'il répand de t
côtés.

Il s'assure de Paris et des environs.

Ces soins politiques ne lui font pas oublier
soins militaires : il s'empare de l'arsenal et

(1) Matthieu, liv. VIII, p. 548.

la Bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que, le lendemain du départ du roi, tout étoit aussi tranquille que s'il n'y avoit point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, sur-tout celles dont la situation sur les rivières pouvoit servir à affamer la capitale; et en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine mère, restée à Paris exprès pour négocier. Ann. 1588.

Réflexions sur les écrits qui parurent alors.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parcequ'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il « y a, dit-il, une déclaration du roi sur ce qui « est arrivé à Paris contre lui-même; mais cela « si froid, si timide, que rien plus comme d'un « homme qui se plaint, et n'ose nommer celui « qui l'a battu : comme d'un homme qui a peur « que son ennemi soit encore en colère, et ne « veuille se contenter du mal qu'il lui a fait : « il n'ose dire qu'il ait été contraint de s'enfuir, « ni qu'on l'ait chassé; il n'ose appeler cela in- « justice : à peine déclare-t-il qu'il en fera puni- « tion; ne commande plus à son peuple, mais « le prie; mande que l'on fasse supplications aux « églises, afin que cette querelle se puisse bien-

Ann. 1588. « tôt apaiser, comme s'il avoit peur que M. de « Guise fût offensé de ce qu'il ne s'étoit pas « laissé prendre dans le Louvre, mais s'en étoit « fui.

« L'autre, tout au rebours, écrit deux lettres, « l'une au roi, l'autre publique, toutes deux « lettres de soldats, braves, audacieuses, et où « il s'élève galamment de ce qu'il a fait; dit « que ce jour-là, Dieu lui mit entre les mains « le moyen d'un signalé service; le récite avec « peu de paroles et hardies, sans aucune démons « tration de crainte, ni de penser avoir failli, e « finalement conclut par une résolue menace « que, malgré tout le monde, il maintiendra l « parti catholique, et chassera d'auprès du ro « ceux qui favorisent les hérétiques, désignan « le duc d'Epernon. » L'écrivain, très partisa des réformés, exhorte ensuite le roi à faire s paix avec eux, et à s'aider de leur secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec l hérétiques *toute la chrétienté catholique* s'élève contre le roi et le détrônera, l'auteur répond apostrophant le monarque : « Oui, si tu le pronc « ces, ce mot de paix, comme celui qui fuy « dernièrement de Paris devant le duc de Gui « Prononce-le comme celui qui gagna les l « tailles de Jarnac et de Montcontour, et « « tout seul étoit plus effroyable que le reste de s « armée, et tout tremblera. Il ne faut pas que

« partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut « qu'ils viennent à toi et que tu les reçoives : être « roi, c'est ton parti. » Ann. 1588.

Pronostic des gens sensés.

Le fâcheux état où se trouvoit Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitoit la compassion de ses fidèles serviteurs : ils étoient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auroient dû diriger sa conduite dans les circonstances (1). Il étoit naturel que le roi cherchât de l'argent; « mais, *disoit Pasquier*, le vrai subside « dont le prince devroit faire fonds est la bienveil-« lance de ses sujets. Il dépend de lui de réformer « tout le monde en se réformant lui-même; qu'il « respecte les lois, et il sera respecté. Honorer la « noblesse, la récompenser selon ses degrés, ména-« ger le peuple, soutenir le clergé, ne point perdre « son bien, employer son temps, consulter la jus-« tice et non lui commander, voilà son devoir. « S'il ne le fait pas, je publie dès à présent, à son « de trompe, par tous les cantons de la France, la « ruine de lui et de son état. »

Procession de la ligue à Chartres.

Telles étoient les tristes réflexions que le zèle arrachoit aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisoit imaginer aux catholiques ligueurs. Ils se mirent en tête qu'une soumission, relevée de

(1) Pasquier, liv. XII, lett. 7 et 8.

Ann. 1588. quelque appareil de religion, feroit oublier au roi ce qui s'étoit passé, et le rappelleroit à Paris. Dans cette persuasion, la fameuse confrérie des pénitents, autrefois si chère à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avoit affecté que tout eût un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paroissoit un homme à grande barb
« sale et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-de
« sus un large baudrier, d'où pendoit un sabre r
« courbé; d'une vieille trompette rouillée il tire
« par intervalle des sons aigres et discordant
« après lui marchoient fièrement trois autres hor
« mes aussi mal propres, ayant chacun en tête u
« marmite grasse au lieu de casque, portant s
« leurs cilices des cottes de mailles, avec des bra
« sards et des gantelets; ils avoient pour armes
« vieilles hallebardes rouillées : ces trois rodomo
« rouloient des yeux hagards et furibonds, et
« démenoient beaucoup pour écarter la foule
« courue à ce spectacle.

« Après eux venoit frère Ange de Joyeuse
« courtisan qui s'étoit fait capucin l'année derni
« On lui avoit persuadé, pour attendrir Henri
« représenter dans cette procession le Sauveur n
« tant au Calvaire : il s'étoit laissé lier, et pei
« sur le visage des gouttes de sang qui semble

« découler de sa tête couronnée d'épines; il parois- Ann. 1588.
« soit ne traîner qu'avec peine une longue croix de « carton peint, et se laissoit tomber par intervalles, « poussant des gémissements lamentables.

« A ses côtés marchoient deux jeunes capucins, « revêtus d'aubes, représentant, l'un la Vierge, « l'autre la Madeleine. Ils tournoient dévotement « les yeux vers le ciel, faisant couler quelques faus- « ses larmes; et toutes les fois que frère Ange se « laissoit tomber, ils se prosternoient devant lui en « cadence. Quatre satellites, fort ressemblants aux « trois premiers, tenoient la corde dont frère Ange « étoit garrotté, et le frappoient à coups de fouet « qui s'entendoient de très-loin. Une longue suite de « pénitents fermoit cette marche comique. »

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : « Frappez « tout de bon, fouettez, c'est un lâche qui a en- « dossé le froc pour ne plus porter les armes. » Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent, il tournoit en farce le mystère sacré de notre rédemption. Il lui remontra aussi qu'on avoit abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, « que je sais, ajouta Henri en élevant le « ton, être en grand nombre dans cette procession. »

Avantage qu'elle en tire.

Henri le savoit; il étoit instruit qu'entre plusieurs

Ann. 1588.

gens de bonne foi; sous le sac de pénitents étoien cachés nombre des plus ardents ligueurs, qui ve noient impudemment ranimer le courage de ceu de Chartres, et les engager à prêter serment de fidé lité au duc de Guise. Il les avoit sous sa main : i pouvoit les punir, et il les laissa remplir leur mis sion. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des se mences de révolte qui ne permirent point au ro d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen où il fixa son séjour pendant les négociations en tamées par la reine mère.

Négociation.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivi d'une députation du parlement de Paris, que le rc remercia, en exhortant les magistrats à continue de le bien servir (1). Vint après une autre déput tion des officiers municipaux, au nom de la vill même. Henri les reçut favorablement, quoiqu' n'approuvât pas les changements faits dans c corps par le duc de Guise. On voyoit qu'il n'auro demandé qu'une réparation un peu supportab pour pardonner. Ces députations donnoient ord nairement ouverture à des propositions. Tant Henri s'adressoit à tous en général, tantôt il s'e tretenoit avec quelques uns en particulier. Il y e aussi des requêtes de la ligue et des réponses c roi rendues publiques; mais quand on auroit s tisfait aux demandes les plus outrées des Sei

(1) De Thou, liv. XCI. — Davila, liv. IX.

même, ce n'étoit rien si on n'avoit le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions; il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua pas. Ann. 1588.

Edit d'union.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitoit des affaires dont la seule idée auroit dû l'exciter à des éclats. Retiré à Rouen, il s'y amusoit de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps, les courriers et les ministres alloient et revenoient, de lui aux rebelles, de la reine mère au conseil. Il y assistoit assidument. Il écoutoit froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenoit la plume, ajoutoit, changeoit, retranchoit, calculoit, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Les conditions publiques.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que « les voyant rendus inutiles par « l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur « faire la guerre à toute outrance, et à ne pas met- « tre les armes bas qu'ils ne soient détruits jus- « qu'au dernier, qu'il en fait le serment, et qu'il « ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et « condition qu'ils soient, de jurer comme lui et de

Ann. 1588.

« le signer; de promettre aussi, par le même acte « solennel, de ne jamais reconnoître pour roi de « France un prince qui ne professeroit pas la reli« gion catholique, apostolique et romaine. » Des lettres-patentes, envoyées par tout le royaume ordonnoient l'enregistrement et la promulgation de cet édit.

Les conditions particulières exécutées.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans les places de sûreté qui leur étoient abandonnées. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et commandants fidèles, pour y substituer ceux que la sainte union lui avoit marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir, du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérents; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devoit mener contre le roi de Navarre, parcequ'il lui étoit important de veiller sur les états-généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devoit se confirmer, avec l'édit d'union, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris quittent la cour.

Les favoris du roi, Epernon entre autres, n'avoient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis, pour sortir de la cour. Ils la quittèrent en frémissant de dépit, à la vue de la foiblesse de le

maître (1). Épernon sur-tout, homme fier et courageux, brava le parti opposé jusque dans sa disgrace. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroi. Ce ministre, ou hasarda de lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisoient les habitants d'Angoulême à le chasser de leur ville. Épernon, n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avoit commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si on ne connoissoit les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croiroit que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure. Ann. 1588.

Le roi change ses ministres et son conseil.

Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'édit d'union, Henri, à la recommandation de la reine mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été

(1) De Thou, liv. XCII. — Davila, liv. IX. — Mém. de Villeroi. — Mém. de Chiverni. — Mém. de Nevers, tome I. — Mém. de la ligue, tome I.

Ann. 1588. fort tranquille : puis, tout à coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composoient son principal conseil : Villeroi, l'ennemi d'Épernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Belliévre ; il mit à leur place Montholon, Ruzé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité et très attaché à sa personne ; il ne conserva aussi de ses courtisans que ceux dont la fidélité lui étoit connue, gens de main et d'exécution. La reine mère continua d'assister au conseil ; mais on ne traitoit plus devant elle que les objets sans conséquence.

Le duc de Guise se prépare aux états de Blois.

Ces changements ne donnèrent point à penser aux ligueurs, ils les regardèrent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri sembloit perdre à former sa cour, et à renouveler son conseil, le duc l'employoit à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

Il les compose de ses partisans.

De cette dernière tentative dépendoient sa fortune et sa vie : il étoit enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr ; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspiroit nécessairement quelques frayeurs, il étoit bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions (1).

(1) Pasquier, liv. XIII, lett. 1. — Mém. de la ligue, tome III.

Ann. 1588.

Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise, venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptoit presque autant de partisans zélés qu'il y avoit de députés dans les états. La plupart, complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succomboit, étoient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvoient, contre un si grand nombre, quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses forces? Il n'y avoit point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étoient catholiques, éclipsés depuis long-temps par le duc de Guise, ne jouissoient d'aucun crédit auprès des ligueurs; les autres, sur-tout le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, notés d'hérésie, n'osoient paroître dans une assemblée toute composée de leurs ennemis, assemblée cependant convoquée selon les régles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'état, et dont les décrets souverains alloient décider du trône.

Il s'assure des provinces circonvoisines.

Guise n'avoit omis aucune des précautions qui devoient lui rendre les délibérations favorables (1). D'un seul mot il pouvoit faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnois, la Bourgogne, l'Orléanois, provinces qui

(1) Lezeau, mss. de Sainte-Geneviève.

Ann. 1588.

environnent la capitale; dans les autres, il avoit à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des Jésuites, et un peuple innombrable, que le fanatisme pouvoit en un moment rendre soldats.

Ouverture des états.

L'ouverture des états se fit le seize octobre, dans la grande salle du château de Blois (1). Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance; l'historien Matthieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat : » Les députés « étant entrés, et la porte fermée, le duc de « Guise, assis en sa chaire, habillé d'un habit « de satin blanc, la cape retroussée à la bigearre, « perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'as- « semblée, pour reconnoître et distinguer ses ser- « viteurs, et, d'un seul élancement de sa vue, « les fortifier en l'espérance de l'avancement de « ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, « et leur dire, sans parler, je vous vois, se leva, « et après avoir fait une révérence, suivi de deux « cents gentilshommes et capitaines des gardes,

(1) Matthieu, liv. VIII.

Ann. 1588.

« alla querir le roi, lequel entra plein de ma-« jesté, portant son grand ordre au col. »

Discours du roi. La ligue l'oblige de l'adoucir.

Henri, qui représentoit merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devoient être la matière des délibérations de l'assemblée : il parla en monarque et en père (1). Si on a quelque chose à lui reprocher, ce seroit trop de ménagement pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques unes de ses expressions ; et sachant qu'il faisoit imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordoit, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devoit attendre par la suite.

L'édit d'union déclaré loi de l'état.

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond ; qu'avec les intentions les plus opposées, les membres tiennent le même langage, et qu'on

(1) Pasquier, liv. XIII.

Ann. 1588.

prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'édit d'union y fut déclaré loi fondamentale du royaume; que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire les mêmes sermens à tous les députés. Les états voulurent engager Henri à faire publier le concile de Trente, et à déclarer le roi de Navarre exclu de la succession à la couronne; mais il éluda ces demandes : il ne fut pas si heureux dans l'affaire du duc de Savoie.

Extrémité où l'on réduit le roi.

Ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France étoit réduite, venoit de s'emparer du marquisat de Saluces. A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des François; chacun, à Blois, cria vengeance. Le roi crut trouver une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise n'eut garde, quoique le duc de Savoie fût son allié secret, de s'opposer directement à l'indignation qui éclatoit contre lui, ce qui auroit pu le faire passer pour mauvais François; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armeroit contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en seroit pas suivie moins vivement;

et en même temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On vouloit donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et, poussé à bout, il résolut de ne rien ménager. Ann. 1588.

Le roi sut, par les proches parents même du duc, qu'il machinoit quelque dessein important (1). Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Maïenne son frère. On étoit sûr d'ailleurs qu'il mettoit tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernements, à ceux qu'il vouloit s'attacher, comme s'il eût déja été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avoit eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avoit caché ni ses mécontentements, ni ses projets (2). Le duc de Guise ne ménage plus rien.

Il se plaignoit qu'en même temps qu'on réunissoit en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendoit ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il falloit donc, disoit-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi

(1) De Thou, liv. XCIII. — Davila, liv. IX. — Journal de Henri III, t. III.

(2) Mém. de la ligue, tome III.

Ann. 1588.

lui-même, s'il étoit nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette proposition, Guise tire un poignard, se dépouille le bras jusqu'au coude, et veut s'ouvrir la veine, pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime, demandoit des gardes, comme en avoit eu le roi, lorsqu'étant duc d'Anjou, il avoit été nommé, sous Charles IX, lieutenant-général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne vouloit point conserver à la sainte union Orléans pour place de sûreté : « Je saurai bien, dit in« solemment le duc, la retenir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenoit les discours les plus inconsidérés. Elle portoit ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : « c'étoit, disoit-elle, pour faire la couronne mo« nacale à Henri, quand il seroit confiné dans « un monastère. »

Les amis de Guise tremblent pour lui.

Quelques uns cependant des amis du duc ne voyoient pas sans frayeur son extrême audace, et la patience du roi. Ils l'exhortoient à ne point abuser de la fortune : ils lui représentoient le danger auquel des entreprises téméraires alloient exposer sa femme et ses enfants encore en bas

âge. « Abandonné, répondit-il, dans un âge encore plus tendre, d'un père qu'un coup parti « de la main perfide des hérétiques venoit de « m'enlever; resté, avec mon frère, en butte à « tous les traits des ennemis de ma maison, ai-« je cessé pour cela de m'élever, de rassembler « les débris de la fortune d'un père si grand, et « même de le venger? Je remets à Dieu, qui m'a « protégé jusqu'à présent, le soin de les conserver; mais je ne les ai pas mis au monde pour « qu'ils troublent mes projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, « qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, « comme je me suis fait la mienne, et que, par « leur conduite, ils se montrent dignes héritiers « de ceux qui leur ont donné le jour. » Ann. 1588.

D'ailleurs, Guise, échappé aux entrevues de Saint-Maur et de Paris, qui devoient lui être si fatales, ne pouvoit se persuader que Henri fût capable d'une résolution : de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet, mis par une main inconnue, qui lui donnoit avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas : « Il n'oseroit », et jeta le billet sous la table. Il comptoit aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles, dont il n'étoit jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui auroit été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il auroit voulu faire arrêter. Il reste intrépide.

Ann. 1588.

Mais c'est précisément la foiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Sa mort résolue.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'étoit pas sanguinaire, se seroit contenté de le faire arrêter. Et que n'avoit pas à espérer le coupable des longueurs d'un procès? Mais, adoré comme il étoit de ses partisans, qui faisoient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvoit-il pas, s'il échappoit des fers? Sa mort fut donc jurée: on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est tué.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvoient donner des soupçons (1). Le roi fit avertir le duc que, voulant avoir la journée libre, il tiendroit le conseil de grand matin le 22 décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y seroit décidé deux affaires qui

(1) Amelot, Anecd. hist. tom III, p. 343.

l'intéressoient, non directement, mais pour des amis qu'il vouloit servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance. Il avoit, dit-on, passé la nuit avec la marquise de Noirmoutier, autrefois la dame de Sauve, si fameuse par ses galanteries. Elle étoit même venue exprès à Blois, dans le dessein de l'engager à se sauver. Guise lui remontra qu'abandonner les états au point où en étoient les choses, ce seroit décourager ses amis, et repousser la fortune qui lui tendoit la main. Trop tendre pour céder à la voix de l'ambition, la marquise le presse, le conjure. Insensible à ses larmes, il s'arrache de ses bras, et vole à ce fatal conseil. Ann. 1588.

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointements. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyoit au duc ne parviennent jusqu'à lui.

Soit frayeur, fruit de la réflexion, soit foiblesse occasionée par les excès de la nuit, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenoit ses forces, on l'avertit que

Ann. 1588.

le roi veut lui parler. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle; et, comme il étoit embarrassé à lever la portière de l'antichambre du roi, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine. D'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre. Un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

On arrête beaucoup de monde.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étoient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'étoit plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, son fils, ses plus proches parents, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. « Le roi de Paris n'est plus, madame, « lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. « Vous avez fait mourir le duc de Guise, reprit-« elle en soupirant! Dieu veuille que cette mort « ne vous rende pas roi de rien ! C'est bien coupé, « mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous pris

« toutes vos mesures ? » Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple. Ann. 1588.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise seroit indifférente à la cour de Rome. On le regardoit comme presque aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le desir de vengeance dont il étoit animé. Sa mort fut résolue.

Mort du cardinal de Guise.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avoient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il étoit destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairé; on lui déclara qu'il n'avoit plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son ame à Dieu, et se couvrant la tête, il s'écria : « Faites votre com« mission. » Aussitôt des soldats le tuèrent à coups de hallebardes. Les corps des deux frères furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Beaucoup de prisonniers se sauvent.

Précaution inutile, si le roi avoit su s'armer de

Ann. 1588.

vigueur, et écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes. Mais, comme si l'effort qu'il venoit de faire, en abattant la tête du chef, l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignoit moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avoit d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure par ceux qui avoient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé d'abord sur le parti qu'il devoit prendre, mais bien rassuré sitôt qu'il eût su ce qui se passoit à Paris.

Consternation à Paris, dont le roi ne profite pas.

On y apprit le vingt-trois au soir la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissements, douleur sombre et morne, tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignoit dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'a-

bordoit d'un air lugubre, on s'embrassoit avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si on se fût dit le dernier adieu. Les églises étoient pleines de femmes qui se lamentoient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblants, restoient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paroissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, et appuyé des fidèles serviteurs que ce prince conservoit dans le parlement, dans les autres cours, et auprès de la principale bourgeoisie, auroit forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes; et la populace ensuite, dénuée de conseils, seroit aisément rentrée dans le devoir. Ann. 1589.

Les factieux reprennent cœur.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le vingt-cinq, jour de Noël, après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville. Se trouvant réunis, contre leur attente, ils éclatèrent, non plus en gémissements douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize d'autant plus à craindre qu'ils venoient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée, environnés de satellites auxquels ils inspiroient toute leur fureur. Impatients d'exercer leur vengeance, ils sembloient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magis-

Ann. 1589.

trats coururent à cette assemblée, inspirés par le desir de la paix. Les rebelles les regardoient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris le duc d'Aumale, frère utérin du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, que le roi pressoit, et la révolte fut consommée.

Mort de la reine mère.

Pendant ce temps, Henri faisoit tranquillement la clôture des états de Blois et les obsèques de sa mère (1). Catherine de Médicis, qui avoit fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât ; tout le monde étoit trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper de la main du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parcequ'elle ne montroit pas le zéle qu'ils auroient souhaité ; les calvinistes, parcequ'elle ne les laissoit pas s'étendre. Les ligueurs la trouvoient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons ; et réciproquement ceux-ci la croyoient trop livrée aux princes lorrains.

(1) De Thou, liv. XCIV. — Davila, liv. X.

Elle éprouva en effet ces différents penchants, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avoit point de système de conduite fixe et déterminé (1). De là ses variations perpétuelles qu'on attribue à méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des ames foibles; celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher les princes du sang, et sur-tout le roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvoit.

Ann. 1589. Caractère de son esprit.

Les états finirent le seize janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés; jamais on n'avança de plus grandes maximes; jamais on ne raisonna plus solidement; jamais on ne se servit de style plus flatteur; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité : il avoit eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'édit d'union, comme loi de l'état, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés; il les exhorta, chacun en particulier,

Clôture des états de Blois.

(1) Cayet, tome I, p. 132.

Ann. 1589.

à rapporter dans leurs provinces des sentiments de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent trop contents, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événements avoient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardoit de se rendre à Paris, où Mendose, ambassadeur d'Espagne, les avoit devancés. Ce ministre, sentant le roi se perdre de lui-même, et se voyant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvoit abandonner à sa foiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendroit, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devoient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Fureur des Seize mêlée de ridicule.

Si on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire, dans les auteurs contemporains, les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule, qui inspire l'indignation et la pitié (1). La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquoit bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la sainte union; mais l'assassinat d'un évêque étoit

(1) Journal de Henri III, tome II. — Journal de Paris.

un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avoit plus à hésiter; *Henri de Valois*, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, étoit hérétique. Les catholiques devoient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et employer, s'il étoit nécessaire, « jusqu'au « dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la « dernière goutte de leur sang. Jurez-le tous, s'é- « cria le fougueux Lincestre dans sa chaire de « Saint-Barthélemi, jurez-le tous avec moi, et levez « la main en signe de votre serment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paroissoit ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'apostropher le magistrat en ces termes : « Levez la main aussi, monsieur le « premier président! levez-la bien haut, afin que tout « le monde le voie. » « O saint et glorieux martyr! « s'écria dans son enthousiasme un religieux prê- « chant devant la mère du duc de Guise, ô saint et « glorieux martyr! béni est le ventre qui t'a porté, « et les mamelles qui t'ont allaité! » Ann. 1589.

Il n'y avoit point d'églises où l'on ne fît pour eux des services funéraires, point de corps de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité, en l'honneur des deux frères. On faisoit leur oraison funèbre, on exposoit à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes au-

Ann. 1589.

tels où l'on célébroit le saint sacrifice pour les Guises, quelques uns eurent l'impiété de mettre des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquoient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfants parcouroient les rues; on en fit une générale composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église, ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : *Dieu éteigne la race des Valois.* Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, « tant fils que filles, dit le bon Parisien, « auteur du journal de Paris, hommes que femmes, « qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne « vit jamais si belle chose, Dieu merci. »

Il se commettoit à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre, sur-tout celles qui se faisoient la nuit. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnoient le bras à des femmes et des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusoient à rire et folâtrer. D'Aumale « jetoit dans les églises, à travers une sarbacane, « des dragées musquées aux demoiselles qu'il con« noissoit, et leur donnoit des collations dans le « cours de la marche. »

Ann. 1589.

Décret de la Sorbonne contre le roi.

Les confesseurs travailloient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitents toute fidélité à leur souverain; et comme ils trouvoient souvent des gens opiniâtres qui vouloient, pour rompre les liens sacrés de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus que les autres compagnies à l'abri des cabales que les intrigants forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour le trouble, si contraire au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirent; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feroient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, « 1° que les François sont déliés du « serment de fidélité prêté à Henri; 2° qu'on peut « en conscience prendre les armes, former une « ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les « moyens nécessaires pour la conservation de la re- « ligion catholique contre les mauvais desseins du- « dit roi, déclarant tous les moyens de défense lé- « gitimes, depuis que Henri, au préjudice de la re-

Ann. 1589.

« ligion catholique, et de l'édit d'union, a violé les « droits de la liberté naturelle, par les meurtres « qu'il a commis à Blois. La faculté ajoute que le « présent décret sera envoyé à Rome, pour être « confirmé par le pape, et supplie sa sainteté de se- « courir l'église de France qui est dans le plus grand « péril. » Ce décret ne fut pas plutôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

Le parlement emprisonné.

C'étoit peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivoit. Les factieux y travaillèrent (1). Ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais, loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupoit que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvoient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir.

Le lundi matin 16 janvier, pendant que le roi à Blois faisoit la clôture des états, que le parlement de Paris nommoit des députés pour envoyer au roi, le palais se trouva investi de gens armés. Bussi le Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple les

(1) Recueil des délibérations du parlement.

mandoit. A la tête étoit le premier président, Achille de Harlay, et le président de Thou. « Il est inutile, « interrompit celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a « personne qui ne soit prêt à suivre son chef. » Tous se lèvent en même temps, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussoit des huées insolentes. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, ils vouloient s'y arrêter, mais on les fit passer outre, jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étoient point sur la liste de Bussi; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul de Praslin. Ann. 1589.

Telle étoit la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, étoit allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trève avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union; et le premier acte de ce conseil fut réciproquement de créer le duc lieutenant-général de l'état et couronne de France, en attendant la tenue des états-généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Création d'un conseil de la ligue et d'un lieutenant de la couronne.

Ann. 1589.

Le lieutenant confirme l'autorité des Seize.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étoient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent eu le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposoit qu'il avoit encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agents de la populace ligueuse le duc de Mayenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyoit de son côté au souverain pontife.

Projet attribué au pape.

C'étoit toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques, et sur ce qu'il croyoit les droits de son siége (1). Il apprit sans émotion apparente la mort du duc; mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata. Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape étoit convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville; que, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques, le pape auroit déclaré Henri déchu de la royauté; qu'on l'auroit confiné dans un monastère, que le duc de Guise se seroit fait déclarer par les états lieutenant-général du royaume, et auroit ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville son fils. C'est à-peu-près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du pa-

(1) D'Ossat.

lais, fraya à Pepin le bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même. Ann. 1589.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montroit contre le roi, il prétextoit toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposoient de punir un péché aussi grief, et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal; et cependant ce n'étoit pas encore là son vrai motif. S'il avoit été guidé par ces principes, il auroit écouté la justification du roi, et s'il n'avoit pas été content de ses raisons, du moins il ne se seroit pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Il paroît fort en colère contre Henri III.

Mais, 1° Sixte vouloit être en colère, afin de se faire apaiser plus avantageusement. 2° Il ne vouloit ni hâter l'absolution, ni la refuser tout-à-fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenoit le dessus, ou à la ligue si elle triomphoit. Aussi le roi de Navarre, qui avoit pénétré cette politique, disoit-il à Henri après leur réunion : « Contre les foudres de Rome, il n'y « a d'autres remèdes que de vaincre ; vous serez « incontinent absous, n'en doutez pas : mais si vous « êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommu- « nié, voir réaggravé plus que jamais. »

Moyen de l'apaiser.

L'action : c'étoit le seul moyen qui convînt à

Tout le royaume se révolte.

Ann. 1589.

Henri, non seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentoit d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs par des apologies : espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps, les principales villes du royaume se révoltoient ; les villes du second ordre suivoient l'exemple des capitales, les bourgs même et les villages prenoient parti, et l'étendard de la rebellion se levoit par toute la France.

Henri III se trouve sans puissance entre les deux partis.

Il ne restoit presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue, ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissoit du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale, voulant secourir Orléans que le roi pressoit, s'étoit laissé battre ; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne étoit prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement, qui avoit le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venoit d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant-général du royaume, donné à Mayenne par le conseil général de l'union.

A la vérité, Harlay de Sancy amenoit au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidéle servi-

teur leva sur son crédit; mais ces troupes ne devoient point arriver sitôt, et il étoit possible qu'en les attendant Henri fût enlevé à Tours, où il s'étoit retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui seroit fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ann. 1589.

Le roi de Navarre continue de vaincre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenoit lui-même une assemblée des églises protestantes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, écrivit aux états, leur proposant des expédients qui pourroient conduire à la paix; mais sa lettre ne fut pas seulement regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avoit envoyé contre lui, mais remportant sans cesse quelques avantages qui lui faisoient gagner du terrain.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Prêt à descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avoit de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les François qui gémissoient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la

Ann. 1589.

France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit, ni ne s'en affligea; trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards; trop sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il avance vers le roi.

Il fut alors question de se tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances (1). Le duc de Nevers avoit été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avoit dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage : « Cela est bon, lui dit le fidèle Mornay, « si nous avons à vieillir dans ces marais : mais « si vous devez un jour être roi de France, il faut « porter vos desseins ailleurs. Le plus court de « ces deux siéges vous retiendra deux mois, et « pendant ce temps la France est perdue; mais « mettez-vous en campagne avec toutes vos trou- « pes et canons, faites des entreprises, tournez « vers la Loire, attaquez des places comme Sau- « mur et autres. Le roi, pressé des deux côtés, « ne pourra se déterminer à traiter avec Mayenne, « les mains encore teintes du sang de ses frères, « et il sera forcé de se jeter entre vos bras. » Ce qui arriva.

Il prépare les esprits à la réunion par des écrits.

Mais il falloit une extrémité aussi pressante que

(1) Mém. de Mornay, p. 155.

celle où Henri III étoit réduit, pour le détermi- Ann. 1589.
ner même à une trêve avec les hérétiques, lui qui venoit de promettre, par l'édit d'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux (1). Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le quatre mars un écrit pathétique, dans lequel il rendoit compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi, et d'attachement à la France, il déploroit, en termes énergiques, son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût à Dieu, disoit-il, que je n'eusse jamais été « capitaine, puisque mon apprentissage devoit se « faire aux dépens de la France! Je suis prêt à « demander au roi mon seigneur la paix, le re- « pos de son royaume, et le mien.... On m'a sou- « vent sommé de changer de religion; mais com- « ment? la dague à la gorge.... Si vous desirez « simplement mon salut, je vous remercie : si vous « ne desirez ma conversion que par la crainte que « vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous « avez tort. » Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et proteste d'avoir les mêmes égards dans la suite.

(1) De Thou, liv. XCV. — Davila, liv. X. — Mém. de la ligue, tome III.

Ann. 1589.

On la négocie.

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'étoit point suspecte, faisoient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvoit se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendroit point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il y employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, qui échoua. Henri laissoit le duc maître des conditions. Il se lioit, s'enchaînoit, se soumettoit à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. Les bons François frémissoient de dépit à la vue de cette foiblesse du roi. Enfin, on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolents, et à appeler le roi de Navarre. Le duc d'Epernon, qui s'étoit lié à Bourbon pendant sa disgrace, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion. Mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III.

On la conclut.

Cette princesse avoit toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre; souvent même elle avertit ce prince des piéges qu'on lui tendoit (1). Dans cette occasion, elle se servit utilement du crédit que lui donnoient ses services

(1) Le Laboureur, sur Castelnau.

auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre. Ann. 1589.

Elles se réduisirent à trois : qu'il y auroit trève entre les deux rois pour un an, à commencer au trois avril; qu'ils feroient de concert la guerre au duc de Mayenne; que le roi de Navarre auroit pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffroit des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposoit les ponts de Cé, près d'Angers; mais le désordre qui régnoit alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardoient comme un bien qui leur appartenoit; de sorte que, quand le roi vouloit les en tirer, il falloit acheter leur démission. On agit sur la connoissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur des ponts de Cé que le roi avoit besoin de son château, et ne pouvoit s'en passer. Sur cela, le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcheroit la main quand le roi traiteroit avec lui. Et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore

Ann. 1589.

quinze jours avant de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travailloit avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit prêt à être investi dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château de Plessis-lez-Tours, le dernier avril.

Entrevue des deux rois.

Si Bourbon eût écouté quelques uns de ses plus fidèles amis, et ses propres répugnances, il n'auroit pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avoit tant de sujets de se défier : et par cette timide prudence, peut-être se seroit-il fermé le chemin au trône; mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir (1). Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, étoit médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyoient jamais avoir pris assez de précautions; et déja Henri III commençoit à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le

(1) Cayet, tome I, p. 185. — Mém. de la ligue, tome III. — Mém. de Mornay, p. 667.

parc du château, où Henri se promenoit en l'attendant. Ann. 1589.

« De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau « et de panache que lui. Tous avoient l'écharpe « blanche, et lui vêtu en soldat, le pourpoint usé « sur les épaules et aux côtés, de porter la cui- « rasse, le haut-de-chausse de velours feuille mor- « te; le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec « un grand panache blanc, où il y avoit une très « belle médaille. » Les deux rois furent long-temps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin, Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre étoit plus expressif que n'auroit été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier : mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever : confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay : » La glace a « été rompue, non sans nombre d'avertissements, « que si j'y allois j'étois mort; j'ai passé l'eau en « me recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : » Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et « ce que nul ne vous devoit conseiller. »

Ann. 1589.

Union entre les royalistes et les calvinistes.

De ce moment, calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyoit s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avoient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité, on reconnoissoit des François disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumoit la patrie, leur commune mère.

Belle action du duc d'Aumont.

Ces sentiments patriotiques commençoient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgraciés, Souvré, d'O et Epernon (1). Ce dernier avoit eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignoit que son retour ne les renouvelât. Le maréchal, s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc. » J'oublie, dit-il, tout ressen« timent, jusqu'à ce que Votre Majesté ait triom« phé de ses ennemis; après cela, si le duc le « trouve bon, nous vuiderons notre querelle. » Epernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et lui offrit la sienne. » Allez, lui dit le vieux guerrier avec « sa franchise ordinaire, je ne veux de vous d'au-

(1) Pasquier, liv. XIII, lett. 2.

« tres satisfactions que celle que vous me donnez « aujourd'hui, de vous voir si soumis aux ordres « de votre maître. Vous m'offrez vos services, je « les accepte; je vous offre aussi les miens. Allons, « continua-t-il en l'embrassant, courage, combat- « tons de tout notre cœur pour la gloire du meil- « leur de tous les maîtres, pour le salut de la « patrie, dont des méchants ont juré la ruine! « Quand nous aurons rendu la paix à la France, « nous disputerons à qui se surpassera en géné- « rosité. »

Ann. 1589.

Le roi attaqué dans Tours.

De pareils généraux, des soldats animés des sentiments de leurs chefs, devoient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Mayenne, à la tête d'une armée formidable, vint le huit mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi, indigné, se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parcequ'il étoit allé hâter son armée, qu'il avoit laissée en route quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les calvinistes approchoient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne retira d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent contre les catholiques leurs frères toute sorte d'excès. Il publia cependant des relations fanfaronnes de

Ann. 1589.

cette expédition, pour donner courage à son parti, dont la fortune commençoit à chanceler.

Rage des ligueurs contre lui.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que la fureur des séditieux se ralentît. Au contraire, il n'y avoit point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adoroit des faunes, dont les figures se trouvoient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle (1). Dans tous les écrits sortis de leurs plumes, on l'appeloit *tyran;* son nom y étoit anagrammatisé de la manière la plus insultante (2). On disoit à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvoient passer pour de vraies imprécations contre sa personne (3).

Ses heureux succès.

Mais ces excès n'étoient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi pre-

(1) De Thou, liv. XCVI. — Davila, liv. X. — Mém. de la ligue, tome III. — *De justa Henrici III abdic.*

(2) Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

(3) Collecte. *Deus ultor impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcheroit pas le saint du jour, mais *les déportements* de Henri de Valois, finit ainsi : « Bref, c'est un Turc « par la tête, un Allemand par le corps, une Harpie par les « mains, un Anglois par les jarretières, un Polonois par les « pieds, et un vrai diable en l'ame. » Mém. de la ligue, tome III, p. 542.

noient un tour avantageux (1). Il s'étoit trouvé quelque temps embarrassé, et disposé à fuir loin de Paris. Si on l'eût abandonné à ses résolutions, il vouloit se retirer dans le Limosin : « Sire, lui dit « Mornay, y a-t-il prince ou état qui vous croie en- « core roi, quand il vous verra dater vos lettres de « Limoges ? » Le succès de ses armes en différents lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les *Gautiers*, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité. Ann. 1589.

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis, qu'ils assiégeoient avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernières étoient commandées par le duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave La Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les officiers à le reconnoître : « Quant à moi, dit-il, je lui obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs furent battus et abandonnèrent le siége. La petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avoit levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les der- Il se présente devant Paris.

(1) Vie de Mornay, p. 164. — Cayet, tome I, p. 209.

Ann. 1589.

niers jours de juillet. Par cette jonction, celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accouroit en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvoit à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de S. Cloud, où il étoit campé, il prononça ces paroles : « Paris, « chef du royaume, mais chef trop gros et trop ca« pricieux, tu as besoin d'une saignée pour te gué« rir, ainsi que toute la France, de la frénésie que « tu lui communiques! encore quelques jours, et « on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais « seulement le lieu où tu auras été. » Une seule chose l'embarrassoit, c'est que le pape venoit de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçoit d'excommunication, si, dans soixante jours, il ne relâchoit les prélats prisonniers, et s'il ne faisoit pénitence de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme

Extrémité où Paris se trouve réduit.

Paris étoit réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne qui s'y étoit renfermé, faisoit toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que lui permettoit la surprise. Il avoit élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptoit du moins vendre chèrement sa vie; car le petit nombre de ses troupes,

incapable de border une si grande enceinte, ne lui laissoit guère l'espérance de repousser les assaillants. Ann. 1589.

Ressource de la ligue.

Mais ces murs mal défendus renfermoient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maîtriser les imaginations; des directeurs insinuants, habiles à graver dans les ames les impressions utiles à leurs projets (1). On y voyoit la mère et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil, et par leurs larmes; la dernière, violente, emportée, capable de sacrifier ce qu'une femme a de plus précieux, pour parvenir à se venger.

Caractère de Jacques Clément.

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardents et inquiets, qui prennent à cœur les affaires publiques comme si elles leur étoient particulières; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées : à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragements de gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

(1) La véritable fatalité de Saint-Cloud. — Journal de Henri III, tome II, p. 220.

Ann. 1589.

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter au parricide qu'il commit. Il n'avoit que vingt-deux ans; il étoit ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisoit parade de son courage, répétant sans cesse qu'il falloit faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appeloient ironiquement *le capitaine Clément.*

Comment on le gagne.

Mais tout le monde ne méprisoit pas également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, « qu'il est permis de tuer un tyran, » Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques uns des Seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier. Elle voulut le voir, le fit souvent venir chez elle, l'excita, l'encouragea; et l'on prétend que c'est en se rendant facile, dans une de ces entrevues, aux empressements de ce jeune libertin, qu'elle tira de lui la promesse qu'il réalisa. Pour lui donner plus d'assurance, avant qu'il sortît de Paris, le duc d'Aumale fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté,

devoit, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Ann. 1589.

Il va trouver le roi.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens qu'il croyoit attachés à Henri lui dirent que le porteur avoit des choses très importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par les impostures, lui donna aussi un passe-port. Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avoit des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut mené à la Guesle, procureur-général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avoit à dire à Sa Majesté; mais, comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parcequ'il étoit déja tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le blesse.

Le lendemain premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandoit à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance au-devant de lui, prend ses lettres, et dans le moment qu'il les lisoit attentivement, l'assassin tire un grand

Ann. 1589.

couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre (1). Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zéle inconsidéré, mettent en piéces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connoître ses complices.

La blessure est reconnue mortelle.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne seroit pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi par ordre du roi à tous les gouverneurs de province; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Il proclame le roi de Navarre son successeur.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir la porte de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit « que sa seule peine en mourant étoit de laisser la France dans un si triste « état; qu'il avoit appris dès l'enfance à l'école de « Jésus-Christ à pardonner, et qu'il ne desiroit pas « qu'on vengeât sa mort. » Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnoître après lui le roi de Navarre. Il dit « que lui seul avoit droit au trône, qu'il « ne falloit pas s'arrêter à la différence de religion; « que ce prince, d'un naturel franc et sincère, ren-

(1) Mém. d'Auvergne.

« treroit tôt ou tard dans l'église. » Puis le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint longtemps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez « certain, mon cher beau-frère, que jamais vous « ne serez roi de France si vous ne vous faites ca« tholique. » Ann. 1589.

Il meurt, et est regretté.

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendoit que soupirs et sanglots. Henri, foible roi, mais bon ami, excellent maître, étoit chéri comme un père par tous ceux qui l'approchoient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue, pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts qui auroient été sans conséquence dans un particulier chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que vouloient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leurs bizarreries; dans ses libéralités, que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et on finit par le haïr.

Mais, au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté sur-tout, son affa-

Ann. 1589

bilité, cette douceur qui ouvroit si aisément son ame aux épanchements de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables, le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler des larmes véritables. Il expira le deux août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé, par leurs regrets, que ses fautes ne lui avoient pas enlevé tous les cœurs.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

L'ESPRIT DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE

DES TROUBLES DE FRANCE

PENDANT LES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES.

LIVRE SEPTIÈME.

Ann. 1589.

Regrets de Henri IV et de l'armée à la mort de Henri III.

HENRI de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venoit de rendre l'esprit (1). Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit, d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le feront pas revivre. Les « vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le « venger; pour moi, j'y sacrifierai ma vie : nous « sommes tous François, et il n'y a rien qui nous

(1) Matthieu, liv. II, tome I, p. 1.

Ann. 1589.

Joie des ligueurs.

« distingue au devoir que nous devons à la mémoire « de notre roi, et au service de notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, et jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger ; de fondre ensuite sur Paris, avec ses troupes, dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action ; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'Union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avoient plongé le poignard dans le sang de leur roi.

Ils auroient bien mérité ce traitement encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III (1). La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ha, mon ami, soyez le bien venu ! « Mais est-il bien vrai au moins? ce méchant, ce « perfide, ce tyran est-il mort? Dieu ! que vous me « faites aise ! Je ne suis marrie que d'une chose, « c'est qu'il n'ait su, avant mourir, que c'est moi « qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant, *Bonnes nouvelles*, et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie : les prédi-

(1) Cayet, tome II. — Satire Ménippée, p. 147.

Ann. 1589.

cateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appeloient *saint martyr*. On couroit en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avoit reçue chez elle. Le conseil d'Union lui fit une pension : et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avoient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'écriture : « Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité ! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Partage d'opinions sur le droit de Henri IV au trône.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'étoit dans l'armée qui assiégeoit Paris que les événements se pressoient. Qu'on se représente Henri IV, au milieu de ce corps, composé des meilleurs guerriers et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion (1) ; les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juroient une fidélité inviolable : « Sire, lui disoit Givry, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables

(1) Mém. de la ligue, tome VI. — Le laboureur, tome II. — Matthieu, tome II. — D'Aubigné, tome III, liv. II, p. 253.

Ann. 1589.

d'égards et de ménagements, « comme gens forcenés, en présence du roi lui-même, enfonçoient « leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, « heurloient, fermoient les poings, complotoient, « se touchant dans la main, formant des vœux et « promesses, dont on oyoit pour conclusion : Plu« tôt mourir que d'avoir un roi huguenot. » Mais les transports de ces zélés étoient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paroissoient méditer quelque projet important.

Cause de cette diversité.

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquoit dans leur contenance est que chacun vouloit profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des graces. Quelques uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité. D'autres, moins effrontés, formoient des difficultés, afin d'entamer une négociation, ou de se faire offrir ce qu'ils n'osoient demander.

Henri tient ferme.

Le roi, dévoré de soupçons, tenoit conseil avec ses ministres, incertain s'il devoit confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étoient suspects à tant de titres, ou s'il devoit se retirer avec ses meilleures troupes, dans les provinces outre Loire, où étoit le plus grand nombre de ses partisans (1). Chaumont, sieur de Guitri, un de ses capitaines, le détermina pour l'avis le plus

(1) Mém. de la ligue, tome IV.

honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que, s'il se reléguoit au-delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feroient aisément croire qu'il désespéroit lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteroient un coup mortel à son parti. Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme. Ann. 1589.

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Harlay de Sancy amena aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée, dans laquelle quelques uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états, qui devoient être convoqués incessamment, et, en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnoître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité. Il est reconnu.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine, de se faire instruire, de se soumettre à la décision d'un concile général ou national qui seroit assemblé dans six mois, et de poursuivre contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, A quelles conditions.

Ann. 1589.

les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvoient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Quelques seigneurs l'abandonnent.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Epernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avoit déja obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant, à l'aide des troubles qui alloient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité, et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes aussi frivoles. Mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi fit bonne contenance, parut indifférent sur cette défection, et dit publiquement « qu'il per« mettoit à tous les mécontents de se retirer; qu'il « aimoit mieux cent François bien intentionnés, « que deux cents dont l'attachement lui seroit sus« pect. »

Il met ordre à toutes les affaires.

Il mit ensuite ordre aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandants

de villes, les magistrats, tous ceux qui avoient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlements et aux autres tribunaux. Il convoqua les états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restoient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols qui menaçoient cette province ; le second au duc d'Aumont pour contenir la Champagne : avec le troisième, le roi gagna la Normandie, où il devoit être joint par les troupes auxiliaires d'Angleterre. Ann. 1589.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuoient à se déchaîner insolemment contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appeloient par dérision le *Navarrois*, *le Béarnois*; et les chefs travailloient efficacement à profiter de cette fureur (1). De la formidable maison de Guise, il ne restoit en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux Guises tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de son père, et, quoiqu'il fût encore très jeune, on le gardoit soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, Dispositions des rebelles.

(1) Mém. de Villeroi, tome I, p. 147. — Matthieu, tome II, liv. I, p. 10.

Aug. 1589.

ils sortoient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses desirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidéle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti; tous ceux qui l'environnoient lui souffloient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandoit ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendoit responsable du sang de son époux, s'il ne soutenoit la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, crioit encore vengeance, et, non contente de l'assassinat du roi, elle auroit voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animoit contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuroient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paroissoient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris étoit en armes : les levées se faisoient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montroit à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Le cardinal de Bourbon déclaré roi par la ligue.

Tant de motifs, tant d'espérances empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main, au moment même de la mort de Henri III (1). Jeannin, président au parlement de Bourgogne, hom-

(1) Journal de Henri IV, tome I.

me de grand sens, et inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution auroit fort embarrassé le nouveau roi : c'étoit d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'auroit déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques uns lui proposèrent aussi de se faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors prisonnier entre les mains de Henri IV son neveu; et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formoit, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit à la fin d'août à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, *publiant qu'il alloit prendre le Béarnois*. Ann. 1589.

Henri IV, en partageant son armée, n'avoit gardé qu'environ sept mille hommes. Il n'étoit pas à présumer que cette poignée de monde tînt contre les forces de la ligue. Néanmoins le monarque ne désespéra pas, et en attendant que les Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, qu'il avoit rappelées, pussent le joindre, il se fortifia Mayenne poursuit le roi.

Ann. 1589. auprès de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi (1).

Mayenne s'achemina lentement, et ne parut à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre; il y resta jusqu'au six octobre, et, pendant cet intervalle, il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier fut, le vingt-un septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Combat d'Arques.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédients dans une attaque dangereuse; et le roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile (2). Pressé de toutes parts, il se montroit par-tout; tantôt il se tenoit ferme dans ses lignes, tantôt il en sortoit à la tête de sa cavalerie, à la poursuite des fuyards.

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchements, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avoit des lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue, étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils vouloient se rendre. Les royalistes, trompés, leur tendent la main, pour les

(1) Journal de Henri IV, liv. I. — Mém. de la ligue, tome IV, p. 287.

(2) Mém. d'Angoulême.

aider à monter sur le revers du fossé; mais les traîtres n'y sont pas plutôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste, et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards : les reîtres de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

Ann. 1589.

A cette même action, qui fut très meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'étoit engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi ! « n'y aura-t-il pas dans toute la France cinquante « gentilshommes qui aient assez de résolution pour « mourir avec leur roi ? Courage, sire, lui cria « Châtillon, nous voici prêts à mourir avec vous »; en disant ces mots, il charge les escadrons opposés, et dégage le roi. Il y eut, les jours suivants, d'autres escarmouches aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne : ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devoit se rendre en Flandre, pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Erreur des Parisiens.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandoient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti.

Ann. 1589.

On faisoit venir de Dieppe des courriers qui publioient que le camp du roi étoit investi, qu'il ne pouvoit échapper, et que le duc de Mayenne alloit l'amener dans la capitale en triomphe, *lié et garrotté.* Cette nouvelle s'accrédita si bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parceque, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public, comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Découverte par la prise de leurs faubourgs.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas long-temps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissoit abuser par de fausses relations, et qu'il chantoit des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs, et les força le premier novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes : mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auroient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avoient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avoit pas moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'in-

cendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le cinq de novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui étoit venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, soumettant toutes les villes qui se rencontroient sur son passage.

Ann. 1589.

Embarras du duc de Mayenne.

Mayenne fit aussi quelques expéditions; mais il étoit plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre (1). D'un côté, il avoit à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'Union, qui auroit toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes; mais le duc ne pouvoit suivre ces avis emportés sans s'abandonner entièrement aux Espagnols sa seule ressource. Leur zéle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paroissoit plus si pur et si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisoit toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Etoient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux

(1) Mém. de Villeroi, tome I, p. 178.

Ann. 1589.

zélés de la ligue? c'est ce que Mayenne ne pouvoit démêler; et cette incertitude le forçoit à mesurer toutes ses démarches.

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeoient les meilleures villes de France qui étoient à leur bienséance, conseilloit au duc de traiter avec le roi. Villeroi, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, étoit du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortoit son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. » Vous en avez déja l'autorité, lui disoit« elle, et ne doutez pas que les seigneurs catho« liques ne combattent plus volontiers pour un « roi que pour un lieutenant-général. Donner la « couronne au cardinal de Bourbon, c'est recon« noître qu'elle appartient à sa famille; et si ce « roi, vieux et infirme, vient à nous manquer, « qui mettra-t-on à sa place? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution, de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissoit toute la puissance.

Arrêts contraires des parlements.

En conséquence, il parut le vingt-un novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnoit de reconnoître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours

après, il étoit enjoint aux princes et aux grands officiers de la couronne de se rendre aux états-généraux convoqués à Melun pour le mois de février. Ann. 1589.

L'arrêt portant injonction de reconnoître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étoient énoncées, fut cassé et annulé par un arrêt du parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, étoit sorti de la Bastille, où Bussi le Clerc l'avoit renfermé après les barricades. D'autres parlements donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

Le pape déterminé d'abord pour la ligue.

Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V « que tout le royaume, les villes, « les campagnes, la magistrature, le clergé, et « la plus grande partie de la noblesse, reconnois« soient pour roi le cardinal de Bourbon, que le « Navarrois étoit presque abandonné, et incapa« ble de résister aux forces qui l'investissoient. » Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'étoit plus question que de munir de son autorité l'élection déja faite d'un cardinal, et tout au plus de pour-

Ann. 1590.

voir à sa succession (1). Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étoient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus.

Commence à douter, et donne des ordres prudents.

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étoient déja changées. François de Luxembourg, duc de Piney, envoyé des catholiques royalistes, ne pouvant se rendre si promptement à Rome, avoit écrit à Sixte pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi, fit faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agents de la ligue, il laissa partir le légat. Mais, au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur

(1) De Thou, liv. XCVIII. — Davila, liv. XI. — Journal de Henri IV, tome I. — Mém. de Nevers, tome II. — Mém. de Villeroi, tome I. — Mém. de Cheverni.

le trône, dans le bref que Sixte donna, il disoit expressément : « qu'il n'envoyoit le légat que pour réunir tous les François dans la religion romai- « ne, et contribuer à l'élection d'un roi catholi- « que, sans faire mention du cardinal. » Il recommanda à Gaëtan de ne point se déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y auroit espérance de le ramener à la foi; de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes; de ne songer qu'aux intérêts de la religion; de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on éliroit fût François, obéissant à l'église, et agréable au royaume. Ann. 1590.

Ces ordres bien exécutés auroient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avoit recommandé, montra, dès le commencement, une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avoit été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseilloit au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires; de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil Mal exécutés par le légat.

Ann. 1590.

lui étoit donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avoit pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parloit ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avoit reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi ; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Sa partialité punie.

Elevé dans les principes ultramontains, il s'imaginoit que tout alloit plier en France sous son autorité, et que sa volonté feroit un roi. Mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendoit commander trop despotiquement. Le roi fit publier que si le légat venoit à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si, au contraire, il alloit vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris; et Gaëtan, qui avoit compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils

purent (1). On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie étoit sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il avoit grand'peur que « quelques malintentionnés ne chargeassent à « plomb, ou ne tirassent maladroitement. C'est « pourquoi il leur faisoit signe de cesser; mais « eux, croyant que ce fussent bénédictions, dé« chargeoient de plus belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançoit d'un pas délibéré, et montoit droit au dais destiné pour le roi; mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main, et le rangea audessous de lui, selon la coutume.

Ann. 1590.

Diversité d'intérêts dans le parti de la ligue.

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inexprimable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisoient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous sembloient s'accorder sur le premier point, savoir, de ne regarder le vieux Charles X que comme un

(1) Journal de Henri IV.

Ann. 1590. fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devoit remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissoit donc de savoir quel seroit ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, vouloit disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendoit qu'elle appartenoit à l'infante sa fille, du chef d'Elisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandoit qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisoit sonner haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avoit déja donnés, et ceux qu'il promettoit encore. La populace de Paris étoit pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'Union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil détermina Mayenne à y faire entrer Jeannin, Villeroi, l'archevêque de Lyon, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avoit été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions extrêmes de la cabale des Seize.

La noblesse du parti de la ligue vouloit un roi françois. Accoutumée à servir sous le duc de

Mayenne et les princes de sa maison, elle penchoit pour eux. Mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinoient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se feroit catholique. Le duc de Lorraine croyoit la couronne due au marquis de Pont son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensoit pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avoit faites pour la ligue. Il trouvoit donc fort mauvais que le duc de Mayenne, ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumoit qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étoient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parcequ'il remontoit plus haut et les répétoit de Marguerite sa mère, sœur de Henri II. Il offroit néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptoit s'étendre en Provence, où il possédoit déja le comté de Nice. Ann. 1590.

A l'exemple de ces princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs desiroient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptoient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étoient cantonnés, et il n'y avoit pas de

Ann. 1590.

gouverneur de ville ou de simple château qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Décret de la Sorbonne.

Concilier tant d'intérêts divers étoit chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize (1). Il déclaroit en substance coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non seulement ceux qui reconnoissoient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesteroit pas la doctrine contenue dans les propositions suivantes : « 1° On peut, on doit même reconnoître pour roi Henri de Bourbon ; 2° Il est permis « en conscience de tenir son parti, et de payer les « impôts qu'il exige ; 3° Il n'est pas contre la religion de le reconnoître pour roi, sous la condition « qu'il se fera catholique ; 4° la couronne de France « peut être déférée à un hérétique relaps et excommunié, si son droit, d'ailleurs, est légitime ; 5° « les papes n'ont pas droit d'excommunier nos rois ; « 6° Il est permis et même nécessaire de traiter avec « le Béarnois et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit

(1) Journal de la ligue, tome IV, p. 310.

signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'Union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y étoit enjoint à tous les François de le reconnoître, et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenoit; mais le cardinal, loin de se prêter aux desirs des rebelles, envoya, du château où il étoit gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis (1). Ann. 1590.

On renouvelle le serment de l'Union.

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'Union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies, suivirent. Cette cérémonie se faisoit en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'étoit répandu un bruit que le roi avoit appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés, pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendoit d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnoit de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendroient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais, bien différent de

(1) Journal de la ligue, tome IV, p. 310.

Ann. 1590.

Henri III son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendoit par ses édits la majesté du trône, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes.

Opérations militaires.

L'hiver n'avoit pas suspendu les opérations militaires; elles se continuoient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposoit pas plus que ses lieutenants. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux; celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'étoit aussi en riches armures, en harnois de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir; mais, la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Bataille d'Ivry.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV, dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête (1). Après une nuit passée dans l'action et l'in-

(1) Mém. de la ligue, tome IV. — Journal de Henri IV, t. IV, — Matthieu, tome II, liv. I, p. 24. — Pasquier, liv. I, lett. 14. — Cayet, tome I. — Mém. de Sully.

quiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormoit sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y avoit aucune précaution pour la retraite, en cas de fâcheux événements : « Point d'autre retraite, répondit-il, que le « champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent. Ann. 1590.

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Schomberg, général des Allemands, lui avoit demandé, quelques jours auparavant, la paye de ses troupes. Le monarque, qui se trouvoit sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de « l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand, il lui dit : « Monsieur de Schomberg, je vous ai offensé. « Cette journée peut être la dernière de ma vie ; je « ne veux point emporter l'honneur d'un gentil- « homme ; je sais votre valeur et votre mérite : je « vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. Il « est vrai, répondit Schomberg, que votre majesté « me blessa l'autre jour, et aujourd'hui elle me tue ; « car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir

Ann. 1590. « en cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déja les trompettes sonnoient, et les armées s'ébranloient, prêtes à se chôquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnoître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon « cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je « posséde la couronne, favorisez ma cause et pro« tégez mes armes. Si votre sainte volonté en a au« trement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en « même temps que vous m'ôterez le royaume, et « que je meure du moins à la vue de ces braves guer« riers qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnoient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *Vive le roi*. A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis, vous êtes François, je suis « votre roi, voilà l'ennemi; plus de gens, plus « d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon « panache, vous le verrez toujours au chemin de « l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie.

Ann. 1590.

Comme elle étoit de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta long-temps mêlée, sans qu'on pût deviner de quel côté pencheroit la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parceque celui qui portoit la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne faisoit plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque étoit, comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déja les ennemis crioient *victoire*, et les royalistes demeuroient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, « leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre, « vous me voyiez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière le dérobent bientôt aux yeux. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage, on entendit crier *Sauve les François*, ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La bataille étoit gagnée, les escadrons ennemis épars fuyoient dans la plaine; mais le roi ne paroissoit pas. L'inquiétude commençoit à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver, l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *Vive le roi* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restoit sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne vouloit pas se rendre. On fit

Ann. 1590.

approcher du canon pour l'enfoncer, et ils composèrent enfin, après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avoit été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus qu'il put de François à la première fureur du soldat, et son attention à reçevoir et consoler les officiers vaincus qu'on lui présentoit. La nuit le força de s'arrêter à Rosni, château appartenant à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivoient, il alloit au-devant d'eux, les embrassoit et les faisoit asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom on donneroit à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puis« sant, à lui seul en appartient la gloire. » Enfin, quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étoient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

Consternation du duc de Mayenne.

C'étoit malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain, par le combat d'Arques, des ressources de

Henri IV, avoit risqué la bataille d'Ivry; mais il n'avoit pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxoient de lâcheté; et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef, le comte d'Egmont, jeune présomptueux, auquel il étoit échappé de dire avant l'action, « que si les « François avoient peur d'une bataille, ils n'avoient « qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses trou- « pes, sauroit bien réduire le Navarrois. » Mais une faute inexcusable dans Mayenne, doutant comme il faisoit du succès, c'est de n'avoir pas du moins pourvu à la retraite. Son armée fut entièrement dispersée; il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain il gagna Pontoise, et de là Saint-Denys, n'osant rendre les envieux qu'il avoit à Paris témoins de sa honte. Ann. 1590.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon et madame de Montpensier, allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevoient ne pouvoient qu'augmenter leur chagrin. La ligue étoit battue par-tout; les lieutenants de Henri tenoient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire il soumit rapidement les villes voisines, il s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. D[illegible] cette extrémité, Les chefs de la ligue le consolent.

Ann. 1590.

Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avoit publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclaroit disposé à ne point quitter les armes qu'il n'eût exterminé l'hérésie, et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre-Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvoit sans honte abandonner la ligue presque au premier échec. Aussi ses agents s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife; mais Sixte commençoit à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avoit déja eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contrecoup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il étoit peut-être déja déterminé à refuser.

On entame des négociations.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenoit le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentoient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnoient tous les mouvements possibles pour entamer des négociations, ressource ordinaire des foibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquents depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étoient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité; tantôt desir de ga-

gner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire; presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ann. 1590.

Conférence de Noisi.

Ils agirent long-temps d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, « que le Béarnois « ne se convertiroit pas, et que quand même il le « feroit, on ne devoit pas le reconnoître, parceque « sa première apostasie le rendoit à jamais indigne « du trône. » En conséquence, ce n'étoit pas avec lui qu'ils prétendoient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avoient, disoient-ils, pitié comme de gens qui couroient aveuglément à leur perte. Tels étoient les motifs que publia le légat, quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisements on entrevit son but secret, qui étoit de retarder les progrès du roi, en obtenant une tréve ou une suspension d'armes s'il avoit pu.

Dans cette occasion comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne vouloient pas être censés traiter avec le roi, étoit néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusoient de reconnoître.

Ann. 1590.

Plaisanterie de Givri.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisi, qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givri. Comme il étoit très bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givri prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très satisfait. Givri, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution de « l'avenir, parceque je suis disposé à ne leur pas « moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt et disparoît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avoit commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrétes, entre Henri lui-même et Villeroi. Ce ministre traitoit toujours; il s'avançoit, on désavouoit ses propositions, et il ne se rebutoit pas. On juge, par son application à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zéle que les lumières d'une saine politique.

Mort du prétendu roi Charles X.

Le cardinal de Bourbon, reconnu roi par la ligue,

Ann. 1590.

mourut dans le mois de mai. Ce prince avouoit publiquement le droit de Henri son neveu ; mais, de peur que les rebelles n'abusassent de sa foiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étoient donnés, les arrêts s'étoient rendus dans les parlements au nom de Charles X, et on avoit même frappé dans plusieurs villes des monnoies à son coin (1) ; mais il étoit question maintenant de décider sous quel étendard on combattroit désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui étoit allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvoient l'empêcher de conquérir la capitale.

Blocus de Paris.

On prétend que, s'il fût venu camper devant Paris, aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville consternée lui auroit ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avoit voulu brusquer les

(1) Les curieux conservent encore de ces monnoies ; il y en a douze, en or, en argent et en billon, dans le seul cabinet de Sainte-Geneviève ; il s'y trouve aussi des médailles d'argent de ce prétendu roi. Ces pièces portent en légende : *Carolus X. D. G. Francorum rex.* Elles ont presque toutes été frappées en 1590. Cependant un écu d'or porte la date de 1592, une pièce de billon celle de 1593, et un liard, celle de 1595.

Ann. 1590. attaques, quand il fut une fois en présence, il l'auroit emportée de force. Il étoit impossible qu'une place d'une si grande étendue n'eût bien des endroits foibles. D'ailleurs elle n'avoit qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse françoise, et d'une bourgeoisie très peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource de son royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiroient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles, et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein, pénétré, donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avoit peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zéle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au-delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmure, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espéce de mort lente qu'on leur fit goûter en leur persuadant qu'ils étoient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entre-

Ann. 1590.

tenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple paroît plus admirable, quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses, selon la différence des génies et des dispositions.

Moyens employés pour encourager les Parisiens.

Il y avoit à tromper des simples et des hommes raffinés, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière (1). Plus que tout cela, il falloit contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettoient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres; aux personnes déja séduites, des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvoient détromper les autres, on les enchaîna si bien, par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent long-temps, quoiqu'en très grand nombre, risquer des démarches dont le danger étoit évident, et le succès très incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclaroit « un hérétique « relaps incapable de succéder au trône » ; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeoit des pénitents abusés, qu'ils le regardassent comme un oracle du

(1) Journal de Henri IV, t. I. — Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome IV. — Cayet, tome I. — Satire Ménippée, p. 417.

Ann. 1590.

Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer au risque de leur fortune, et au péril de leur vie.

Processions de la ligue.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire, qui se fit le trois juin (1). Elle étoit composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis de religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre, et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse, ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres, et sur-tout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit, pendant la marche, des hymnes et des psaumes entremêlés de fréquentes décharges.

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'apaisa bientôt, parcequ'on

(1) Cayet, tome I, p. 361.

répandit parmi le peuple que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son ame s'étoit envolée au ciel, « et qu'il falloit le croire, « parceque monseigneur le légat, qui savoit bien « ce qui en étoit, l'assuroit ainsi. » Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien. Ann. 1590.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, gouverneur de Paris pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Précautions contre les complots et la famine.

Mais ce n'étoit pas tant l'épée du vainqueur qu'on avoit à craindre, que les trahisons intérieures, et sur-tout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvénients, en établissant de bons corps-de-garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupoit aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistoient exactement. Le par-

Ann. 1590.

lement donna un arrêt qui défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix ; et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindroient.

Elles sont inutiles.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnoient les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager pour quelque temps la misère publique : mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même nécessité.

Extrémité où la ville est réduite.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines, que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres (1). Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques aliments à acheter : mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écrioit douloureusement : « Point d'argent, mais du pain. » Ils mangèrent bientôt les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisoit bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenoient, en gémissant, leur vie languissante. Ils

(1) De Thou, liv. XCIX. — Davila, liv. XI. — Mém. de la ligue, tome IV, p. 272.

sortoient quelquefois en troupes, pour fourrager les blés qui approchoient de leur maturité; mais ils étoient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissoient toujours échapper quelques uns, et souffroient que les autres remportassent leur butin dans les murs : mais cette foible ressource leur manqua aussi, parceque le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville; de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées. Ann. 1590.

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La médecine qu'ils y faisoient étoit « la patience, dit un témoin oculaire, bien per« suadé du mérite de cette opiniâtreté; et ne lais« soit-on de faire infinies processions avec les in« dulgences et pardons que le légat leur donnoit, « qui se gagnoient en la plupart des églises, avec « les sermons qu'ils oïoient, qui leur faisoient pren« dre tant de courage, que les sermons leur te« noient lieu de pain; et quand un prédicateur les « avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit « jours, ils s'en retournoient contents, et s'entre« tenoient de ces espérances, encore qu'on leur « eût donné beaucoup de telles remises et dila« tions, et ne leur souvenoient plus de ce qu'ils « avoient enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ar-

Ann. 1590.

doise, de foin et de paille hachés. Il s'en fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit, et même de vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvoient tous les moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui se traînoient dans les rues; la nuit, on étoit pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservoient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les couleuvres et les serpents engendrés dans les décombres des maisons laissées vides rongeoient les cadavres restés sans sépulture. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mou« rut, dit le témoin déja cité, plus de treize mille « personnes de faim, chose qui doit bien retourner « à la louange de la chrétienté (1). »

Emeute au palais.

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville. Mais ces tentatives

(1) Une vache valoit quatre-vingts écus, un veau quarante, un mouton trente-cinq, une poule un écu, un œuf vingt sous, une livre de beurre deux écus, etc. Matthieu, tome II, liv. I, p. 43.

furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu étoit assez bien concerté. Le conseil de l'Union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenoit ordinairement au palais. Des mécontents, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y seroit assemblé; et pendant qu'on les auroit tenus, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au-dehors, les auteurs de l'entreprise devoient se présenter au peuple, publier que la paix était faite, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'Union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étoient marqués pour former le blocus parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veilloit à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse: il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus, pour intimider les autres.

Ann. 1590.

Bonté du roi.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction

Ann. 1590.

au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savoit qu'on le trouveroit toujours disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portoient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée étoit déja sur la frontière, Henri trouvoit dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédients capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinoient à périr. Il avoit fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettoit paix et amnistie entière, si on vouloit se rendre. Tous les royalistes qui avoient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même où ils entroient avec des saufs-conduits pour leurs affaires, les exhortoient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accabloit. Tous vantoient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignoit le sort de ce peuple aveugle. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissoit sur la nécessité qui le forçoit à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvoient pénétrer jusqu'à lui, le trouvoient affable, prévenant, montrant non la majesté d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

Conférence de Saint-Antoine.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquè-

rent dans la conférence qui se tint le cinq août à l'abbaye de St.-Antoine-des-champs. Il y en avoit eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus; mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même se trouva à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourroit l'incommoder, il répondit: « J'en suis bien autrement pressé « un jour de bataille. » Les représentants des ligueurs étoient tirés du clergé, et avoient à leur tête le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de suppliants, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduroient les François par leur obstination aux guerres civiles, les envoyoient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pourroit pas trouver quelque ouverture de paix. Ann. 1590.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage étoit peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissoit à faire lever

Ann. 1590.

le siége sous huit jours, le roi s'engageoit à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvoient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettoit de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de conclure la paix, ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvriroit ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions; ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention, qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandoient un passe-port, et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviroient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendroient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une famine effroyable. Il conjura les députés de reprendre des sentiments françois, de ne pas se rendre les instruments de l'ambition espagnole, et les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le mo-

narque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les Seize répandirent au contraire que Henri vouloit avoir la ville sans conditions. Par-là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours. Ann. 1590.

Le duc de Parme vient en France.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avoient enfin obtenu de l'Espagne une forte armée, malgré la résolution où cette cour étoit d'abord, de n'entretenir la guerre en France que par les François, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop foibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étoient réduites à un état qui ne permetttoit plus ces ménagements politiques. Toute la force du parti résidoit dans la capitale, dont le sort alloit décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tomboit d'elle-même. Or Paris abandonné à lui-même ne pouvoit plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressants et absolus de voler au secours des assiégés.

Sa marche.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il alloit s'embarquer, il avoit peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable, qu'il

Ann. 1590.

falloit aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partoit qu'au soleil levé; l'armée étoit couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchoit en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédoit toujours, pour fouiller le pays et assurer les campements. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étoient fournis en abondance, et les repos aussi fréquents que la nécessité des affaires pouvoit le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandoit du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus, que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauroient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée, le vingt-deux août.

Il arrive en présence du roi, et fait lever le blocus.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentoit pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc, et conserver en même temps ses postes; mais aussi lever le blocus, c'étoit perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il

fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit une position qu'il croyoit devoir forcer le duc, ou à renoncer à la délivrance de la capitale, ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi que je ne suis pas venu de si loin « pour prendre conseil de mon ennemi : je sais que « mes manœuvres ne lui plaisent pas : mais, s'il est « si bon général qu'on le publie, qu'il me force au « combat; car de moi-même je ne serai pas assez « imprudent pour exposer au hasard d'une bataille « ce que je tiens dans la main. » Ann. 1590.

Stratagème du duc.

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuroient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avoient fait que l'aiguiser davantage. Ils ménaçoient à grands cris de se rendre s'ils n'étoient promptement délivrés.

Des vivres entrent dans Paris.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie : le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent; celle

Ann. 1590.

du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le François, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant de l'ennemi : mais tout-à-coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, portant toute leur artillerie contre Lagny.

Lagny, ville située sur la Marne, étoit un poste très important dans les circonstances, parceque au-dessus de cette place les ligueurs avoient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière seroit libre. La même raison engageoit le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchements, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti étoit trop hasardeux; le second auroit laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendoient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blé, et les vivres arrivent en abondance.

Escalade tentée à Paris.

Cet événement inattendu ruinoit tous les projets du roi; il le sentit : cependant il ne pouvoit encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative.

La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avoient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise. Mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avoit abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déja quelques soldats franchissoient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étoient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étoient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillants dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans remords de n'avoir pas joint plus tôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus. Ann. 1590.

Fautes commises pendant le blocus.

On prétendit pour lors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'étoit plus occupée de plaisirs que des fonctions militaires. Il s'y trouvoit beaucoup de jeunes officiers; presque tous avoient des connoissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme, des postes avancés aux remparts, on se voyoit facilement, et qu'on se parloit même, il

Ann. 1590.

étoit rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeants. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeoient de compagnies, que la curiosité ou d'autres motifs y amenoient, et le soldat, peu occupé, y formoit des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle abbesse de Montmartre. Si sa valeur avoit été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvoit imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différents corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Le duc de Parme peu content des ligueurs.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'étoit pas de son goût, il paroît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui étoit la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisoit entendre à Philippe. Les agents de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour

se faire valoir, ne cessoient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation, étoient décidés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV, qu'ils aimoient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avoit qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir. Ann. 1590.

C'étoit tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyoient obligés en conscience de ne point reconnoître Henri tant qu'il ne seroit pas rentré dans la religion de ses pères : mais loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils desiroient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avoit, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe, que les Seize, ces rebelles de Paris, déja coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grace, et la populace, gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avoient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'auroit desirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à quatre lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière; mais le conseil de l'Union crut deviner que le dessein du Il se retire.

Ann. 1590.

genéral espagnol étoit de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyoit beaucoup de risque et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

Le roi le harcelle.

A peine étoit-il parti, que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avoit employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvoit avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Présomption des Seize.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et sur-tout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les Seize, relevèrent merveilleusement leur courage (1). Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, parceque le pape Sixte V mourut. Ce pontife étoit devenu suspect à la ligue, depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étoient rien moins que le zéle de la religion, il avoit refusé de la secourir. A la nou-

(1) Journal de Henri IV, tome I, p. 94.

velle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André-des-Arcs, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous « a délivrés d'un méchant pape et politique. S'il eût « vécu plus long-temps, on eût été bien étonné de « voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût « fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris ; mais le parti ne perdit rien à son absence, parcequ'à sa place il laissa Philippe Sega, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols.

Ann. 1590.

Entreprises des étrangers sur la France.

Ceux-ci ne laissoient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardoient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devoient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputoient déja les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque par-tout où les François, acharnés à leur ruine, ensanglantoient le sein de la patrie, on voyoit d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglois, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se seroit peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut long-temps victime de cette politique ruineuse. Henri III y avoit nommé gouverneur le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine. S'imaginant, à la mort de ce monarque, que le royaume alloit se démembrer, Mercœur conçut

Ann. 1590.

le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg, sa femme, héritière de la maison de Penthièvre. Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne se sentoit pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposoit, il appela les Espagnols à son secours: Henri eut recours aux Anglois. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à-peu-près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandants en faisoient autant en différentes provinces, et menaçoient le royaume d'un partage.

Henri et Mayenne s'y opposent.

Ces entreprises déplaisoient au duc de Mayenne; il faisoit tous ses efforts pour les empêcher : mais, assez embarrassé lui-même à justifier le titre de son autorité, il n'osoit sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avoient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi il fut obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de services. Henri IV prenoit

Ann. 1592.

des mesures plus efficaces : il marquoit, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisoit aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvoit pas donner des troupes considérables à ses lieutenants, et qu'entre ces petits corps les succès n'étoient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenoit envie de revenir en France.

Négociation du roi en Allemagne.

L'invasion des Espagnols, entrés dans le royaume en corps d'armée, fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suéde et de Danemarck, les électeurs, les princes, et les villes libres de l'empire. Par-tout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif desir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche ; par conséquent des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de l'année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisoit de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

Ann. 1591.

La ville de Saint-Denys prise et reprise.

Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre. Ce furent deux entreprises qui échouèrent également, l'une sur la ville de Saint-Denys, par les ligueurs; l'autre sur la capitale, par le roi. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, à l'aide des glaces et des anciennes brèches, pénétra dans la ville de Saint-Denys, dont le comte de Vic étoit gouverneur (1). Aux cris de victoire des assaillants, le comte crut la ville prise; et moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta, lui septième, dans les rangs des ennemis. Un seul trompette, que de Vic avoit mené avec lui, sonnoit la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de la garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué; les assaillants, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avoient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise.

Journée des farines.

Dans le même mois, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parcequ'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes,

(1) De Thou, liv. CI. — Davila, liv. XII.

Ann. 1591.

des charrettes et des chevaux chargés de farines, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein étoit d'embarrasser la porte, de se rendre maîtres des corps-de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étoient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais, soit connoissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisoient instance, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avoit compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avoit abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible d'introduire une forte garnison espagnole : précaution dangereuse, à laquelle les plus sages s'étoient jusqu'alors opposés avec succès.

Prise de Chartres.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua à s'emparer des villes circonvoisines : il y mettoit des garnisons dont les courses gênoient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et par la nature, soutint un siége opiniâtre (1). Elle subit néanmoins le joug comme les autres : le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, « à

(1) Matthieu, liv. I, tome II, p. 65.

Ann. 1591.

« laquelle, dit-il, nous sommes obligés par le droit « divin et humain; et par le droit canon », reprit le monarque en poussant brusquement son cheval.

Commencement du *tiers-parti.*

Ce prince étoit alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchoient de goûter le plaisir de ses succès. En même temps que la ligue soulevoit son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitoit des ennemis dans sa propre cour, et jusque dans sa famille (1). Le cardinal de Bourbon, neveu de celui que les ligueurs avoient autrefois reconnu pour roi, crut trouver dans les délais que Henri son cousin apportoit à sa conversion un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement, le jeune prélat étoit plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avoit même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentiments convenables à leur projet.

Ses écrits.

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvoient être très nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusoient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence, exhortoient les catholiques à se séparer de

(1) Journal de Henri IV, tome I, p. 220. — Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome I, p. 83, et tome IV, p. 263. — Mém. de Sully, tome I, p. 457. — Pasquier, liv. XIV.

lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection, et solliciter une injonction à la ligue de le reconnoître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agents habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela *le tiers-parti*. Ann. 1591.

Ses entreprises.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle auroit pu devenir dangereuse. Mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur, manquèrent aux projets : et ils échouèrent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti, quand il étoit question d'attaquer le roi (1). Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avoit remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venoit quand les opérations militaires le lui permettoient, et y demeuroit sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité de l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti qui devoient être dans la ville avec le roi, avoient promis de seconder les

(1) Satire Ménippée, p. 44. — Mém. de Sully, ch. II et III, p. 16. — Matthieu, tome III, liv. I, p. 63.

Ann. 1591.

assaillants, en causant quelque émeute. Ils ne doutoient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sully, n'étoit que de savoir ce qu'ils feroient du roi quand ils l'auroient pris ; « car, « disoient-ils, tels oiseaux ne sont pas bons en « cage » ; expression qui insinue qu'on auroit bien pu s'en défaire ; mais le complot fut découvert, et par conséquent manqua, parceque les royalistes surprirent des dépêches adressées au pape, qui en contenoient tout le détail.

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devoit proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zèle, et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se léve, bégaye quelques mots de protestation, et veut sortir : mais le monarque, voyant que les autres évêques présents ne faisoient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation, et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mal-à-propos.

On suspend sa mauvaise volonté.

Néanmoins les ministres du roi, Sully, entre les autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener, en lui

remontrant qu'agir comme il faisoit, c'étoit fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un biais encore plus sûr; savoir, de gagner, par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseilloient. Par-là, le grand zèle de ces ardents catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tombèrent pour un temps.

Ann. 1591.

Autre chagrin du roi.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avoit été chère, et que le dépit rendit une ennemie dangereuse. Dans sa première jeunesse, Henri s'étoit laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche: on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller porter les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries, et engagea ses biens pour l'aider dans la nécessité de ses affaires. Mais quelques années firent disparoître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir.

Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé lui conseilla la vengeance, et lui en fournit les moyens. Elle savoit combien le roi redoutoit l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin. Il appréhendoit que ce jeune prince, devenu

Ann. 1591.

trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptoit d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendoient; mais le prince et la princesse s'aimoient. Ce fut sur la connoissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amants, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les améne au point qu'ils étoient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre, contre la mauvaise volonté de la comtesse, des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage, quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

De la part de la cour de Rome.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvoit entre le tiers-parti qui le menaçoit d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisoit catholique, et entre les calvinistes qui parloient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnoit leur religion; dans le temps qu'un nouveau nonce entroit en France, armé de toutes les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à forcer le

clergé, sous peine d'excommunication, à embrasser la ligue. Ann. 1591.

A Sixte V avoit succédé Urbain VII, qui ne régna que treize jours; il fut remplacé par Grégoire XIV, après un conclave long et orageux. Pendant sa durée, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développoit toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissoit de ne pas prendre le change sur le but de la ligue : « C'est l'ouvrage, « leur disoit-il, de l'ancien ennemi des François, « qui se sert du prétexte de la religion pour déchi- « rer le royaume, afin de l'envahir plus aisément, « quand il aura épuisé ses forces par la guerre « civile. Presque tous les seigneurs françois et les « principaux magistrats sont attachés au roi : il a « promis de se faire instruire, et il le fera, si, par « une sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons « desseins. Rappelez-vous les changements funestes « qu'un zéle imprudent a fait éprouver à la religion « en Allemagne et en Angleterre, et craignez le « schisme qui éclatera infailliblement en France, si « vous voulez forcer les catholiques à abandonner « le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et seigneurs françois lui eussent donné les éclaircissements nécessaires par une ambassade solennelle qui se préparoit.

Ann. 1591.

Nouveau nonce en France.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avoient déja prévalu auprès de Grégoire. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçoit, il commença par lever des troupes, il leur assigna des fonds, et en donna le commandement au duc de Montemarciano son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples, un nouveau nonce, nommé Marsile Landriano, prélat milanois, aussi attaché aux Espagnols que Philippe Séga, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

Il se trouve à l'assemblée de Reims.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée, où se trouvèrent avec le nonce, les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Ce prélat disoit « qu'il étoit venu en France exprès pour sacrer le « roi que les états-généraux éliroient. » On faisoit déja grand bruit de ces états : les ligueurs les regardoient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils n'étoient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenoit de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardents se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte Union, il falloit mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicules en

décidant ce qu'on ne pourroit exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudroit employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna en particulier la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvoit personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive. Ann. 1591.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il étoit à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne avec les plus sensés opinoit à user de ménagement, de peur de révolter les François, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disoient-ils, les menaces d'excommunication seroient bonnes après une victoire, pour servir de prétexte aux transfuges; mais à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendoient au contraire qu'un coup de vigueur ranimeroit les tiédes. Ils disoient qu'on savoit dans le public les intentions du pape, et que retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce seroit paroître se défier de sa propre cause; qu'il falloit donc frapper le coup, au hasard de tout événement. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, ful- Il use imprudemment de ses pouvoirs.

Ann. 1591.

mina les bulles, par lesquelles il exhortoit les laïcs à quitter le parti du roi, et l'ordonnoit aux ecclésiastiques, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Réclamation du roi.

Mais il fut bien étonné lorsqu'au lieu de voir plier les François sous ses menaces, comme il s'en étoit flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avoit solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignoit amèrement des obstacles que ses ennemis apportoient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxoit la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyoit l'affaire à ses parlements, et exhortoit les archevêques, évêques et autres prélats de s'assembler au plus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

Des parlements.

En conséquence, les parlements de Tours et de Châlons appellèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendant à exciter la révolte; et, comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise

de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreroient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclaroit criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieroient et souscriroient ces bulles. Il défendoit d'envoyer de l'argent à Rome, et recevoit le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Ann. 1591.

Des évêques.

Les évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlements, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étoient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avoient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devoient lier ni les évêques, ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortoient en conséquence les foibles à ne se pas laisser effrayer, et à continuer d'agir suivant l'obéissance due au prince légitime.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandements des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi que la ligue

Ann. 1591.

n'y gagnât rien, sur-tout après une démarche que ce prince avoit hasardée dans ces circonstances délicates.

Edit en faveur des calvinistes.

On a vu qu'en 1577 Henri III avoit donné à Poitiers un édit très favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque huit ans après le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti, qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on « n'accorde quelque chose aux réformés, dit le roi « dans un conseil assemblé à ce sujet, il est à crain- « dre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, et que, « rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisis- « sent un chef, comme a été autrefois l'amiral de « Coligny : ainsi il y auroit deux rois dans le royau- « me. Voici, ajoutoit le roi, une armée étrangère « qui marche à notre secours ; si en arrivant elle « trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut « pas douter qu'elle ne fasse en leur faveur des de- « mandes exorbitantes. Prévenons ce moment. « Accordons de bonne grace ce que nous pourrions « refuser alors : c'est le seul moyen d'empêcher « toute désunion entre les sujets fidèles, et de les « faire vivre en paix sous la protection des lois. » Le conseil étoit presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvoient beaucoup d'évêques : néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et

l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il auroit force de loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que, la paix étant rétablie, les différents de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Ann. 1591.

Une armée étrangère vient au secours du roi.

Cette armée auxiliaire, dont parloit Henri, s'avançoit enfin, de toutes les parties de l'Allemagne, vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisoient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avoit envoyé Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins ils furent réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Et se joint à lui.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; et, en reconnoissance du service que Turenne venoit de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon : récompense politique qui réunissoit plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignoit Turenne des terres considérables qu'il possédoit dans le

Ann. 1591.

Querci, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendoit redoutable; il opposoit au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assuroit cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands, qui commençoient à murmurer de ne pas trouver, en arrivant, l'argent qu'on leur avoit promis. Son intention ensuite étoit d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avoit été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendoit un grand effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étoient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avoient faite malheureusement; de sorte qu'ils arrivèrent auprès de Mayenne très diminués et fort maltraités. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia; et le roi, appréhendant de perdre trop de temps à les en chasser, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avoit promis aux Anglois de faire lever le siége.

Mort de La Noue.

Il recevoit de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenants tenoient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étoient pas supérieurs, ils balançoient du moins

les succès. Telle étoit la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptoit se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit appelés. Un seul homme arrêtoit ses progrès, et tenoit lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il auroit été obligé d'opposer à Mercœur. C'étoit le brave La Noue dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent sur-tout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savoit les tourner à son avantage. Jamais il n'étoit sans ressource. Battu un jour, il se remontroit en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnoit des soldats : sans cesse il harceloit l'ennemi, et formoit des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, dont il voulut reconnoître lui-même la brèche pour livrer l'assaut, et il emporta les regrets de tous les François. Ses vertus militaires étoient relevées par l'innocence de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfants que des dettes qu'il avoit contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ann. 1591.

Ainsi la France se voyoit enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tous sentiments patriotiques, s'indignoient de ce que le duc de Mayenne avoit mis à ses desirs des

Le jeune duc de Guise se sauve de prison.

Ann. 1591.

bornes qui pouvoient faciliter la paix (1). Selon eux, il auroit dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parents et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie; et les esprits étant affectés comme ils l'étoient, on peut presque assurer qu'il auroit réussi. Mais, outre qu'une résolution si extrême n'alloit pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'auroit-il hasardée en pure perte. Guise dans son parti ne voyoit personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, étoit environné de compétiteurs, parents et étrangers; et, lorsqu'il y pensoit le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : savoir, son neveu le duc de Guise, qui, ayant été enfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en sauva dans le mois d'août de cette année.

Joie des Parisiens.

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion; mais il s'en consola par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviseroit davantage les membres; ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune ne-

(1) De Thou, liv. CII. — Davila, liv. XII.

veu, s'y attacha plus, dit-on, qu'il ne convenoit à une tante (1), et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès-lors sur lui les espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Ann. 1591.

Opinions diverses dans Paris.

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise, pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa pas sans altercation entre les zélés partisans d'Espagne et le parlement (2). Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étoient crus dans les mêmes sentiments, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le par-

(1) « J'ai vu autrefois, dit Ménage, des lettres fort passionnées « quelle lui avoit écrites. » C'est pour cela que dans la Satire Ménippée le hérault qui donne les places aux états crie : « Ma- « dame de Montpensier, mettez-vous sous votre neveu. » Ménagiana, tome III, p. 93.

(2) Journal de Henri IV, tome I.

Ann. 1591.

lement s'aperçut que les Seize et leurs adhérents étoient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, prêts à bouleverser l'état pour remplir leurs engagements. Les Seize, au contraire, étoient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardoient comme inséparables de ceux de la sainte Union.

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenoient plus de résolution, ils n'imaginoient plus de projets, qui ne fussent regardés, par le parti opposé, comme un piége. Dès-lors l'aigreur de la faction se joignant au desir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagements, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espéroit plus de secours : les Seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

But des Espagnols découvert par Mayenne.

Réciproquement le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, sur-tout depuis qu'il se fut bien assuré des propositions des Espagnols (1). Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avoit député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'étoit imaginé que si les affaires n'avançoient pas, c'étoit la faute des ministres d'Espagne, toujours lents

(1) Mém. de Villeroi, tome I, p. 276. — Mém. de Jeannin.

Ann. 1591.

dans leurs procédés, et il ne doutoit pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissoit que par ordre du roi, et que le retard venoit non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendoit dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyoit maîtresse par la faction des Seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père; qu'après cela, il n'y avoit pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces connoissances, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir, du moins le plus long-temps qu'il pourroit, l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Mort de Grégoire XIV.

Dans ces entrefaites, arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX, son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avoit envoyées en France, de sorte qu'elles se seroient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étoient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paroît d'ailleurs que le nouveau pontife n'étoit pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif desir de voir finir l'anarchie en

Ann. 1591.

France par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devoit jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, fait cardinal depuis peu, à la recommandation d'Espagne, et il le continua sur ce principe, « que les « nouveaux ministres ne font qu'estropier les af« faires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentiments de modération.

Les Espagnols veulent maîtriser le duc de Mayenne.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattoit de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés, par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiteroit avec le roi si on ne se hâtoit de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraîneroit nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue ; 2° l'envie d'assembler les états pour y faire élire l'infante ; mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, vouloit, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais. Il demanda la Fére, sous prétexte d'y former son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisiroit de cette place, qu'il prétendoit lui appartenir

en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si on s'attache à ce qui coûte, cette ville devoit lui être très précieuse, puisqu'il en avoit déja acheté la conservation par un crime. La ligue y avoit nommé gouverneur le marquis de Maignelai, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitoit secrètement avec le roi; et, sur ces simples indices, il le fit assassiner. On se récria contre cette action; mais le duc la soutint juste, et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du royaume. Tout le monde, dans son parti, ne convenoit pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement, « que les armes de la ligue « n'étoient aiguisées que contre ceux qui ne s'en dé- « fioient pas. » Malgré ces premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que la Fère reçût garnison d'Espagnols, et qu'ils en restassent maîtres tant que l'artillerie y demeureroit.

Ann. 1591.

Caractère et but de leurs ministres.

Farnèse, politique prudent, comptoit pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume; mais Jean-Baptiste Taxis et Diego d'Ibarra, agents d'Espagne, résidants à Paris, avoient des vues plus étendues. C'étoient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardents, qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible; et, pourvu seulement qu'on les laisse commencer, ils engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre ses avances, en re-

Ann. 1591.

culant, rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce, qui, du projet très possible d'envahir quelques provinces, à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes, dont l'énormité décrédita son parti.

Expulsion de l'évêque de Paris.

Mayenne, à qui le zéle inconsidéré des Seize étoit suspect depuis long-temps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité (1). De leur côté, conseillés par les agents espagnols, ils ne négligeoient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenoient des assemblées, dans lesquelles on murmuroit hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignoit de la tiédeur qui commençoit à s'emparer même des Seize, et on l'attribuoit au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avoit pour la paix. Ce prélat, doux et modéré, gênoit le légat, qui imagina, pour s'en défaire, de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer, que de signer un acte

(1) Journal de Henri IV, tome I.

qui excluoit du trône le prince légitime; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale.

Ann. 1591.

Affaire de Brigard.

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il auroit fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avoit eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux (1). Ceux-ci sentirent le frein : et, pour le secouer, ils imaginèrent de présenter une requête, par laquelle ils demandoient au duc, « qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte Union; » cela vouloit dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenoit encore un autre article. Ils se plaignoient que le parlement avoit absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le *Béarnois*. Mayenne les tança vivement, de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils vouloient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha qu'ils ne s'occupoient qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit des peuples, pendant qu'eux-mêmes se livroient en aveugles au

(1) Journal de Henri IV, tome II. — Cayet, liv. II, p. 511. — Pasquier, liv. XVII.

Ann. 1591.

conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devoient, comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard.

Complot contre le président Brisson.

Comme cette promesse, faite uniquement pour les calmer, ne s'exécutoit pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui auroit intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il étoit alors présidé par Brisson, très habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa, après l'attentat de Bussi le Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête de la partie qui restoit à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence. Mais s'il eut la foiblesse d'accepter la place, et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parcequ'il ne le trouva pas convaincu.

Fureur de Pelletier.

Tant de circonspection ne pouvoit plaire à des brouillons qui ne vouloient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parcequ'un soldat qu'ils avoient voulu gagner refusa de se prêter à cette action infame. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussoient la rage et l'ef-

fronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut « pas espérer jamais avoir raison de la cour de par- « lement en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer « des couteaux. » Il ajouta, avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette « compagnie ; il faut les chasser et jeter dans la « rivière. »

Ann. 1591.

Arrêt de mort contre le président Brisson et les conseillers Tardif et Larcher.

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditoient, il ne leur falloit que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étoient Bussi le Clerc, gouverneur de la Bastille ; Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cochery et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jurèrent la mort du président ; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avoit dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'étoit facile ni de séduire, ni de surprendre ; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général ; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de

Ann. 1591.

douze personnes, qui auroient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes avant leur exécution. Ce point obtenu, à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assembloient le grand conseil de l'Union, et fatiguoient les députés de l'affaire de Brigard des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes, répandus dans l'assemblée, remuoient les esprits, communiquoient leur feu, et faisoient des prosélytes. Ils proposoient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait; puis revenoient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectoient, on n'étoit pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentoient rien de dangereux, les sages cédoient, pour éviter pire.

Un jour Bussi le Clerc se léve, comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'Union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas, et le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, un du conseil des douze

élève une difficulté ; et comme on ne tomboit pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a qu'à toujours signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques uns cependant résistoient ; mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple. Ann. 1591.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux, parcequ'ils montroient du penchant pour la paix. Le seize novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortoit dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'Union le demande à l'Hôtel-de-Ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du petit Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison. Il est exécuté.

Il y trouve, pour premier objet, « des hommes « couverts d'un roquet noir, sur lequel il y avoit « une grande croix rouge. » Sans lui donner le temps de se reconnoître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y étoit dit « qu'on le condamnoit à être pendu, pour « avoir entretenu commerce avec les hérétiques, « ennemis de la religion et du royaume. » — « Quels

Ann. 1591.

« sont mes juges, demande Brisson étonné? Où sont « les témoins? Quelles sont les preuves? » Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui. On lui refuse cette grace. « Je vous prie « donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon « livre, que j'ai commencé, ne soit point brouillé, « qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avoit fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisoit leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie « qu'il n'est pas besoin d'en lire da« vantage, que la vie lui est à charge, après l'indi« gne traitement qu'on a fait à ce grand homme. » Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Gréve, et attachés en chemise chacun à une potence, avec des écriteaux diffamants.

On tâche inutilement d'ameuter le peuple.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendoient que la populace applaudiroit, et qu'à la faveur de l'impression que feroit ce spectacle il seroit aisé d'exciter une émeute, et de se rendre maîtres de la ville,

malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avoit, dans cette intention, des gens apostés, qui rôdoient dans la place de Grêve. Ils se mêloient aux pelotons de curieux, noircissoient, par des imputations calomnieuses, la mémoire des proscrits, et tâchoient d'échauffer ceux qui les écoutoient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant François qu'Espagnols, comme prêts à seconder le zéle des bien intentionnés; mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse; et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptoient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours. — Ann. 1591.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenoient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne pour se mettre sous sa protection. Ils réclamèrent les bons offices des agents espagnols et du jeune duc de Guise, auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendoient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des du- — Crainte des coupables.

Ann. 1591.

chesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant-général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Leur punition.

Mayenne étoit alors avec son armée à Soissons, où il attendoit le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuroient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agents d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignoient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disoient très porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseilloient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin, ils offroient leur médiation, et se faisoient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il seroit content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille. Bussi le Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer ; Mayenne tire du canon de l'Arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps-de garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informa-

tions nécessaires. Les agents d'Espagne, les parents et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais, la nuit du trois au quatre décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline : il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paroît une amnistie, dont étoient exceptés Cromé et Cochery, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme. Ann. 1591.

Pendant ce temps, le roi pressoit les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix-neuf ans auparavant, avoit soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermoit alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison étoit nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvoit assurer la place : il fit relever les fortifications : pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques, dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le Siége de Rouen.

Ann. 1592.

parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'Union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitants se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisoient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la fin de décembre; et elle attendoit avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

Le duc de Parme vient en France.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'étoit ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France (1). Les ministres d'Espagne en espéroient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par-là qu'ils vouloient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et, dans plusieurs conférences, ils firent auprès de lui des instances qui approchoient de la violence. Farnèse voyant que le duc de Mayenne ne goûtoit pas la proposition, suivoit ce projet avec plus de ména-

(1) De Thou, liv. CII. — Davila, liv. XII. — Mém. de la ligue, tome V. — Cayet, tome II.

gements et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitoit pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrètes qu'elles avoient produites. Pendant que ces deux agents négocioient avec tout le monde, pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse, au contraire, lui répétoit souvent qu'il ne vouloit traiter qu'avec lui, qu'il en avoit commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il en passoit souvent par son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignoient hautement de Farnèse, et disoient qu'il se conduisoit en homme ennemi des intérêts de Philippe son maître.

Ann. 1592.

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en étoit que plus sur ses gardes. Il observoit en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquoit à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands, et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer par secourir Rouen.

Le roi et le duc se mesurent à Aumale.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avoit si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la

Ann. 1592.

plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie, pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fourniroit seule la matière d'un gros volume. Les militaires curieux d'apprendre ne sauroient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme, sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentra en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité ; le duc de Parme, des fautes de précaution trop circonspecte.

Raison de leur différente manœuvre.

Celui-ci, avec un peu plus de vivacité, pouvoit, à Aumale, prendre ou tuer le roi, qui s'étoit avancé inconsidérément dans une escarmouche, et qui y fut même blessé ; mais, malgré les instances des ducs de Mayenne et de Guise, Farnèse ne voulut point hasarder son armée. Lorsqu'on sut ensuite l'extrémité dans laquelle le roi s'étoit trouvé, et que les François du camp espagnol reprochèrent au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion, il répondit froidement : « Je le ferois encore, parce« que j'ai cru avoir affaire à un général, et non à « un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est bien aisé au duc de « Parme d'être prudent, parcequ'il ne risque que « de ne pas faire des conquêtes dont il peut se pas-

« ser; au lieu que moi je défends ma couronne, et « il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, « je prodigue mon sang et hasarde tout pour en voir « la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les deux généraux.

Ann. 1592.

Antipathie des Espagnols et des François.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvoit encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeoit Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars, le vingt-six février. C'est tout ce qu'appréhendoit Henri; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposoit jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composoient l'armée. Le François, quoique portant les armes contre Henri IV, tiroit vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisoit davantage le phlegme espagnol. Celui-ci, au moindre échec souffert par l'armée royale, relevoit le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire, se joignoit la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignoit d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendoit que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de la sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeants, ne demanda plus que

Ann. 1592.

l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége elle ne lui laissât une garnison espagnole dont il ne seroit pas le maître.

Le duc de Parme fait lever le siége de Rouen.

Mais sa sécurité ne dura pas long-temps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'auroit cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse. Ce général, peu curieux de s'engager en France, sitôt que Villars lui avoit marqué que son secours devenoit inutile, étoit retourné au-delà de la Somme, qu'il avoit passée auparavant ; mais, instruit que sa présence redevenoit nécessaire, il repasse la Somme, force la marche, et arrive près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

Il assiége Caudebec, et y est blessé.

L'infanterie royale étoit très diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie, par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi, et fit bonne contenance. Deux moyens se présentoient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle étoit; l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvoient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, par-

Ann. 1592.

cequ'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint ensuite impraticable. Le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. On prit la ville; mais la maladie de Farnèse l'empêcha de profiter des occasions què lui fournissoit souvent la trop grande hardiesse du roi.

Il manque l'occasion de battre le roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devoit le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentoit sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déja renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvoit amenoit journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour, avec sa cavalerie, dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole auroit pu le combattre à son avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah! s'écria « douloureusement le duc de Parme, pour com« battre le roi de Navarre, il faut des corps vivants, « et non pas des hommes épuisés de sang et à demi « morts comme moi. »

Est bloqué dans son camp.

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentoient chaque jour; la noblesse arrivoit en foule dans son camp. Ce n'étoit plus par de petits combats qu'il harceloit l'ennemi; mais il le bravoit, replioit ses gardes avancées, et gagnoit toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée,

Ann. 1592.

auparavant triomphante, à une langue de terre, ceinte de trois côtés par la rivière de Seine, extrêmement large en cet endroit, et fermée de l'autre par l'armée royaliste. Le pain manqua aux Espagnols. Bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux. L'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissoit qu'une boisson dangereuse. Les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avoient même pas de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étoient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Il échappe et sauve son armée.

Tout sembloit désespéré; mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef! Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur: à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et une cruelle insomnie, ramasse toutes les forces de son esprit, combine son projet, donne ses ordres, et le vingt-deux mai, de grand matin, il passe la rivière avec toute son armée, sans être aperçu ni soupçonné, et met un large fleuve entre lui et son ennemi. Il force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avoit gagnée sur le roi.

Etonnement du roi, qui le poursuit en vain.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses

mains une victoire méritée par tant de fatigues, et qu'il regardoit comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avoit passé la Seine, il ne put se le persuader. A peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachements à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Dans son étonnement, il fut deux jours à délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Enfin, ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, il en congédia une partie, comme il avoit fait après le siége de Paris, renvoya les seigneurs dans leurs gouvernements, et, avec une troupe d'élite, il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière. Mais Farnèse avoit trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne dont il s'empara.

Ann. 1592.

Epernai, une de ses conquêtes, lui coûta cher. Sous ses murs périt le maréchal de Biron (1). Outre sa bravoure et la science militaire, il étoit renommé par son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisoient les guerriers de ce temps. Il aimoit beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit Brantôme, il avoit été « curieux de s'enquérir, et savoit tout; si bien qu'or« dinairement il portoit dans ses poches des tablet« tes, et tout ce qu'il voyoit et oïoit de bien, aussi« tôt il le mettoit et écrivoit dans lesdites tablettes;

Mort de Biron. Son caractère.

(1) Brantôme, tome IX. — Le Laboureur, tome II, p. 106.

Ann. 1592. « si que cela couroit à la cour en forme de proverbe, « quand quelqu'un disoit quelque chose : Tu as « trouvé cela dans les tablettes de Biron. » Il paroît que, dans le service, il donnoit à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus ; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci lui demandoit l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété : « Ah mord... répliqua-t-il, « êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice? « je vous casse; jamais vous ne me servirez : car « tout homme de guerre qui craint une plume, « craint bien une épée. » Cet homme si absolu étoit néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avoit un trop grand nombre de domestiques : « Sachez donc d'eux, répondit-il, s'ils « peuvent se passer de moi. » Biron avoit une de ces ames grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici com« prise » ; puis, mettant la main sur son épée, il dit : « mais, Sire, la voici encore mieux. » Cependant, comme il n'y a pas de vertu sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, habile à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire ; mais aussi on lui reconnoît de la prudence, le talent de la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auroient été fort utiles. Bourbon étoit en négociation avec Mayenne (1). Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit nécessité de santé, il s'arrêta dans Rouen. Il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise que le duc de Parme favorisoit extérieurement, et auquel il faisoit mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisseroit en France.

Ann. 1592. Embarras du duc de Mayenne.

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation dont Villeroi fut l'entremetteur, et que Duplessis Mornay conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parceque le duc exigeoit pour base du traité une promesse du roi de se convertir; et ce prince ne vouloit pas être forcé. On prit donc un milieu : savoir, que l'affaire de la conversion seroit renvoyée au pape, à qui le roi adresseroit une ambassade solennelle chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne : « Que les villes et places fortes possédées

Il entre en négociation avec le roi.

(1) Mém. de Villeroi, tome II.

Ann. 1592.

« actuellement par des gouverneurs catholiques, « leur resteroient pendant six ans; qu'il auroit pour « lui et ses descendants, à perpétuité, le gouver- « nement de Bourgogne, Lyon et Lyonnois, avec « tous les droits régaliens, et une des principales « charges de la couronne, comme celle de connéta- « ble ou de lieutenant-général du royaume; qu'on « donneroit un bon gouvernement au duc de Ne- « mours, la Champagne au duc de Guise, la Bre- « tagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc « de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale; que « les catholiques seroient maintenus dans toutes les « charges, et que le roi déclareroit par un édit que « la guerre s'étoit faite uniquement en vue de la « religion, et que Mayenne étoit innocent de la mort « de Henri III. » Le duc exigea pour préliminaire que, si ses propositions n'étoient pas acceptées, elles seroient du moins tenues secrètes; ce qu'on lui promit.

Elle ne réussit pas.

Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avoit en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verroit que le duc de Mayenne traitoit seul et ne pensoit guère qu'à sa fortune et à celle de ses parents; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc.

Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteroient du-moins pendant six ans. Ses parents furent contents des avantages qu'il leur procuroit. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paroissoit pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissoit en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siége. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres, que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des règles strictes de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici étoit Clément VIII, qui, à la fin de février, succéda à Innocent IX. Élevé au pontificat, comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires, et la disposition qu'on lui connoissoit à ne se pas laisser dominer, donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudents. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignoit de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut

Dispositions modérées du pape.

Ann. 1592.

enregistré au parlement de Paris en octobre, supprimé en novembre par les parlements de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Egards réciproques des chefs.

Tout cela étoit pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendoient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissoient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et sembloient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très attaché à Henri IV; le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressoient; et, malgré les remontrances des parlements de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pizani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Discrédit des Seize.

Tant de ménagements ne plaisoient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auroient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étoient plus les maîtres (1). L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avoit ouvert les yeux aux principaux de la ville

(1) Cayet, tome II, p. 74.

Ann. 1592.

sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles, s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève.

Conseils tenus contre eux chez d'Aubrai et chez l'abbé de Sainte-Geneviève.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédents étoient arrivés parceque les gens d'honneur et bien nés avoient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avoient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avoit été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux, après les barricades, et celle du duc de Mayenne, après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avoient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places, naturellement destinées aux citoyens distingués, des gens que leur pauvreté rendoit plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit usurpé par les Seize de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parceque, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule, sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ann. 1592.

Desir d'accommodement avec le roi.

Ce peuple se lassoit de la guerre, dont il recommençoit à ressentir les horreurs. Le pain devenoit cher à Paris, parceque le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchoit les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à Gournai sur la Marne, un fort que les royalistes appelèrent *Pille-Badaut*, nom qui désignoit l'effet qu'on s'en promettoit. La garnison qu'ils y mirent interceptoit tous les convois : de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Ceux qui penchoient pour ce parti, les factieux les appeloient *politiques*, voulant faire entendre qu'ils sacrifioient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Les Seize et les prédicateurs confondus.

Mais, peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisoit celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restoit des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de question en question, à avouer qu'ils ne vouloient reconnoître au-dessus d'eux ni le parlement ni le duc de Mayenne ; par-là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avoient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi, par l'am-

nistie du duc de Mayenne, qu'il ne leur étoit plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celle de la Sorbonne, dont ils étoient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendoient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il étoit indécent que les ministres de la religion parlassent dans leurs sermons d'affaires d'état, et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ann. 1590.

On se prepare à l'assemblée des états.

Ces préliminaires ne promettoient pas une issue avantageuse aux états que la ligue étoit près d'assembler à Paris. Il n'y avoit plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes le desiroient; parceque toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvoient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéroient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donneroit une assiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque chose: les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces; et les peuples, la paix.

Ann. 1592.

Le roi au contraire ne pouvoit regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui (1). Le moins qu'il dût appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disoit-il, de traiter avec vos en« nemis en les unissant ensemble en forme d'asso« ciés, ni de leur donner à poursuivre de communs « intérêts qui les puissent lier, leur donner une « tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et « aller d'un même branle. » Il lui conseilloit au contraire de recevoir les particuliers à part, les diviser, les gagner l'un après l'autre : « Ainsi, ajoutoit-il, « de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, « avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, « jalousies, haines, desirs, desseins, prétentions « si contraires, qui s'entre-choqueront tellement, « qu'étant impossible de les concilier, mal contents « les uns des autres, et désespérés, ils se jetteront « entre vos bras. Que si vous voulez vous faire ca« tholique, la chose en sera encore plus sûre. » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

(1) Sully, tome II, c. 1.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols desiroient Soissons, parceque cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur seroit aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitoient Reims, dont les habitants leur étoient dévoués; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtiment des Seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

Ann. 1592.

Difficulté sur le lieu.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

L'ESPRIT DE LA LIGUE,

OU HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

LIVRE HUITIEME.

L'ASSEMBLÉE ne fut pas d'abord nombreuse (1). On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume aussi illustre que la France : et à peine les séances étoient-elles commencées qu'elles furent suspendues sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeoient le duc de Mayenne à quitter Paris ; mais en effet parcequ'il se ménageoit

Ann. 1593.

Etats de Paris.

(1) Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome II. — Mém. de Rohan. — Journal de Henri IV. — Satire Ménippée.

Ann 1593.

une négociation, dont les parties intéressées vouloient voir l'issue avant que d'aller plus loin ; et aussi parceque les chefs de la ligue et les Espagnols n'étoient pas bien d'accord sur le but même des états.

Intentions publiques et secrètes.

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général de l'état et couronne de France, une lettre du légat adressée aux catholiques qui suivoient le parti du roi ; à en croire aussi les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne, tous se proposoient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyoient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentiments, on aperçoit une différence d'opinions bien importante : savoir, que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avoit faits pour engager le roi à se convertir, sembloit permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnoîtroit Henri, s'il embrassoit la foi catholique ; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant comme une vérité incontestable qu'*un hérétique relaps ne pouvoit jamais être élevé au trône*, se ménageoient des raisons de ne pas reconnoître Henri, quand même il se convertiroit, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les af-

faires eurent une issue que nul homme n'avoit pu prévoir.

Ann. 1593.

Edit du roi contre la convocation.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avoit exhorté les catholiques royalistes à y envoyer leurs députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusoient, ce seroit à eux et non à lui qu'il faudroit imputer la continuation des troubles, qui alloient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais en même temps que, par un édit plein de vigueur, il condamnoit cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, et qu'il chargeoit de crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendroient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminoit son écrit.

Adresse des royalistes à profiter des termes du duc de Mayenne.

« Si, disoient-ils, après une promesse si solen-
« nelle, il refuse une conférence publique avec les ca-
« tholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre
« de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte,
« on trouvera en s'abouchant des moyens de con-
« ciliation, ou bien la justice des propositions qui
« seront faites dessillera les yeux des personnes
« prévenues, confondra les malintentionnés, et
« rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs
« cette grande machine des états, dressée avec tant

Ann. 1593.

« d'appareil contre l'autorité légitime. » Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédients qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenoit pas de reconnoître les états de Paris, et sans choquer les états qui vouloient être reconnus.

Ils proposent une conférence aux ligueurs.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques, fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse d'un prince. Après les protestations ordinaires et communes à tous les partis de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion ; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetoit la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommoient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denys, et d'y envoyer des députés, pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeroient eux-mêmes.

Diversité d'opinions entre ceux-ci.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'étoit point signée par les seigneurs royalistes, au nom desquels elle étoit écrite, mais seulement par un

secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et de les rendre odieux aux peuples s'ils ne répondoient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paroissoit mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvoit avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ce motif, la déclarèrent *absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église.*

Ann. 1593.

Ils acceptent la conférence.

Il s'en falloit bien que le gros des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit la proposition de la lettre en délibération, et il fut décidé que le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvoit, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offroient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérents, il fut statué que, *durant la conférence, on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiteroit qu'avec les catholiques du parti contraire.* Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surenne, à deux lieues de Paris, où les députés de part et d'autre, munis

Ann. 1593.

chacun de passe-ports, commencèrent à conférer les derniers jours d'avril.

Séances des états peu importantes.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une s'il étoit à propos de recevoir le concile de Trente; et, au grand regret du légat, ces états, qu'il croyoit lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Le duc de Mayenne sonde les Espagnols.

Cette langueur, dans une assemblée qui promettoit tant de zèle, venoit de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devoit diriger les états, les avoit quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venoit de mourir des suites de la blessure qu'il avoit reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devoit nécessairement occasioner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il étoit donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connoître les ressources qu'on lui offriroit pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinoient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut

à Soissons avec le duc de Feria, Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols. Ann. 1593.

Il les trouva buttés à ce point : que *les Bourbons étant hérétiques ne pouvoient occuper le trône.* « Or, disoient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit « à la couronne comme la plus proche héritière « de Henri III, née de sa sœur Elisabeth, l'aînée « de toutes les autres : ou, si l'élection appartient « à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, « tant parcequ'il est convenable d'appeler la per- « sonne la plus proche, que par reconnoissance « pour le roi d'Espagne, sans lequel la France se- « roit depuis long-temps hérétique et sous le joug « du roi de Navarre. »

Ils pressent pour l'élection de l'infante.

Les Espagnols s'étoient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevoient pas de réplique. En conséquence, ils faisoient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offroient dès-lors le commandement de toutes les armées, toutes les dignités et les biens qu'il pouvoit desirer. Mais, instruit que ces armées se réduisoient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avoit pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avoit pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que si on s'en

Vive altercation du duc avec eux.

Ann. 1593.

tenoit à ces secours, jamais on ne réussiroit. « Dailleurs, ajouta-t-il, vous croyez donc que les « François prêteront volontiers l'oreille à la des- « truction de la loi salique, et qu'ils se soumettront « aisément à un joug étranger? Désabusez-vous. « Jamais vous ne réussirez qu'en répandant l'or et « l'argent à pleines mains, et sur-tout en montrant « une armée florissante et nombreuse, prête à ap- « puyer votre proposition. Sans cela il est fort à « craindre que le seul soupçon de vos desseins « n'engage la plupart des députés à se tourner du « côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections auxquelles ils ne s'attendoient pas, les ministres répondirent que leurs secours auroient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés; que ce n'étoient pas eux qui avoient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandoient d'argent suffiroit avec des gens moins avides. « Au « reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement l'in- « fante, alors argent, vivres, munitions, soldats, « récompenses, rien ne manquera. Faut-il une ar- « mée de cinquante mille hommes de pied et de « dix mille chevaux? vous n'avez qu'à demander, « elle sera bientôt prête. » Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne « parlons pas tant de l'avenir, et songeons plus au « présent : comptez qu'à moins d'un avantage ac- « tuel bien assuré pour chacun des députés, vous

« ne les déterminerez jamais à avaler un morceau « aussi amer que celui de soumettre la France à « une domination étrangère. » Ann. 1593.

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les « états non seulement accepteront l'infante, mais « même qu'ils prieront le roi de la leur donner. Il « n'y a que vous qui vous y opposez. Allez, leur « répondit Mayenne d'un ton plus railleur que « piqué, vous ne connoissez ni le caractère des « François, ni la manière de traiter avec eux. Vous « croyez apparemment les conduire comme les peu- « ples simples et ignorants de l'Inde, mais vous « êtes bien loin de votre compte.

« Nous verrons, reprit Mendose irrité, et nous « vous montrerons que nous n'avons pas besoin « de vous pour faire tomber la couronne à l'infan- « te. Je ne le crains pas, répondit Mayenne, et « sans moi l'univers entier n'y réussiroit pas. Vous « le pensez? dit Feria ; mais, pour vous détrom- « per, nous n'aurions qu'à vous ôter le comman- « dement de l'armée et le donner au duc de Guise. « Et moi, s'écria Mayenne outré de dépit, je n'ai « qu'à parler, et je vais soulever la France con- « tre vous, et je ne veux que huit jours pour « vous chasser du royaume. Vous agissez comme « si vous étiez payés par le roi de Navarre. Ne « croyez pas avoir droit ici de me donner des lois,

Ann. 1593.

« comme à votre sujet. Je ne le suis pas encore, et « votre manière d'agir est pour moi un avis de ne « le devenir jamais. »

Le besoin les apaise.

Après une scène aussi vive, il sembloit qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais, comme on avoit besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminés à ne les remplir qu'autant qu'on y trouveroit son avantage : ainsi ils se séparèrent réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris. Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disoit-il, s'il les gardoit entre les troupes qu'il méneroit à Paris, qu'on ne l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Il créa alors, pour donner du relief à ces états, quatre maréchaux de France et un amiral.

Les ministres espagnols paroissent aux états.

Le duc de Feria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais, quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale perça et déplut. On diroit même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de François pour réveiller les sentiments patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la

ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Feria combloit sa nation, comme à dessein d'abaisser la françoise, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés et du parlement qu'au dépit des François, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées. Ann. 1593.

Crise dangereuse des affaires.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité (1). La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvoit à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer.

Les états-généraux, assemblés dans la capitale, menaçoient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV, les François en avoient un qu'ils auroient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il étoit brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales; mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne vouloit pas être forcé a

(1) De Thou, liv. CVI. — Davila, liv. XIII.

Ann. 1593. l'embrasser; mais les circonstances sembloient lui en faire une nécessité. S'il ne changeoit pas, ses partisans catholiques lui montroient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le *tiers-parti;* ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeoit, les calvinistes ses anciens amis demandoient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Etoit-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagneroit les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantoient publiquement de ne jamais reconnoître un hérétique relaps? S'ils persévéroient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenoit, Henri auroit donc fait une démarche qui lui enléveroit des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattoit-il de voir la rivalité des aspirants au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne falloit qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûteroit ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étoient pas non plus à mépriser. Ils répandoient de l'argent, ils en promettoient davantage; ils offroient leur infante à quiconque des princes du sang oseroit prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvoit-elle pas faire d'infidèles et de traîtres? On se trouvoit donc en-

tre un roi existant, et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix : trop heureux les François, si le désespoir ne redoubloit pas les anciennes calamités! Tel étoit l'état des affaires les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surenne. Ann. 1593.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs (1). On accusoit le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disoit-on, s'étoit livré à la ligue en haine du duc d'Epernon, qui, sous Henri III, lui avoit fait une insulte dont il n'avoit pu tirer vengeance, et il y persévéroit, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais, quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étoient chargés : intelligence, érudition, science des affaires, éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de Beaulne; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenoit à une cause qui demandoit qu'on sût plus échauffer les esprits Conférence de Surenne.

(1) Mém. de la ligue, tome V. — Journal de Henri IV, tome I.

Ann. 1593.

que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageoient le travail : du côté du roi, Pompone de Belliévre, Chavigni, Nicolas d'Angenne de Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, Devic, gouverneur de Saint-Denys, Schomberg Allemand, mais plus zélé que bien des François pour le bonheur du royaume : du côté des états, Villars, créé depuis peu par le duc de Mayenne amiral de France, Belin, gouverneur de Paris, Jeannin, Villeroi, et plusieurs autres hommes d'église et de palais.

Discours et répliques.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissoient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse, non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union ; mais il fit entendre qu'elle devoit être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et, par l'énumération des calamités qui affligeroient le royaume, tant qu'il n'y auroit pas un chef reconnu dans toute la France, il prouva « que le premier fondement « de la tranquillité publique devoit être la soumis- « sion à un roi, et qu'il y auroit de l'injustice à en « choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui, « pendant une si longue suite de siècles, avoit don- « né des maîtres et des pères à la patrie. » D'Espi-

nac répondit, « qu'une démonstration sans répli- Ann. 1593.
« que (que ce ne seroit pas la réunion sous un
« même prince qui rétabliroit le calme en France),
« c'est que, sous Henri III, le dernier roi dont l'au-
« torité n'étoit pas contestée, les troubles n'avoient
« pas été moins violents; d'où il concluoit que ce
« n'étoit pas une nécessité de commencer par l'o-
« béissance à un même roi, encore moins à un roi
« hérétique, qui avoit si souvent trompé ses peu-
« ples par la promesse illusoire de se convertir. »

Questions qu'on agite, et plaintes.

Ces discours tinrent plusieurs séances. On agita aussi les grandes questions : « Si l'église est dans « l'état, ou l'état dans l'église; si les catholiques « doivent obéir à un roi hérétique; si la puissance « qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-« Christ en terre est légitime. » On parla des libertés de l'église gallicane et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlements de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

Le roi se fait instruire.

L'archevêque de Bourges appuyoit toujours sur les espérances que Henri donnoit de se convertir, et il apportoit en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondoit que cette

Ann. 1593.

ambassade étoit au nom des seigneurs catholiques et non du roi, et qu'il avoit trop souvent amusé le peuple par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'étoit réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que ne donner, comme il avoit fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'étoit fournir toujours des raisons aux malintentionnés, et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi; qu'il falloit enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidents de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer. Plusieurs de ceux-ci non seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de temps, avancèrent beaucoup son instruction.

On le déclare de sa part aux ligueurs, et il leur offre une trêve.

Les choses étant à ce point, les députés catholiques se rendirent à Surenne, le seize mai. Les ligueurs recommencèrent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'appor-

tera plus de délais à sa conversion ; que, dès à présent, il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnoître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi comme base de l'accommodement, qui seroit nul si ce préalable n'avoit pas lieu dans un terme convenu. Ann. 1593.

« Notre monarque, ajoutoit l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec « l'église se fasse par l'autorité du pape : mais, « comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome « fait craindre des délais qui ne peuvent être que « dangereux, le roi croit pouvoir achever cet ou- « vrage, sans préjudicier aux droits du saint-siége, « déterminé, comme il est, à rendre ensuite au « souverain pontife les témoignages de respect et « de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les « embarras de la guerre ne retardent l'exécution « d'un si louable dessein, Sa Majesté offre une tréve « générale de trois mois, quoique la tréve suspende « ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle « se flatte de donner la paix à son peuple dans cet « intervalle, pendant lequel on recueillera tranquil- « lement les fruits de la terre; ce qui ne pourroit « arriver si la guerre continuoit à dévaster la « France. »

Leur étonnement et leur embarras.

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'é-

Ann. 1593.

tonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots « qu'ils se réjouissoient « de ce que le roi de Navarre avoit formé le dessein « de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils « souhaitoient que sa résolution fût sincère, mais « que, n'ayant pas de pouvoir de leurs commettants « sur les propositions qui venoient d'être faites, ils « demandoient un délai pour consulter le légat, les « seigneurs de leur parti, et les états-généraux. »

Impression de l'offre de la trève sur le plus grand nombre.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surenne, avoient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent; mais le président Le Maître, qui étoit à la tête du parlement de Paris, l'avoit demandée secrétement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnoit, et sur-tout la tréve qu'il offroit, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus desirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris. Il la prit, et rendit, par cette conquête, la disette encore plus sensible dans la capitale.

Qui commence à pencher pour le roi.

Tout y étoit dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de

Mayenne, le duc de Guise et ses autres parents, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit ses intérêts à part, et se conduisoit par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeoient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisoient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimoient. Il paroissoit des écrits plaisants et sérieux, qui développoient les projets politiques des chefs, et les tournoient en ridicule. Le plus grand nombre commencèrent à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna; on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevoit contre un accommodement. Ann. 1593.

Les Espagnols persévèrent dans leurs mauvais desseins.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnoient pas leurs projets. Ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restoit encore dans les esprits, pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la desiroient sincèrement, ainsi que le légat et les François achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme; ou plutôt, les François ligueurs vouloient effectivement un roi catholique; mais les Espagnols tendoient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de long-temps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque

Ann. 1593.

inexplicable. On croit qu'il ne vouloit pas de nouveau roi, s'il ne l'étoit lui-même, et que s'il laissa si long-temps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où on étoit à son égard, et voir s'il ne pourroit pas faire pencher la balance de son côté. D'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système : conduite qui paroît plus conforme à son caractère indécis. Cependant, comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il étoit chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole, et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Ils proposent l'élection de l'infante.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trève générale, Feria Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection. Ils demandèrent audience à ce sujet, et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Feria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

Ils sont mal reçus.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on

n'auroit jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentiments françois, s'écria, transporté, « Qu'il commençoit à croire, à cette « heure, ce qu'il n'avoit jamais voulu regarder que « comme une imputation calomnieuse des hérétiques : savoir, que les Espagnols, sous prétexte de « religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur ambition ; que la loi salique, observée depuis douze « cents ans en France, ne permettoit à cet empire « d'autres maîtres que les mâles du sang royal ; et « que si les Espagnols s'obstinoient dans leurs pernicieux projets, ils auroient pour ennemis lui et « tous les catholiques de bonne foi (1). »

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs François n'en furent pas fâchés ; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empres-

(1) Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze étoit d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, récteur de l'université de Paris, grand-maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom, il mit ces paroles : *Utinam qui præit sacramento, antecedat martyrio !* Cependant un zèle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitants restèrent toujours fidèles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589 ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris, et leur ville fut peut-être la première de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son régne.

Ann. 1593.

sèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'ils demandoient. Le jurisconsulte Mendose y répéta dans un discours très long, très chargé de citations et de passages, ce que Feria avoit dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

Fin de la conférence de Surenne.

On étoit encore occupé de la conférence de Surenne qui traînoit en longueur. Les députés de la ligue manquèrent plusieurs séances, sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine; ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin; sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenoient à ne pas vouloir d'accord, que le pape n'eût prononcé: ceux-ci, en attendant, offroient toujours la conversion du roi, et une tréve générale.

Emeutes à Paris.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps que les expéditions du roi autour de Paris mettoient de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour, en foule, les députés de la ligue qui alloient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris. Mais les voyant revenir sans succès, et sachant que

c'étoient le légat et les Espagnols qui s'opposoient à la tréve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'Hôtel-de-Ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvoit entre deux feux, parceque le légat, homme violent et sans égards, menaçoit de quitter la ville, si on continuoit de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osoit espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au-dessus de six personnes. Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquoit plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendoient tous les desirs du prélat.

Ann. 1593.

Les Espagnols proposent de nouveau l'infante, mais plus adroitement.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avoient péché non seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II son père étoit de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, fils de l'empereur. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'étoit toujours annoncer clairement que la France alloit devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beau-

Ann. 1593.

coup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent « que, si on vouloit élire l'in« fante, le roi catholique nommeroit de son côté « un des seigneurs françois, compris ceux de la « maison de Lorraine, qui épouseroit l'infante, et « qu'ils partageroient le trône avec un droit égal. « Un mois après l'élection, ajoutoient-ils, il y aura « une forte armée sur la frontière; deux autres mois « après, un second corps de troupes, de l'argent, « des munitions, des biens et des honneurs pour « les chefs, enfin tous les avantages possibles à la « reconnoissance du plus riche monarque de la « chrétienté. »

Ils gagnent des partisans.

Une couronne, la main d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avoient envie de préférer, tenoient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce : Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable; le cardinal de Bourbon, qui offroit la jonction du tiers-parti; enfin le jeune duc de Guise, qui avoit pour lui le

nom de son père, du mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Ann. 1593.

Les royalistes s'en alarment.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue étoit développée de manière à détromper les plus prévenus. On y démontroit que la proposition de marier l'infante aux princes françois n'étoit faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et ainsi perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression; il vint outre cela au roi un secours beaucoup plus puissant auquel personne ne s'attendoit.

Arrêt du parlement en faveur de la loi Salique.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi le Clerc, qui traîna les chefs à la bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestoit; et quand elle voulut élever sa voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infame gibet, fermèrent la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avoit cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudroient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres téné-

Ann. 1593. breuses des étrangers. Les Espagnols tenoient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines, ils distribuoient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu par-tout où leurs bienfaiteurs les enverroient. Dans toutes les compagnies, il y avoit encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auroient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances, que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le vingt-huit juin, ce fameux arrêt par lequel « il « est enjoint à Jean Le Maître, président, accompa- « gné d'un nombre suffisant de conseillers, de se « retirer par-devers le lieutenant-général de la cou- « ronne, et là, en présence des princes et seigneurs « assemblés pour cet effet, de lui recommander « qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est re- « vêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres « afin que, sous prétexte de religion, on ne mette « pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, « et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou conven- « tion, tendant à transférer la couronne à quelque « prince ou princesse d'une autre nation; déclarant « au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, « nuls, contraires à la loi salique, et aux autres lois « fondamentales du royaume. »

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité, et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les privilèges du parlement. Il montra qu'il n'avoit pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, « loin de se trouver offensé, il devoit au « fond être très satisfait d'un arrêt qui le mettoit à « l'abri des sollicitations importunes, et qui l'em- « pêcheroit de faire quelques démarches indignes « de sa naissance et de son caractère. » Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avoit une secrète intelligence avec les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement. Ann. 1593.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connoissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion, avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Edouard Molé, qui faisoit les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain (1), *fort vertueusement* au duc de

(1) De Lezeau, vie de Marillac, chap. III, manuscrit de Sainte-Geneviève.

Ann. 1593.

Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, et mes moyens sont « à votre service ; mais je suis vrai François, et per« drai la vie et les biens devant que jamais être « autre. »

Les Espagnols reviennent à la charge, et proposent le mariage du duc de Guise.

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection, malgré tous les obstacles ils ne quittèrent point prise (1). On n'avoit pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur françois que Philippe nommeroit n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Mayenne crut que c'étoit encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandoient « que les états « donnassent le trône aux deux époux, sans par« tage *in solidum* ; que l'infante, épousant le duc de « Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa « dot, et que si le duc mouroit sans enfants mâles, « l'infante pût épouser un seigneur françois à son « choix. » Tous les partisans d'Espagne trouvoient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutoient pas qu'elles ne fussent acceptées par les États. Il arriva de là que pendant plusieurs jours le duc de

(1) De Thou, liv. CVIII. — Davila, liv. XIII.

Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul. Ann. 1593.

Objections de Mayenne.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompoient par l'appât d'un mariage qu'ils seroient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne croyez pas, ajouta-t-il, « que le duc de Lorraine et les autres princes de « notre maison consentent à une élection qui les « mettroit bientôt sous la domination de Philippe. « Vous allez voir les états protestants d'Allemagne, « l'Angleterre, et presque tous les François, se ré- « volter contre ce projet; et le moins qui puisse ar- « river, c'est que la guerre recommence avec plus « de fureur, et que la ligue se trouvant divisée, « vous succombiez victime de la politique espa- « gnole. »

Il propose des conditions dures.

Le jeune prince paroissoit écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevoit que l'espoir d'une couronne ne sortoit pas facilement de son cœur. Sa mère, la duchesse de Montpensier sa tante, tous les flatteurs dont il étoit environné, l'excitoient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussiroit pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord, en son nom et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe vouloit bien faire à son neveu. Ensuite il

Ann. 1593.

fit la loi en ces termes : « L'élection demeurera se-
« créte jusqu'à ce que le mariage soit consommé,
« et il ne sera même déclaré que quand je le voudrai.
« L'infante venant à mourir sans enfants mâles, le
« duc de Guise sera seul roi. Le duc de Guise mou-
« rant, l'infante ne pourra se remarier qu'à un
« prince lorrain, de l'avis des autres. Si elle n'a pas
« d'enfants, l'aîné des Guises succédera. Les seuls
« François seront nommés aux charges et dignités.
« On me donnera en toute souveraineté et à perpé-
« tuité, pour moi et mes enfants, les gouverne-
« ments de Bourgogne et de Champagne, mes biens
« héréditaires, la principauté de Joinville, Vitri,
« Saint-Dizier, une pension annuelle de cinquante
« mille écus, et dès à présent des assurances pour
« huit cent mille livres en plusieurs paiements. »

Ils accordent tout.

Mayenne croyoit que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, romproient avec éclat; mais, à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon étoit déja attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyoit pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les François, contre sa propre famille. Sa mère le conjuroit de faire régner son

petit-fils. La duchesse de Montpensier sa sœur le harceloit. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états le tira d'embarras. Ann. 1593.

Leur projet manqué.

Il s'étoit engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevoit aisément qu'il ne desiroit que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta « qu'il y auroit « de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'a- « voit point de troupes, et que Henri au contraire, « dont l'abjuration paroissoit immanquable, étoit à « la tête d'une bonne armée; qu'il falloit bien plutôt « accepter la trêve, dont on avoit le plus grand « besoin. » Ce raisonnement passe de bouche en bouche; le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disoit « que la situation des affaires ne permettoit « pas de procéder à l'élection; mais que les états n'y « renonçoient pas, et qu'ils le supplioient de faire « avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne « fût obligé de s'accommoder désavantageusement « avec l'ennemi. »

Ils font bonne contenance.

Les ministres espagnols répondirent aussi par

Ann. 1593.

écrit, d'un air désintéressé, que leur roi n'avoit travaillé que pour le bonheur de la France; qu'ils étoient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté, en élisant un roi dont la puissance auroit remédié à tous les maux ; qu'au reste ils seroient toujours également disposés à aider la sainte Union de leurs bons offices.

Satire Ménippée.

Un pareil dénouement, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont les auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne* ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli; et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression; et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Le roi se fait instruire.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiroient toujours aux peuples un desir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étoient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non seulement de ceux qui suivoient depuis long-temps son parti, mais même des

ligueurs (1). Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisoit tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution. Ann. 1593.

Il vouloit que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étoient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviéve (2). Les factieux l'épioient depuis long-temps, parceque ses dispositions à l'égard du roi leur étoient suspectes. En effet, c'étoit chez lui qu'avoient été tenues les assemblées où l'on avoit commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le veillèrent si bien, qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissoit avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèse-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire; et, fondé sur ses priviléges, il appela comme d'abus. Tout cela lui

Danger que court l'abbé de Sainte-Geneviéve.

(1) Mém. de la ligue, tome V.

(2) Leseau, manuscrit de Sainte-Geneviève.

Ann. 1593.

fut inutile. Le légat étoit déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étoient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Le légat et Mayenne veulent empêcher l'absolution du roi.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avoient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigeoient seulement que ce prince envoyât ensuite une ambassade solennelle au souverain pontife, pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation à l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denys, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avoit préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvoit donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion, sans causer du moins le trouble qu'il pourroit. Il fit donc publier un écrit qui portoit en substance « que Henri de Bourbon, soi-« disant roi de France et de Navarre, hérétique re-« laps, impénitent, chef, fauteur, défenseur pu-« blic des hérétiques, ne pouvoit être absous que « par le pape. En conséquence il annuloit tout ce « que feroient les prélats royalistes, et conjuroit les

« catholiques, par les entrailles de la miséricorde « de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. « Enfin il les avertissoit charitablement que, s'ils « n'avoient point égard à ses remontrances, ils en- « courroient les censures, et perdroient les titres, « bénéfices et dignités qu'ils possédoient dans l'é- « glise. » Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Ann. 1593.

Abjuration du roi.

Mais cette précaution n'empêcha pas que le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avoient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes, et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendoit à la porte, tenant dans sa main le livre des évangiles ouvert. « Qui êtes-vous? lui « dit l'archevêque, que demandez-vous? Je suis le « roi, répondit Henri; je demande à être reçu dans « le sein de l'église catholique. Le souhaitez-vous « sincèrement? reprit le prélat. Je le souhaite de « tout mon cœur, dit le roi »; et se mettant à genoux, il jura entre les mains de l'archevêque, de vivre et mourir dans le sein de l'église catholique apostolique et romaine, de la défendre envers et

Ann. 1593.

contre tous, au péril de sa propre vie, et protesta qu'il renonçoit dès à présent à toutes les hérésies qui lui étoient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *te Deum.* Le peuple transporté de joie, mêla au chant de cet hymne des cris redoublés de *vive le roi !* Pendant ce temps, Henri recevoit de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique que prononça l'archevêque de Bourges ; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

Rage des ligueurs.

En même temps que la ville de Saint-Denis s'édifioit de l'abjuration du roi, les ligueurs donnoient à Paris un spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs ne chargeassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méri. Il prétend prouver que la conversion du *Béarnois* n'est que feinte et hypocrisie, et que son abso-

lution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Ann. 1593.

Trève de trois mois.

Mais le peuple n'écoutoit plus qu'indifféremment ces déclamations. On avoit beau vouloir lui persuader qu'on ne devoit faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paroissoient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il étoit aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avoit, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avoit pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donneroit le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une trève qui devoit durer trois mois, à commencer le premier août.

Fin des états.

Le seul légat en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états qui duroient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il auroit voulu, le prélat romain souhaitoit du moins y faire recevoir le concile de Trente. On prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étoient censés finis, le légat entra. On lut

Ann. 1593.

devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remerciement aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

Avantages de la trêve.

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlements, aux gouverneurs et commandants des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trêve générale (1). Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, l'évêque du Mans, et le doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de La Clielle, chargé de préparer les voies et d'applanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août.

Il goûtoit depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trêve les faisoit jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si long-temps renfermés, les attiroit dans les campagnes voisines. Ils y rencontroient leurs parents et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassoit, on se félicitoit de cette réunion, quoique passagère, et on faisoit en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquoient pas de glisser dans les conversations l'é-

(1) Ambassades e du Perron et d'Ossat. — Mém. de Nevers, tome II.

loge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples; et quand la curiosité ou d'autres motifs attiroient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiroient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnoient leurs cœurs. Ainsi on voyoit dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent. Ann. 1593.

Mais ces espérances, à peine formées, furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barriere. Ce malheureux, sans autre motif connu que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avoient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains, que le scélérat fut arrêté lorsqu'il étoit prêt de commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on recherchât les complices. Attentat de Barrière.

La ligue, pour se soutenir, avoit désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissoit des divisions entre ceux même que les liens du sang auroient dû unir plus étroitement, parceque chacun tendant à ses intérêts, tournoit l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandants infidèles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui vouloit se faire une souveraineté du Lyonnois dont il étoit gouverneur. Le lieutenant-général le fit mettre en prison; Divisions entre les ligueurs.

Ann. 1593.

mais ce châtiment n'en imposa que foiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue, profitèrent de l'avantage de la tréve générale, pour entamer des paix particulières. Ainsi la guerre, qui avoit été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couroient les campagnes. On respiroit enfin, après tant de désastres; mais trois mois fixés pour la tréve s'écouloient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la desiroit ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Négociation de Rome.

Il espéroit avoir dans cet intervalle des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisoit alors une espéce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après les difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable (1). Députés de la ligue, agens des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissoient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publioient que sa conversion étoit feinte;

(1) De Thou, liv. CVIII. — Davila, liv. XIV. — *Rerum mirab.* In-4°, p. 261. — Du Perron, d'Ossat. — Mém. de la ligue, tome V.

Ann. 1593.

et les plus emportés disoient que « quand même « elle seroit sincère, le pape n'avoit pas droit de lui « en donner l'absolution. » Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul, pendant long-temps, à ces différents agresseurs. Il réfutoit, détruisoit leurs fausses nouvelles, répandoit à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissements sur la France.

Agent secret du roi en cette cour.

Les choses en étoient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il étoit porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandoit de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumoit. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Difficulté à le faire recevoir par le pape.

Séraphin avoit un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en réparties fines, qui le rendoient très agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissoit pas manquer; et, faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, « qu'il a reçu des lettres du

Ann. 1593.

« roi, » et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'étoit pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité, « qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. » L'auditeur insiste. Clément se met en colère; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenoit toujours à ses lettres: « Enfin, « lui dit-il, quand ce seroit le diable qui demanderoit à se convertir, votre sainteté ne pourroit le « refuser. » Egayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint père de donner audience au gentilhomme qui avoit apporté ces lettres. « Vo« tre sainteté, lui disoit l'auditeur, ne court aucun « risque de se compromettre. Elle peut le recevoir « comme un particulier qu'elle admet par bonté, et « avec qui elle s'entretient par occasion des affaires « de France. J'y penserai, » répondit le pape; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui feroit, et qu'il eut pleine confiance.

Il est admis.

La nuit suivante, un camerier du pape vient prendre La Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avoient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec

Ann. 1593.

des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Avis secrets donnés au roi.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat étoit très estimé du pape. Il avoit été jésuite; et, quoiqu'Espagnol de naissance, il se montra, pendant tout le cours de l'affaire, très favorable à Henri; dans cette première audience il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle, « que le roi étant retourné à l'hérésie, « après avoir été déja absous une fois, le pape ne « pouvoit plus écouter ses prières; » mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle, de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avoit qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriveroit au duc de Nevers, que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avoit au fond dessein que de l'éprouver.

Mauvais traitement fait à ses ambassadeurs.

Il ne falloit pas moins que ces assurances, pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avoit mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire « qu'il « ne le recevroit pas comme ambassadeur d'un roi « qu'il ne reconnoissoit pas. » On lui signifia qu'il ne lui seroit donné que dix jours pour rester dans Rome, et défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla tou-

Ann. 1594.

jours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion qu'on soutient une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisoit à n'avoir pas de quoi répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, riez, « monsieur, à présent. Le temps viendra que nous « verserons des larmes en abondance, et que les « cris des malheureux François perceront jusqu'à « vous. »

On les menace d'un affront, et ils se retirent.

Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui fut le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité alloit causer. Il ne demandoit qu'à convaincre les ligueurs en présence du souverain pontife; que le saint père prescrivît seulement au roi les conditions auxquelles il pourroit obtenir l'absolution, et Nevers offroit de laisser son fils en otage à Rome, jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes,

évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, travailloient de leur côté avec ardeur à applanir les difficultés; mais, comme ils étoient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendoient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avoient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devoient pas souffrir. Sur leur refus de comparoître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudroit mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux, sans que personne ose se présenter. Ann. 1594.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron, et d'un abbé (1). Comme le roi avoit fait précéder la sienne par La Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montotio. « Il portoit, dit l'arche- « vêque de Lyon, des vents pour en forger de nou- « velles tempêtes. » Ce n'étoit point là ce qu'avoient fait entendre au roi ceux qui s'intéressoient auprès Ambassade de la ligue.

(1) Matthieu, tome II, p. 56.

Ann. 1594.

de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avoit intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disoit le même archevêque, le duc de Mayenne faisoit bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, « et le cœur y étoit engagé plus que jamais. »

Inutile.

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences; le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différents prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit « qu'il falloit voir ce que feroit « l'Espagne; que la guerre de Hongrie, contre les « Turcs, lui coûtoit déja beaucoup. » Enfin, il se montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

Le roi pénètre les secrets d'Espagne.

Il ne venoit point au duc de réponse plus favorable d'Espagne (1). Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entroit plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avoient arrêté un homme chargé de dépê-

(1) Cayet, tome II, p. 726.

ches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'étoit pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et méconnu de visage à ceux avec qui il devoit traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres, et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il alloit obtenir une seconde audience, ceux qui veilloient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart à temps, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le prendre.

Ann. 1594.

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettoit toujours de secourir puissamment la ligue; mais on sentoit qu'il en vouloit au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que s'il le ménageoit, c'étoit moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avoit donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il tachât d'en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il pût, pour s'en servir à disputer le reste contre l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la tréve, donna

Sacre du roi,

Ann. 1594. une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortoit paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnaître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmoit tous les priviléges, et donnoit une amnistie générale; mais, en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitri, gouverneur de Meaux, avait, dès l'année dernière, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnoissance, et combla les habitants de bienfaits. Il vit, en peu de temps, rentrer sous son obéissance, Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroi, qui abandonna alors sincèrement la ligue. Reims, depuis long-temps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denis.

Dessein du roi sur Paris.

Le voisinage de Paris étoit choisi à dessein de mettre à profit les occasions (1). Il devoit nécessairement s'en présenter, dans l'état où étoient les choses. Les chefs ne savoient eux-mêmes s'il leur

(1) De Thou, liv. CIX — Davila, liv. XIV. — Mém. de la ligue, tome VI. — Cayet, tome II, p. 296.

convenoit de faire la guerre ou la paix; à plus forte raison le peuple étoit-il indécis. Le duc de Mayenne avoit encore demandé une polongation de la tréve, néanmoins, les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on étoit resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignoient le retour des calamités, murmuroient hautement. Ann. 1594.

Le parlement les appuyoit. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchoit aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avoit fait aimer, sa retraite, qu'on sentoit bien n'être pas volontaire, excita des plaintes. Mayenne change le gouverneur.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que quand il avoit été élevé à cette dignité, il avoit promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant récemment, seul et de son chef, il venoit de rejeter la tréve proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement étoit disposé à prendre une connoissance plus exacte de toutes les affaires. Mécontentement du parlement et du peuple.

Mayenne sentit que s'il laissoit commencer des procédures à ce sujet, c'en étoit fait de son auto- Mayenne se fortifie.

Ann. 1594.

rité : en conséquence de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il y avoit eu une sédition à craindre. Il n'eut pas même honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avoit presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés, parceque les Espagnols leur donnoient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étoient suspects, et, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattoit de trouver plus fidéle.

On lui donne des soupçons sur le nouveau gouverneur.

Celui-ci n'eut pas plutôt le gouvernement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Il entama le plus tôt qu'il put une négociation secréte avec des royalistes ses parents et amis, qu'il voyoit dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, découvrit cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venoit de recevoir, et le gouverneur ne manqua pas de le rassurer par des promesses qu'il n'étoit pas disposé à tenir.

Ann. 1594.

Madame de Nemours vouloit que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire sa condition meilleure ; mais, après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvoit se déterminer à tomber de si haut sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyoit d'ailleurs, qu'après les protestations publiques qu'il avoit faites, il ne pouvoit en honneur entrer en accommodement avec le roi, avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiroient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Mansfeld lui amenoit, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains ses parents, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Il ne sait pas profiter de ses avantages.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquoient le plus grand trouble. Non seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étoient engagés par de nouveaux serments à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'étoit faite contre sa volonté. Deux jours après, il con-

Il quitte Paris.

Ann. 1594

voqua les capitaines de quartiers, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur; et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfants; mais le lendemain, six mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Désespoir des factieux.

Il ne lui étoit pas difficile de s'arranger avec le roi; et il étoit bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudroit en échange de Paris. Son embarras ne venoit que des ligueurs. Il étoit question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étoient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendoit les prédicateurs séditieux déplorer leur foiblesse, regretter ces temps heureux où personne n'auroit osé sans risque élever la voix contre la sainte Union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Leurs menaces.

Plus les Seize et les Espagnols étoient foibles, plus ils affectoient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyoit marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces,

débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avoient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvoient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Adresse de Brissac.

Les gens de bien étoient consternés, et redoutoient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le dix-sept mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de sainte Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter, sans ralentir sa marche, alloit toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédicateurs et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il falloit sévir contre les factieux, il s'appuyoit de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il en mitigeoit l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Il sut aussi trouver habilement des prétextes pour diminuer la garnison espagnole, et mettre dans les postes importants les troupes dont il étoit sûr.

Réduction de Paris.

Enfin, tout étant disposé le soir du vingt et un

Ann. 1594. mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des Seize, ces places étoient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoroient, répète à ceux qui le savoient déja, tout le plan de l'entreprise; il assigne à chacun ses postes, et convient avec eux de ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde, afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étoient obligés de marquer au gouverneur, avoient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au dehors. Heureusement les troupes du roi ne se présentèrent qu'à quatre heures du matin, le vingt-deux mars, lorsque ces espions étoient retirés. Brissac les attendoit. Au premier signal, il va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à son ordre; les barrières tombent. Les soldats royalistes entrent en silence. Ils passent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister; il fut aussi-tôt enveloppé et détruit. Les autres disparoissent de-

vant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressources, se renferment timidement dans leurs maisons. Ann. 1594.

Tout étant assuré, Henri s'avance au milieu d'un gros corps de noblesse. Les cris de *Vive le roi!* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avoit plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais, et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public; et dès l'après-midi les boutiques étoient ouvertes; on travailloit dans Paris, comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Danger de l'entreprise.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se defendre de quelque inquiétude, en voyant de si près le péril de l'entreprise (1). Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si l'on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement, et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fut

(1) Mém. de Condé, tome VI, p. 184.

Ann. 1594.

mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disoit-il qu'*il auroit voulu racheter leur vie de son sang.*

Bonté du roi.

Dès le jour même il se regarda au milieu des Parisiens comme au milieu de ses enfants (1). Il étoit charmé de s'en voir pressé : *Laissez-les*, crioit-il à ceux qui vouloient écarter la foule assemblée autour de lui, *laissez-les ! ils sont affamés de voir un roi.* Si les ministres eussent voulu l'en croire, ils auroient souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattoit d'étouffer leur haine à force de bienfaits ; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer les duchesses de Nemours et de Montpensier de sa protection. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener, sous sa sauvegarde, Varade, recteur des jésuites, et Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, convaincus de complicité avec le malheureux Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre,

(1) Journal de Henri IV, tome II.

que Brissac lui avoit assurés dans son traité. Feria, et les autres ministres de Philippe s'en allèrent avec elle. Le roi fut les voir passer; et, lorsqu'ils défiloient devant lui, il leur dit en riant: « Recommandez-moi à votre maître; mais n'y revenez « plus. » Ann. 1594.

Soumission de tous les corps.

A peine quelques jours s'étoient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire ses soumissions au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvoient encore rester à quelques docteurs particuliers. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osoient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parloit de les punir, il répondoit: « Il faut attendre, « ils sont encore fâchés. » Le seul cardinal de Pellevé n'éprouva pas sa bonté; il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi étoit dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avoit pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps at-

Ann. 1594.

tribuent cette grande clémence du roi à politique; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger, soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avoit pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus dans ses sujets l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration occasionée par ses exploits.

La Bastille se rend; le parlement se réunit.

Il termina ce qui regardoit la capitale, en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendoient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étoient laissé entraîner par le torrent de la ligue. Mais ils ignoroient que, sous le voile de la rebellion, plusieurs avoient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposoit davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Edouard Molé, qui avait déja procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenoit une correspondance secréte avec ce magistrat, dont les avis dirigeoient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Edouard disposoit au dedans les esprits à la sou-

mission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier (1); il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zéle des autres; mais il voulut sur-tout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité; en exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avoit introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Ann. 1594.

Traités difficiles du roi avec ses sujets.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissants entre deux précipices également difficiles à éviter (2). Les réformés, le voyant devenu catholique, demandoient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avoient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne feroit point de graces à ses premiers favoris à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettoient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuroient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardoient comme devant être le prix de leur fidélité; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passoit pour hypocrite auprès du catholi-

(1) Cette même charge a passé sur la tête de cinq de ses descendants, qui ont exercé les plus hautes fonctions de la magistrature dans des temps difficiles, avec l'estime des rois et l'applaudissement des peuples.

(2) D'Aubigné, tome III, liv. III, p. 505.

Ann. 1594.

que jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire.

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions, où il étoit, pour ainsi dire, arraché de chaque côté, on juge que ce furent les moments les plus amers de sa vie (1). Elevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étoient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en étoit tout autrement du duc de Mayenne, qui aimoit à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il falloit agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disoit que le duc étoit un grand capitaine. « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours « cinq bonnes heures sur lui. »

Mayenne se jette dans de nouveaux embarras.

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très forte, où Mayenne avoit retiré une partie de sa famille et ses principaux effets (2). Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageoit le commandement, qu'il avoit été pour ainsi dire mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas.

Il y courut, sans le savoir, le danger de per-

(1) Pasquier, liv. X, lett. 30.
(2) De Thou, liv. CXI. — Davila, liv. XIV.

dre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, vouloient le faire arrêter. Leur avis étoit qu'on lui fît son procès, comme à un traître, qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'étoit toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher desir de ce prince. Cette proposition fut très débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols, que parce qu'ils avoient encore besoin de son nom et de son crédit, pour pénétrer et se soutenir en France. Ann. 1594.

Il auroit risqué bien davantage, si on avoit su que, dans une conférence qu'il s'étoit ménagée avec les princes lorrains ses parents, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, ils étoient convenus que les autres entameroient une négociation, à laquelle il accéderoit ensuite: de sorte que, pendant que Mayenne s'engageoit à l'archiduc, on faisoit des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisoient que se tromper les uns les autres; car, dans le même temps que les Espagnols donnoient leur armée à commander au duc, ils lui débauchoient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parents, auxquels ils faisoient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent non plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ann. 1594.

Le roi prend Laon.

Ces divisions sourdes n'empêchoient pas que tout n'allât de concert quand il étoit question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent long-temps le roi en échec; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison en se rendant obtint les honneurs de la guerre, et sûreté pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils sur-tout qui commandoit dans la ville malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

Mort de Givri.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide (1). C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parcequ'il savoit les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : *Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givri. Voilà tes vanités payées.*

La France presque entière se soumet au roi.

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée (2). Amiens, Château-Thierri, Beauvais,

(1) Pasquier, liv. X, lett. 1.

(2) Vie de Mornay, p. 329.

Cambrai, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui vouloit s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y étoit retiré, après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, qui apprit lui-même à reconnoître un maître. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères (1) : ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupoient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes. « Mais, disoit ce prince, il faut que la métairie ra- « chète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trêve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans sa charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avoit conférée. La Châtre et Bois- Ann. 1594.

(1) Catherine de Clèves, douairière de Guise, disoit à Henri IV : « Sire, nous ne conclurons jamais rien avec les trois commis- « saires que vous nous avez donnés pour traiter avec mon fils. « Le chancelier de Cheverni ne fait que hausser les épaules, sans « dire autres choses, sinon : *Il faut voir, il y faut penser*. Le duc « de Retz parle incessamment, sans que personne de la compa- « gnie, ni peut-être lui-même, entende ce qu'il veut dire. Votre « secrétaire-d'état, Beaulieu-Rusé, est toujours en furie, et ne « fait que nous menacer, et nous dire que *nous sommes encore « trop heureux que vous nous laissiez la vie*. » Mélanges historiques d'Amelot, tome I, p. 69.

Ann. 1594.

Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de Maréchaux de France, qu'ils tenoient du lieutenant général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisoit des bâtards, qui se feroient « légitimer un jour à ses dépens ».

Espérances du côté de Rome.

A ces succès, se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitements extérieurs que son attachement au roi lui avoit attirés. Il s'étoit vu menacer de l'inquisition. Le pape avoit dit publiquement « que c'étoit un mauvais cardinal. » Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il étoit rentré en graces; et, quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne vouloit pas entendre parler en faveur du roi, il l'avoit néanmoins écouté sans marque de mécontentement.

Il étoit public dans Rome, que, les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avoit répondu « que le feu étoit déja assez grand dans ce « malheureux royaume, sans l'allumer encore « davantage; et que le roi catholique, qui sollici« toit si fort le secours des foudres spirituelles, « devoit auparavant employer si bien les armes « temporelles, que les premières ne fussent pas « lancées sans effet. » Gondi rapporta aussi au roi,

que s'il vouloit gagner les bonnes graces du pape, il devoit retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, parceque Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenoit le plus proche héritier de la couronne. Ann. 1594.

Mécontentement des réformés.

Cette précaution s'arrangeoit avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avoient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement l'écho de ses docteurs, se regardoit comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensoient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourroit se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendoit dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendoit; et si les requêtes qu'il présentoit à la cour ne marquoient pas précisément ce but, le roi ne l'ignoroit pas. Ainsi sa prudence devoit avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelque nom illustre, dont ils auroient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le

Ann. 1594.

monarque avoit faite lui-même de ce que pouvoit un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Attentat de Jean Châtel.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençoit à jouir du calme après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à une habitude infâme, dont il sentoit toute l'horreur, avoit souvent des remords que la complaisance dans son vice rendoit toujours infructueux. Il venoit de finir des études brillantes au collége des jésuites qui lui montroient de l'amitié comme à un sujet d'espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'en accusa aucun d'être complice de son crime ; mais il dit « qu'il « avoit souvent entendu soutenir au collége qu'il « étoit permis de tuer le roi, parceque c'étoit un « tyran, et que le pape ne le reconnoissoit pas ; « que ce sentiment étoit celui de la société en gé- « néral; qu'effrayé par la crainte des feux éternels, « dont ses directeurs le menaçoient à cause de sa « persévérance dans son malheureux penchant, « il avoit résolu d'assassiner le roi ; espérant que « s'il devoit être condamné à huit degrés de tour-

« ments, il les feroit réduire à quatre par une ac- Ann. 1595.
« tion si utile à l'église. »

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi le vingt-sept décembre, et lui donna un coup qui devoit porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissoit pour embrasser un seigneur qu'on lui présentoit, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris, et condamné au supplice des criminels de lése-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

Expulsion des jésuites.

On attribua une si étonnante fermeté aux leçons de ses maîtres. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux (1). Sur ce délit et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le huit janvier. « Voilà, « dit le journaliste de Henri IV, comme un simple « huissier avec sa baguette exécuta ce jour ce que « quatre bataillons n'eussent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Falloit-il que les jésuites, dit-il douloureusement,

(1) Journal de Henri IV, t. II.

Ann. 1595.

res des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiroient.

Combat de Fontaine-Françoise.

Henri, dont on marchandoit, pour ainsi dire, la couronne, n'étoit pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur; mais sitôt qu'il sut que le connétable de Castille s'avançoit avec le duc de Mayenne vers la Bourgogne, à la tête d'une forte armée, il courut défendre sa frontière. Là se donna le combat de Fontaine-Françoise, rencontre périlleuse, dans laquelle le roi, s'exposant témérairement, courut de grands risques; aussi écrivit-il à sa sœur : « Peu s'en est « fallu que vous n'ayez été mon héritière. » Il en eut tout l'avantage.

Réglements de police, de finance et de guerre.

Les ennemis, contents de cet essai, ne passèrent pas plus avant. Ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon, et de parcourir quelques provinces où il rétablit l'ordre et la tranquillité. Comme dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payoient que ce qui leur étoit arraché par les contributions; comme il n'y avoit de régle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisoient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir

tête à celles des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affoiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Ann. 1595.

Mort du maréchal d'Aumont.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, François d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisoit la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, pleuré comme le père des soldats.

Proscription du duc d'Aumale.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus long-temps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en étoit gouverneur. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Le duc de Mayenne obtient une surséance.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Françoise, que les affaires de la ligue étoient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendoient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnoître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grace, et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter et entière sur-

Ann. 1595.

séance, jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Le pape bien disposé pour le roi.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattoit que l'absolution du roi ne pouvoit pas être long-temps différée (1). Dans cette espérance, d'Ossat entretenoit toujours la négociation à Rome, avec du Perron qui lui avoit été adjoint. Clément VIII, qui observoit en secret la conduite du roi, s'en montroit toujours plus satisfait. Il ne craignoit que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvoient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. « Que « dit-on à Rome des troubles de France, lui demanda le pontife? On dit, répond froidement Olivier, « que Clément VII, par sa vivacité, a perdu l'Angleterre; et que Clément VIII, par sa lenteur, « perdra la France. »

Il prend l'avis du consistoire.

Cette menace, formidable pour un pape qui aimoit la religion, lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais, en effet, pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation

(1) De Thou, liv. CXIII. — Davila, liv. XIV. — D'Ossat et du Perron.

du roi ; il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphoit, persuadé qu'il l'emporteroit dans un scrutin public, parce-qu'il avoit gagné la plus grande partie des cardinaux ; mais le saint père, plus habile, déclara que la matière étoit assez importante pour la discuter plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là le pape se rendoit maître des suffrages, soit parceque les opinants intimidés n'oseroient pas le contredire, soit parcequ'il se promettoit de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudroit de leurs avis.

Ann. 1595.

Il sonde le roi d'Espagne.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite (1). Comme le cardinal Tolet étoit Espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France : bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de

(1) Mém. de l'abbé Arnaud, seconde part. p. 76.

Ann. 1595.

rien, il tient consistoire; et malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut de donner l'absolution.

Et prononce l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisoit dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se régloient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le premier septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui étoit assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitents publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitoit le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et, s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où on chanta le *Te Deum*.

A quelles conditions.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi, fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape vouloient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques paroles qu

auroient fait entendre que Bourbon n'étoit censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs françois furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeoit la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en seroit publié que ce qui s'accordoit avec nos maximes. Ils se rendirent fort faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appeloient par dérision *la gaulade*. Mais au fond, cette cérémonie n'est qu'un reste de la pénitence publique, dont on auroit pu épargner la confusion aux représentants d'un si grand roi. Ann. 1595.

Les conditions de l'absolution étoient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisoit promettre au roi, « qu'il ne nommeroit aux bénéfices « que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il « protégeroit le clergé, qu'il révoqueroit les libéra- « lités faites aux dépens de l'église, qu'il ratifieroit « tous ses engagements entre les mains du légat qui « seroit envoyé en France, et qu'il notifieroit publi- « quement à tous les princes catholiques sa résolu- « tion de vivre et de mourir dans leur religion. » Le pape imposa aussi des obligations personnelles; comme « de réciter des prières marquées, d'enten- « dre la messe tous les jours, de bâtir des monastè- « res des deux sexes, en différentes provinces, « d'approcher, du moins quatre fois l'an, des sacre-

Ann. 1595.

« ments de pénitence et d'eucharistie » ; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites.

Acommodement du duc de Mayenne.

Le duc de Mayenne n'avoit plus le moindre prétexte d'éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il desiroit ardemment de finir (1). Le président Jeannin y travailloit auprès du roi; mais il se rencontroit des obstacles qui se seroient aisément aplanis, si le duc avoit pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassoient le plus, étoit la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitoit que l'édit déclarât innocents, lui, les princes et les princesses de sa maison, si nettement qu'ils n'en pussent jamais être recherchés; mais il desiroit aussi que cet article fût couché de manière qu'on ne pût induire des termes qu'ils avoient eu besoin de grace et d'abolition.

Edit de Folembrai.

Le duc demandoit, de plus, à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef de parti. On auroit pu lui refuser cet avantage; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvoit à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitoit pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avoit jamais été méchant. On savoit que, s'il eût

(1) De Thou, liv. CXV. — Davila, liv. XV.

Ann. 1595.

moins aimé sa patrie, il auroit pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paroissoit revenir sincèrement, lorsqu'il pouvoit peut-être encore donner quelque embarras, en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur-général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les piéces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur « ce qu'il a paru au roi, par l'inspection des piéces, « que les princes et princesses qui ont fait la guerre « contre lui n'ont eu aucune part à ce crime : vu « même qu'ils s'en sont justifiés par serment, il in- « terdit à ses cours de parlement toutes poursuites « à cet égard. »

Le roi traita très favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothéques à cet égard, et reconnut que lui et les autres n'avoient pris les armes que par un motif de religion. Il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, traités, pactes ou conventions faits avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne seroit point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin, il assigna un terme, pendant lequel il seroit libre aux princes lorrains et aux

Ann. 1595.

autres seigneurs françois de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Difficultés pour l'enregistrement.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II, et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeoit des personnes violemment soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les graces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordoit, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Retour de plusieurs seigneurs à leur devoir.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Le duc de Nemours vint à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'étoit le même qui, après avoir été capucin, changea son froc contre une cuirasse pour le service de la ligue. Le roi le fit maréchal de France. Il entra dans l'ordre de Malte, et reprit ensuite l'habit de capucin, qu'il porta jusqu'à la mort.

Assemblées et mécontentement des réformés.

Le reste de cette année, plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étoient ceux qui se contentoient d'être confirmés dans leurs gouvernements ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyoient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui

avoient versé leur sang pour le roi; eux à qui il devoit sa couronne, « le moins, disoient-ils, qu'il pût « leur accorder, c'étoit, comme aux ligueurs, des « gouvernements, des honneurs, des dédommage- « ments, enfin des places de sûreté, où ils pussent « exercer leur religion sans aucune dépendance du « clergé romain. » Ann. 1595.

Ces discours avoient été souvent répétés dès l'année dernière, dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignoient qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, qu'il pourvoiroit à leurs intérêts, le roi les renvoyoit maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'étoit pas si favorable qu'on le disoit. Ils demandoient donc une nouvelle déclaration, qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume; qui assignât des fonds et des revenus sûrs à leurs ministres; qu'on les admît sans distinction aux charges publiques; et que, dans tous les tribunaux, on nommât autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finance et de police ne lui permettoient pas encore de les satisfaire.

Arrivée du légat en France.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année, ne les

Ann. 1595.

calma pas (1). Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grace, qu'ils jalousoient toujours, il leur sembloit que le roi se décidoit trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Il ne pouvoit pas mieux choisir. C'étoit l'opposé du fougueux Philippe Séga : doux, modéré, conciliateur, connoissant les bornes du vrai zéle, et les montrant aux catholiques qui vouloient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Absolution de la princesse de Condé.

Ce prélat reçut l'abjuration de Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé. Elle avoit été chargée, à la mort de son mari, qu'on soupçonna n'être point naturelle. Mais elle obtint deux absolutions; l'une du pape, pour l'hérésie, l'autre du parlement, pour le crime, ou plutôt une déclaration d'innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondements de la paix avec l'Espagne, qui entroit aussi dans sa maison.

Progrès des Espagnols en France.

Il voyoit de près quel besoin en avoit la France. Elle ne se soutenoit que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avoient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais. Cette conquête

(1) De Thou, liv. CXVI. — Davila, liv. XV.

fit ouvrir les yeux aux Anglois et aux Hollandois, que la France pressoit de former une alliance offensive et défensive, dont la conclusion tiroit en longueur. Ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Ann. 1595.

L'armée du roi trop foible.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa foiblesse (1). Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il auroit sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne.

Par la défection des réformés.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes. Ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée a Loudun; assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes pour rédiger l'édit qu'ils sollicitoient. Ils se séparèrent à la vérité; mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvoit le roi.

Desseins des chefs.

Cette espèce de rebellion sourde n'étoit pas le dépit passager d'une troupe mécontente, elle avoit son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le

De Thou, liv. CXVII. — Davila, liv. XV.

Ann 1596. roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déja trop susceptibles, et éveilloient le zèle des peuples, afin de pouvoir le montrer à la cour comme un épouvantail, quand ils voudroient lui arracher des graces.

Peut-être, à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donneroient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seroient les premiers magistats. Henri IV le craignoit; mais instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des graces et l'unique ressource contre les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'on leur auroit accordés. Pour cela il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Contraires aux vrais intérêts du parti.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas

Ann. 1596.

dans la composition qu'il voudroit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, très embarrassé en Bretagne, où le duc de Mercœur se soutenoit avec éclat, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devoit craindre de leurs efforts, s'il ne les contentoit pas.

Assemblée des notables à Rouen.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devoit pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais (1). Afin de n'être plus obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquoient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume de tous les ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui doit toucher le cœur de tous les Français, par les sentiments paternels qu'elle exprime. « Je ne vous ai « point appelés, dit-il, comme faisoient mes prédé« cesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. « Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, « pour les croire, pour les suivre, bref, pour me « mettre en tutèle entre vos mains : envie qui ne

(1) Mém. de la ligue, tome VI, p. 464.

Ann. 1597.

« prend guère aux rois, aux barbes grises, aux vic« torieux; mais la violente amour que je porte à « mes sujets me fait trouver tout aisé et honora« ble. »

Résultat de l'assemblée.

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portoit déja des marques de vieillesse (1). Ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandoit la cause : « C'est, disoit-il, le vent de mes « adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des réglements sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeoit. Les financiers furent recherchés et taxés. Le clergé fournit une grosse somme. Plusieurs personnes de bonne volonté firent au roi des avances. Avec ces secours il se trouva en fonds pour la guerre.

Surprise d'Amiens.

Mais Henri, ordinairement si actif, se laissa cette année prévenir par les ennemis. On lui reproche que, trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oublioit auprès d'elle le soin de son royaume, et qu'il lui sacrifioit souvent des moments décisifs pour l'avancement des affaires. On savoit qu'il en avoit plusieurs enfants. Il la menoit par-tout avec la pompe d'une reine, ce qui excitoit de grands murmures. Pendant qu'il languissoit ainsi dans les bras du repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour.

(1) De Thou, liv. CXVIII. — Davila, liv. XV.

Paris est consterné, et croit déja voir l'ennemi à ses portes. Le roi montre au contraire une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez « faire le roi de France, il est temps de faire le roi « de Navarre. » Il monte à cheval, convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut rassembler sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens. Ann. 1597.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres françois et espagnols, qui s'étoient connus pendant la ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondements de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

Reprise par le roi.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois ligueurs : mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes (1). Cependant sur la représentation de la mauvaise réputation qu'ils alloient se faire auprès de tous les bons François, s'ils abandonnoient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes que

Il travaille à satisfaire les réformés.

(1) Vie de De Thou, tome XI, p. 189

Ann. 1597.

le roi appliqua à une autre destination, parcequ'elles arrivèrent trop tard.

Difficultés qui se rencontrent.

Il étoit temps que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvoient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât sans retour tous les objets de discussion. C'est à quoi travailloient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent longtemps sans avancer, parcequ'ils n'avoient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il falloit consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodements particuliers, avoient une dépendance réciproque; de manière que, l'une arrêtée, toutes les autres demeuroient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

Le roi soumet la Bretagne et apaise tous les troubles.

Henri aplanit bien des difficultés, en se montrant en force aux mécontents les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passoit, les chefs venoient de loin et de près faire leur cour et reconnoître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de graces (1). Le duc de Mercœur, qui avoit si long-temps fait le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des con-

(1) De Thou, liv. CXX. — Davila, liv. XV.

ditions meilleures qu'il n'espéroit, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre la fille du duc, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfants. Ce traité occasiona de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, par des écrits publics, qu'il sacrifioit le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille. Ann. 1598.

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes (1). Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols vouloient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il aimoit mieux soutenir une guerre éternelle, que de rien laisser démembrer de son royaume, et le traité fut signé sur ce plan dans la ville de Vervins. Henri dicta ses conditions au duc de Savoie, qui avoit voulu profiter des troubles de France pour s'agrandir. Il imposa la loi aux gouverneurs et commandants, qui, s'érigeant en tyrans dans les provinces, y perpétuoient les malheurs de la guerre.

Paix générale, dite de *Vervins*.

Enfin, étant à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, de Thou et Colignon, qui y travailloient

Edit de Nantes.

(1) Vie de De Thou, p. 489.

Ann. 1598.

depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément (1). Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avoit obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite pleine de douceur méritoit des ménagements. Il ne fut enregistré que l'année suivante et ne passa point sans difficultés.

Ses articles.

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paroît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions (2). C'est comme un code général qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. « Le roi accorde aux réformés un exercice public, « mais seulement dans des lieux marqués, et à con- « dition que, dans ces lieux mêmes, les catholiques « exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est « pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi « prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'é- « glise romaine; de ne point travailler les jours de « fêtes, de payer les dîmes, de remplir les devoirs « extérieurs de paroissiens; il leur est défendu, sous

(1) Vie de De Thou, p. 489.

(2) De Thou, liv. CXXII. — Davila, liv. XV.

« de grièves peines, de troubler les cérémonies ec- « clésiastiques par aucune irrévérence, soit de pa- « roles, soit d'actions. Ann. 1599.

« D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la reli- « gion prétendue réformée jouissent de tous les « droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et « malades, soient reçus dans les hôpitaux comme « les catholiques; que les riches puissent être admis « à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y « ait dans chaque parlement une chambre, qu'on « appela depuis *la chambre de l'édit*, composée d'un « égal nombre de juges catholiques et calvinistes, « pour leur rendre justice. Enfin, le roi accorde des « priviléges, fixe des appointements à leurs minis- « tres, donne à leurs églises la liberté d'élire des dé- « putés, qui formeront des assemblées générales en « temps et lieux marqués, sous son bon plaisir, et « sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet « aussi de lever tous les ans une somme sur eux- « mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des « brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'é- « dit, ni dans les articles particuliers, Henri IV per- « mit aux réformés de garder, pour huit ans, quel- « ques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes « les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur comp- « ter tous les ans quatre-vingt mille écus, pour l'en- « tretien des garnisons. »

Commissaires envoyés pour l'exécution.

Quelque soin qu'eussent apporté les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvénients, les in-

Ann. 1599.

térêts étoient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas une infinité de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différents d'autorité et à l'amiable. Il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des partis, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens, employés adroitement, on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruits d'un zéle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Chute totale de la ligue, et sort des ligueurs.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester, et s'étonner de ce qu'on avoit pu être si long-temps les instruments des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritoient pas de grace, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avoient trahi leur patrie. Il est à remarquer que, contre l'ordinaire de ces crises d'état, celle de la ligue n'enrichit et n'illustra personne.

(1) Guy Patin, parlant, en 1670, des fureurs de la ligue, par comparaison avec ce qu'on en pensoit de son temps, dit que *le monde étoit bien débêté.*

On ne trouvera aucune famille qui doive son éclat ou son opulence à nos guerres de religion : plusieurs au contraire datent leur décadence de cette époque, parceque les ancêtres, reconnus remuants et brouillons, quoique bons catholiques, ont été insensiblement éloignés des places, privés de la faveur du prince, et forcés de se retirer dans les campagnes, où leurs descendants oubliés ont longtemps porté la peine du fanatisme de leurs pères. Ann. 1599.

Etat de la religion prétendue réformée.

Après trente-neuf ans de guerres, à compter depuis la conspiration d'Amboise, en 1560, jusqu'à cette année 1599; après tant de ruines, de pillages, de meurtres, d'incendies, la France, sous un monarque triomphant, étoit encore ce qu'elle avoit été sous des princes foibles et impuissants; un royaume divisé, qui voyoit dans son sein une religion différente de la dominante, publiquement exercée, des chefs de parti accrédités, une caisse commune, des citadelles indépendantes du roi, des assemblées politiques permises, et comme une république autorisée au milieu d'un état purement monarchique (1).

Si l'on n'avoit pu abattre le calvinisme, lorsqu'encore foible il ne se soutenoit qu'à l'abri des tolérances passagères, combien dut-on moins espérer de le détruire, quand il lui fut permis de s'éten-

(1) Le Fèvre, Actes des églises réformées.

Ann. 1599. dre, sous la garantie d'une loi solennellement promulguée? Cependant la cour réussit à l'extirper entièrement, par deux moyens jusqu'alors employés sans succès, la négociation et les armes, mais en y mettant plus d'art et de temps. Toutes les fois que le royaume se vit inquiété par des troubles domestiques ou des guerres étrangères, on ménagea les réformés, jusqu'à leur accorder au-delà de leurs espérances. Quand au contraire les craintes disparoissoient, on les resserroit dans des bornes toujours plus étroites. Ce système, pendant quatre-vingt-cinq ans, a enfin amené la révocation de l'édit de Nantes, sans émeute considérable et sans révolution.

L'histoire de ce long espace de temps présente presque toujours les mêmes scènes. Il suffira d'en donner un sommaire qui fera connoître ce qu'étoit la religion prétendue réformée dans ses jours de triomphe, et les droits que Louis XIII et Louis XIV lui ôtèrent, jusqu'au moment où ce dernier l'anéantit entièrement.

Les jours de triomphe de la religion prétendue réformée sont ceux dans lesquels, émule de la catholique, elle eut un culte, des temples, une hiérarchie, des écoles publiques, des revenus fixes, des forces pour protéger ses établissements, favoriser ses progrès et faire respecter ses décisions. Cet état florissant dura dans tout son lustre depuis la promulgation de l'édit de Nantes, en 1599, jus-

qu'à la paix qui suivit la prise de la Rochelle, en 1629; il déclina ensuite. La cour retira ses faveurs. Elle restreignit les privilèges, gêna la liberté, et enfin la supprima entièrement, par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Ann. 1599.

Dogmes des calvinistes.

Il y eut en France, au commencement de la réforme, quelque diversité d'opinions; mais elles cessèrent sitôt que Calvin parut. Sa doctrine fut généralement embrassée, et a toujours continué d'être la dominante. Comme les autres nouveaux évangélistes, Calvin établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure. Voici son raisonnement: « L'autorité de l'église n'est qu'un témoignage humain « qui peut tromper. Il faut par conséquent que le « Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de « l'église par un témoignage intérieur. Il faut que « le même esprit qui a parlé par les prophètes entre « dans nos cœurs, pour nous assurer que les pro-« phètes n'ont dit que ce que Dieu a révélé. » Par là le témoignage des pères, la tradition, les décisions des conciles, deviennent inutiles, et, comme l'a dit un de nos poëtes,

Tout calviniste est pape, une Bible à la main.

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui est pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier: « Il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la

Ann. 1599. « concupiscence, établit sa justification exclusive« ment sur les mérites de Jésus-Christ, sans que les « œuvres de l'homme y aient aucune part, et ne lui « donne d'autre certitude de son salut que la con« viction intérieure de sa foi. De là l'inutilité de la « pénitence, qu'il rejette comme sacrement, mais « dont il souffre néanmoins les actes, comme pro« pres à rendre le chrétien plus attentif à ses de« voirs. L'homme étant justifié dans ses œuvres, il « s'ensuit que ni la contrition, ni la confession, ni « la satisfaction, ne sont nécessaires ; non plus que « les indulgences et le purgatoire, qu'il traite l'un « et l'autre d'institutions humaines, imaginées par « l'avarice des prêtres catholiques.

« Calvin rejette le culte des images, qu'il pré« tend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sa« crements des catholiques, il n'en retient que deux, « le baptême et la cène. Il avoue néanmoins qu'on « trouve dans l'Écriture-Sainte des traces des cinq « autres, mais comme simples cérémonies. Sa défi« nition du sacrement est adaptée à son opinion sur « la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut « qu'à la foi, il ne regarde les sacrements comme « des moyens de salut qu'autant qu'ils contri« buent à faire naître la foi ou à la fortifier, et non « comme effaçant les péchés.

« Quant à son sentiment sur l'eucharistie, il est « plus aisé de l'entendre par comparaison qu'abso« lument. Calvin croit que dans l'eucharistie nous

« mangeons réellement le corps de Jésus-Christ; Ann. 1599.
« mais il ne le croit ni ni au pain, comme Luther,
« ni existant sous les apparences du pain et du vin,
« par la transsubstantiation, comme les catholiques.
« Quand nous recevons les symboles eucharisti-
« ques, dit-il, la chair de J. C. s'unit à nous, ou plutôt
« nous sommes unis à la chair de J. C. comme à
« son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la
« lettre de l'Écriture, proscrit les cérémonies dans
« l'administration de ces deux sacrements, ainsi
« que dans les autres actes de la religion, et rejette
« la messe, qu'il appelle une sacrilége invention
« des papistes. »

« Enfin, selon Calvin, l'église romaine ayant en-
« seigné l'erreur et corrompu le culte, il a fallu
« s'en séparer. Jusqu'au moment de cette sépara-
« tion, il s'est trouvé dans tous les siècles des per-
« sonnes qui gardoient précieusement le dépôt de la
« foi, et qui conservoient l'usage légitime des sacre-
« ments. Par ces hommes, que les Romains regar-
« doient comme hérétiques, tels que les Vaudois et
« autres, les ministres de la nouvelle religion re-
« montent jusqu'aux apôtres sans interruption de
« succession et sans soumission aux papes ni aux
« évêques, dont le pouvoir dans l'église est une ty-
« rannie abominable. »

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que, dans ce plan de religion, il y a pour les savants et pour ceux

Ann. 1599. qui ne le sont pas. Les premiers y trouvèrent ce qui flatte ordinairement les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problèmes à résoudre, des questions à approfondir, sur-tout une grande indépendance et une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique. Ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacremens, sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, dans laquelle, pour surcroît d'avantages, les ministres n'étoient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Leur culte. Le culte imaginé par Calvin étoit aussi très propre à lui faire des prosélytes. « Il avoit retranché « les fêtes des saints, les pélerinages, les confré« ries, et toutes les dévotions journalières et locales. « Les jeûnes étoient aussi fort rares, mais très sé« vères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à« dire de cessation de travail, excepté le dimanche. « Les baptêmes et les mariages, quoique faits dans « les temples, ne ressembloient qu'à des cérémo« nies civiles. Les obsèques s'y faisoient aussi, mais « sans croix ni luminaires. Enfin, dans cette reli« gion, tout consistoit à se rassembler les diman« ches, au son de la trompette, dans de vastes « salles, qui, n'ayant ni tableaux, ni statues, ni « autels fixes, paroissoient plutôt des lieux profanes « que des églises. Là on entendoit des sermons, on

Ann. 1599.

« chantoit des psaumes, et, à des jours marqués, « on célébroit la liturgie nommée la cène. Les mi- « nistres, couverts pour tous ornements sacerdo- « taux d'une simarre noire, approchante de nos ro- « bes de palais, faisoient des prières autour d'une « table longue, chargée de pain et de vin, qu'ils « bénissoient, en prononçant les paroles de Jésus- « Christ. Chacun venoit ensuite recevoir avec res- « pect les espèces eucharistiques, sans obligation « préalable de confesser ses péchés aux ministres, « ou de les expier par pénitence.

Hiérarchie.

« Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit « arbitre et maître du sacerdoce. Les places de mi- « nistres, qui sont comme nos prêtres habitués, « celles des pasteurs, qui remplacent nos curés, se « donnoient par le suffrage des anciens de chaque « église, après un sévère examen sur l'Écriture- « Sainte et les langues latine, grecque et hébraïque. « Cette nomination leur tenoit lieu de consécration « et de puissance d'ordre. Leurs revenus étoient « assignés sur les anciens biens du clergé catholi- « que, dans les endroits où on avoit pu s'en empa- « rer. Ils étoient aussi fondés sur la générosité des « fidèles, chez lesquels on faisoit des collectes, qui « servoient encore à la construction, à l'entretien « des temples, et au soulagement des pauvres.

« Des pasteurs de la principale église aux autres « pasteurs, de ceux-ci aux ministres, il n'y avoit « aucun degré de juridiction, aucune primatie d'au-

Ann. 1599.

« torité, mais seulement d'honneur. Tout le pou-« voir consistoit dans l'assemblée des anciens de « chaque église, nommée *consistoire*, présidé par le « pasteur, qu'on appeloit *modérateur*, accompagné « de ses ministres, mais qui n'avoient que leur « voix, comme les anciens laïcs. Du consistoire, les « affaires se portoient au *synode provincial*, com-« posé des députés de chaque consistoire, et de là « au *synode national*. Ces synodes ne pouvoient se « tenir qu'avec une permission expresse du roi, qui « y envoyoit des commissaires.

Assemblées.

« Les assemblées, tant particulières que géné-« rales, ne devoient traiter que des matières de « foi, de morale ou de discipline, sans se mêler « d'affaires civiles ou politiques. Elles avoient droit « d'examiner s'il ne se glissoit pas des erreurs de « dogme, et de les réprimer, de veiller sur les « mœurs, d'excommunier et de chasser du prêche « les libertins incorrigibles, d'appliquer les minis-« tres au service de tel ou tel temple, et de les rap-« peler; enfin de régler l'emploi des deniers pro-« venant des revenus fixes ou des aumônes.

« Le droit de collecte rendit ces assemblées plus « importantes que ne le permettoit leur première « institution. Les chefs du parti, toujours avides « d'argent, ne trouvoient pas de meilleurs moyens « pour se satisfaire que de s'adresser aux églises. « Comme il étoit naturel que ceux qui payoient sus-« sent à quoi on destinoit leur contribution, les

17ᵉ siècle.

« pasteurs et les ministres étoient chargés de représenter les besoins réels ou supposés. On ne manquoit pas de les discuter; et ainsi les consistoires « et les synodes devenoient des assemblées politiques. On statuoit sur la levée des troupes et l'augmentation des fortifications, les remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les trêves, les ruptures, et tout ce qui regardoit la paix et la guerre. « Ces assemblées eurent des agents à la cour, et établirent entre elles une correspondance qui, de « toutes les églises éparses dans l'étendue du royaume, forma comme un seul corps, ou plutôt un « colosse d'autant plus redoutable, que le zèle de « la religion, ce ressort si puissant, en dirigeoit « tous les mouvements. »

Conduite de Henri IV avec les prétendus réformés.

Nous avons remarqué que Henri IV éprouva lui-même les inconvénients d'une pareille confédération (1). Lorsque Amiens avoit été surpris par les Espagnols, en 1597, ce monarque vit les ennemis à la veille de piller la Normandie, et de courir jusqu'aux portes de Paris, s'il n'étoit puissamment secouru. Les réformés tenoient alors une assemblée générale à Saumur. Henri leur écrivit « de se contenter de ce qu'il leur avoit déja accordé, de remettre leurs demandes à un moment plus opportun, et de finir promptement leur assemblée; que « par cette déférence il jugeroit de leur attachement

(1) Recueil de Le Fèvre, p. 42.

17e siècle.

« à la patrie et à sa personne, et qu'il sauroit les en « récompenser. »

Ils répondirent « qu'ils étoient fâchés de la perte « qu'il venoit de faire, d'autant plus que les délais « qu'on apportoit à les satisfaire leur ôtoient les « moyens de marquer leur affection à sa majesté et « à son état. » Henri insista. Il les exhorta, « par « la charité qu'ils devoient avoir pour leur patrie, « de penser, avant toutes choses, à repousser l'en- « nemi. Si je ne puis, disoit-il, vous accorder à pré- « sent toutes vos demandes, je le ferai dans une « autre occasion, avec plus de facilité, quand on « aura vu que vous vous êtes signalés dans une si « notable conjoncture, pour la conservation de l'é- « tat. » A ces instances, ils dirent froidement, pour toute réponse, « qu'ils étoient prêts à aller sacri- « fier leurs vies aux pieds de sa majesté, lorsqu'ils « auroient reçu satisfaction de leurs demandes, « qu'ils estimoient justes. » Le roi se relâcha; mais ils ne furent pas encore contents; de sorte qu'il leur écrivit, « qu'il avoit été fort surpris de recevoir « des plaintes, lorsqu'il attendoit un remerciement, « vu le mauvais état de ses affaires. » Rebuté de cette obstination, Henri ne les pressa plus, et reprit Amiens sans eux.

Le reste de son règne se passa à lutter ainsi contre les prétentions des réformés, à prendre garde qu'ils n'abusassent de ses graces, et qu'ils

n'outrassent ses priviléges. Sans cesse il eut à se précautionner contre le zèle amer des ministres, contre les demandes captieuses des grands, et les ombrages des catholiques. Il n'étoit occupé qu'à donner et à reprendre, et à tenir la balance tellement égale entre les deux partis, qu'ils n'eussent pas le moindre prétexte plausible de renouveler les anciens troubles. 17e siècle.

On sait que, quand Henri IV mourut, il étoit à la veille d'exécuter une grande entreprise, dont on n'a jamais pénétré le secret. Il est à présumer qu'entre les motifs qui le déterminèrent, un des principaux étoit d'occuper les François dans une guerre étrangère, qui leur fît perdre le goût des dissentions domestiques. Tout se disposoit pour l'accomplissement de ce projet. Catholiques et réformés venoient à l'envi grossir les troupes d'un roi capitaine et soldat. Il avoit amassé de grands trésors à la Bastille : de sorte que le peuple voyoit sans inquiétude les apprêts d'une expédition dont l'habileté du monarque garantissoit le succès, en même temps que son économie et sa prévoyance faisoient espérer que jamais ses lauriers ne seroient mouillés des larmes de ses sujets. Dans ce moment de triomphe, presque à l'instant de son départ, Henri IV est frappé du coup mortel, et tombe sous le couteau du fanatisme. Plus d'un siècle et demi qui s'est écoulé depuis cet attentat n'en diminue

17[e] siècle.

pas l'horreur aux yeux des François, et c'est toujours avec un nouvel attendrissement qu'on se rappelle les vertus et la mort funeste du grand Henri.

Conduite de Louis XIII.

Louis XIII, montant sur le trône en 1610, confirma les priviléges donnés par son père aux réformés (1). Pendant les dissentions, tant de sa minorité que du commencement de sa majorité, les calvinistes se virent recherchés, tantôt par la cour, tantôt par les mécontents, et profitèrent des circonstances pour se faire accorder de nouveaux droits.

Ils étoient alors conduits par Henri, duc de Rohan, homme de tête et de main, puissamment secondé par Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, son frère: tous deux aidés de l'enthousiasme qu'inspiroit aux peuples l'exemple de Catherine leur mère, et d'Anne de Rohan leur sœur (2). Ces quatre personnes soutinrent long-temps la fortune chancelante des réformés. Dans un temps plus favorable, la profonde politique de Rohan et son habileté dans les armes, l'intrépidité de Soubise, le zèle de leur mère et de leur sœur, auroient été capables de causer une révolution; mais lorsqu'ils parurent, on commençoit déja à se lasser de se tourmenter. Si on

(1) Mém. de Rohan.

(2) Outre ces trois enfants, Catherine eut encore une fille nommée Catherine, comme sa mère. Ce fut elle qui, vivement sollicitée par Henri IV, lui fit cette réponse : « Je suis trop pau- « vre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être « votre maîtresse. »

prenoit brusquement les armes, par un reste de ferveur, la moindre satisfaction suffisoit pour les faire quitter. Quand les princes du sang et les grands seigneurs se mettoient autrefois à la tête des calvinistes, c'étoit comme défenseurs de leur religion; maintenant ils ne se joignoient à eux que parcequ'ils étoient mécontents du ministère, et sitôt qu'ils en avoient obtenu ce qu'ils demandoient, ils abandonnoient leurs auxiliaires. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des seigneurs sincèrement attachés au calvinisme; mais, amollis par les promesses de la cour, et par les sollicitations de leurs familles, ils n'avoient plus la même hardiesse et la même fermeté. 17e siècle.

Plusieurs d'entre eux ou étoient pensionnaires secrets du roi, ou en attendoient des graces, dont l'espérance leur lioit souvent la langue et les bras. Il n'y avoit plus ni liberté dans les assemblées, ni confiance réciproque. Les projets les mieux concertés manquoient, ou par défaut de secret, ou parcequ'on se traversoit mutuellement, tantôt par mauvaise volonté, tantôt faute de s'entendre. Les levées se trouvoient retardées, les deniers divertis ou mal appliqués; on fatiguoit inutilement le soldat; on dissipoit les provisions; de sorte que, quand, au moment d'exécuter un projet, on comptoit trouver troupes, argent et munitions, tout manquoit, et l'entreprise échouoit d'elle-même. Il est surprenant que, malgré ces obstacles, les réformés aient pu soutenir une guerre presque continuelle, comme ils firent depuis 1612 jusqu'à

17e siècle.

1626, et même obtenir, pendant cet intervalle, trois paix qui n'étoient pas désavantageuses ; mais enfin la dernière guerre les épuisa, et les pertes qu'ils y firent leur donnèrent le coup mortel.

Le duc de Rohan, prévoyant cet événement, avoit ménagé au parti le secours de l'Angleterre. Cette couronne arma en faveur des réformés, quand le cardinal de Richelieu attaqua la Rochelle; mais les efforts des Anglois furent inutiles. La Rochelle, bloquée par terre et par mer, réduite aux dernières extrémités de la faim, se rendit en 1628. Rohan se soutint encore quelque temps ; mais enfin il fut obligé de céder à son tour. Par la paix de 1629, le roi retira aux réformés toutes les places de sûreté, et par conséquent le droit d'avoir des troupes. On donna une amnistie générale au duc de Rohan, à Soubise son frère, et à tous ceux qui avoient pris les armes. Rohan quitta le royaume, sous prétexte de goût pour les voyages. Il alla à Venise, où le sénat le fit généralissime de ses troupes. Il se rapprocha de sa patrie, quand les animosités furent assoupies, négocia, combattit, fut blessé, et mourut au service de la France.

Soubise abjura sa patrie, et passa le reste de sa vie en Angleterre. Leur mère et leur sœur, qui, par dépit de ce qu'à leur avis on se rendoit trop tôt, n'avoient pas voulu être comprises dans la capitulation de la Rochelle, où elles s'étoient renfermées pendant le siége, furent d'abord traitées en prison-

nières, et ensuite relâchées. Elles vécurent depuis en personnes privées. Ce fut le seul châtiment de tous ceux qui avoient paru avec éclat dans les derniers troubles. On ne les molesta pas quand ils se tinrent tranquilles. Seulement leur conduite étoit soigneusement éclairée, mais sans que leur liberté en souffrît. Il paroît que la politique du ministre de Louis XIII fut de ménager ceux qu'il avoit poussés d'abord, et que, content d'un si grand succès, il crut ne pouvoir pas oser tout ce qu'il pouvoit.

17e siècle.

Conduite de Louis XIV.

Le conseil de Louis XIV pensa différemment (1). A la vérité, ce prince, en montant sur le trône, en 1643, confirma les priviléges des réformés; mais on y mit d'abord toutes les restrictions que Louis XIII y avoit apportées. Ensuite, en partant de ce point, Louis XIV alla beaucoup plus loin, par des degrés insensibles, par des graces et des coups de vigueur plus ou moins précipités, qui, sans bruit et sans éclat, amenèrent la dernière catastrophe.

Tout ce que la cour put imaginer pour faire des prosélytes à la religion catholique fut employé: faveurs aux nouveaux convertis, exemption de taille, tutéle, contributions et sujétions de toute espèce; surséances pour le paiement des dettes, affranchissement même du droit paternel, et permission de se marier sans le consentement des pa-

(1) Recueil de Le Fèvre.

17e siècle

rents calvinistes; préférences pour l'admission aux charges et aux emplois dans la robe, la finance et le commerce, et jusqu'aux grades militaires.

A ces priviléges pour les nouveaux convertis, succédèrent les exclusions pour ceux qui persistoient. On se contenta d'abord de défendre qu'ils fussent admis à aucunes fonctions publiques fructueuses, ou simplement honorables, municipales, judiciaires, doctrinales, et même mécaniques. Ensuite on ordonna à ceux qui avoient été admis auparavant d'y renoncer. Ainsi ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau; et il ne leur fut plus permis d'être sergents, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison juges et avocats, et les chambres de l'édit furent supprimées. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celles des princes et de toute la famille royale. On retrancha non seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfants opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse, et les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin il ne leur fut plus permis de pratiquer publiquement la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même d'exercer l'état de sages-femmes.

C'étoit peu d'inquiéter le troupeau, si on ne frappoit les pasteurs; mais le temps n'étoit pas en-

core venu de les proscrire. On se contenta de les gêner dans leurs personnes et dans leurs fonctions. Le ministère fut interdit aux étrangers. On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, d'appeler leur religion *réformée*, sans ajouter le mot *prétendue*; de faire corps, et d'aller, en cette qualité, saluer et haranguer les personnes de distinction; d'avoir dans les temples des bancs élevés pour les magistrats de leur religion, de les orner de tapis aux armes du roi ou de la ville, et de leur faire cortége en entrant dans le temple, ou en sortant. Il ne leur fut plus permis de faire le prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu, sous prétexte d'annexe; d'exercer hors des temples, et plus de trois ans dans le même endroit; d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchassent de se convertir; de visiter les prisons; de rien laisser échapper dans leurs sermons contre la religion catholique, et de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterrements avec un éclat qui pût attirer de la considération à leur ministère.

17e siècle.

Quant aux consistoires et aux synodes, la cour diminua leur pouvoir, en les rendant moins fréquents, en y envoyant des commissaires fermes, se faisant instruire des délibérations, et interdisant la connoissance de certaines affaires. Elle sapa encore

17e siècle.

mieux leur autorité en ôtant à ces assemblées la collecte, le maniement, l'application des deniers, et en transférant aux hôpitaux catholiques les legs ou donations qui se faisoient aux consistoires. Pour l'autre branche de crédit que donnent les sciences, elle fut aussi retranchée, autant qu'il se peut, par la défense à leurs maîtres d'enseigner les langues, la philosophie et la théologie, par la destruction de plusieurs écoles fameuses, entre autres du collége de Sedan, où les belles-lettres fleurirent longtemps, et d'où sortirent des savants célèbres.

Assujettis dans les villes à respecter les rites catholiques, à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fêtes, à saluer le S. Sacrement lorsqu'on le portoit aux malades, ou à se cacher, et à beaucoup d'autres pratiques qu'ils prétendoient blesser leur conscience, les calvinistes se réfugioient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettoient aux prêches de leurs châteaux: mais la cour les priva bientôt de cette ressource, en fixant le nombre et la qualité de ceux qui pouvoient être reçus à ces prêches, et en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir; ce qui menoit à interdire les ministres, à les chasser comme inutiles, et à abattre les temples. On en comptoit déja plus de sept cents détruits, par différentes raisons, avant la révocation de l'édit de Nantes.

Par ces ruines, on peut juger de l'édifice. Quelque bien ordonné qu'il fût, quelque solidement

qu'il eût été construit, tant de coups l'avoient ébranlé, et il ne subsistoit plus qu'à l'aide d'une foible étaie, que la politique de la cour n'avoit conservée que pour saper le reste avec plus de sûreté. Cet unique appui étoit l'édit de Nantes, dont le nom servoit à autoriser les restrictions faites aux priviléges des calvinistes, et les nouvelles lois qu'on leur imposoit. Il n'y eut presque aucun de ces réglements dont le préambule n'assurât qu'il étoit fait en interprétation de l'édit de Nantes. Mais sitôt que le moment de ne plus employer cette ruse fut venu, Louis XIV le révoqua, le 22 octobre 1685, par un autre édit enregistré le même jour, et composé de onze articles.

Le premier supprime tous les priviléges accordés aux prétendus réformés par Henri IV et Louis XIII. Le deuxième et le troisième interdisent l'exercice de leur religion par tout le royaume, sans exception. Le quatrième ordonne à tous les ministres de sortir de France sous quinzaine. Le cinquième et le sixième fixent des récompenses à ceux qui se convertiroient. Par le septième il leur est défendu de tenir des écoles, et enjoint, par le huitième, aux pères, mères, et tuteurs, de faire élever leurs enfants et leurs pupilles dans la religion catholique. Les neuvième et dixième promettent amnistie et restitution de leurs biens aux émigrants qui reviendroient sous quatre mois. Enfin, le onzième renouvelle la menace des peines afflictives déja prononcées

17ᵉ siècle.

cées contre les relaps, et permet aux calvinistes de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce, sans qu'on puisse les inquiéter sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblent pas pour l'exercer.

Cette dernière concession, qui accordoit une espèce de liberté de conscience, fut étrangement violée par le zèle outré de quelques personnes en place, qui occasiona les vexations auxquelles on donna le nom de *dragonnades*. Comme le roi, en envoyant son édit dans les provinces, recommandoit aux commandants, gouverneurs et intendants, la plus grande fermeté dans l'exécution, plusieurs se crurent autorisés à employer la violence, comme un moyen court, plus facile et peut-être plus efficace que l'instruction. Dans cette idée, ils faisoient accompagner les missionnaires par des soldats nommés *dragons*. Ceux-ci, sous prétexte de chercher les calvinistes pour les mener aux catéchismes et à la messe, se répandoient dans les maisons, s'y établissoient comme en pays ennemi, pilloient les meubles, consommoient les provisions, et se portoient souvent aux derniers excès d'indécence et de cruauté. Ces mauvais traitements persuadèrent aux réformés qu'on avoit résolu de les exterminer, et cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. On compte qu'il en sortit plus de deux cent mille.

La France gémit encore de la désertion de ses enfants. La perte qu'elle fit alors est certaine, au lieu que les guerres civiles et les autres maux qu'on a voulu prévenir pouvoient ne pas arriver. Cependant, à balancer les espérances par les craintes, tant de précautions employées inutilement pour cimenter la paix, tant de traités rompus, tant de calamités, suites funestes d'une division toujours existante, de quelque côté qu'en soit la faute, ou des catholiques trop intolérants, ou des réformés qui vouloient trop s'étendre, montrent bien que ces deux religions ne pouvoient subsister ensemble dans un royaume constitué comme la France, et excusent en quelque manière les ministres qui crurent expédient de sacrifier l'une à l'autre.

En comptant ceux qui seroient nés des proscrits, la France y a perdu plusieurs millions de citoyens; mais elle y a gagné plusieurs millions d'autres, que les hostilités, continuées encore quatre-vingts ans, auroient peut-être empêchés de naître. Nous aurions pu ne point exister, ou exister malheureux; et nous vivons. Nos arts ont été transportés chez les étrangers; mais nos compatriotes, transplantés au milieu d'eux, ont répandu, par leurs discours et leurs exemples, un goût que la vue muette de nos ouvrages n'auroit pu inspirer; et nos artistes établis chez eux, ne pouvant suffire à satisfaire cette passion du luxe qu'ils leur avoient communiquée, il

17e siècle.

a fallu recourir à la France, dont le commerce n'a souffert qu'en ce qu'il ne s'est pas augmenté à proportion des besoins suggérés à nos voisins.

Tout examiné au flambeau de la politique et de la saine raison, il résulte que ceux qui blâment sans restriction la révocation de l'édit de Nantes ressemblent à un homme qui, revenu en pleine santé, murmureroit contre les chirurgiens de ce qu'ils lui auroient coupé un bras gangréné, et cela sous prétexte que sa plaie se seroit peut-être guérie, et qu'il se serviroit encore de son bras. La douleur de l'opération est passée: ne condamnons pas trop sévèrement ceux qui ont cru devoir la faire pour notre sûreté. Regrettons nos frères, ces membres qu'on a été forcé de retrancher; et que la cicatrice de la plaie, encore sensible, nous donne de l'aversion pour toutes les contestations qui pourroient renouveler les mêmes malheurs.

Il y eut beaucoup de variations dans les édits qui suivirent la révocation. Les uns permettoient de sortir du royaume; d'autres le défendoient et l'accordoient de nouveau. Quelques uns statuoient des peines sévères contre les opiniâtres, et presque en même temps il en paroissoit qui accordoient des graces et donnoient des espérances. Il sembloit qu'on ne suivît ni régle ni système: cependant ou le moment fut habilement saisi, ou les mesures furent bien prises, puisqu'il n'y eut aucune émeute consi-

dérable. Les réformés cédèrent à l'autorité armée de la force, et cessèrent dans toutes les villes leurs assemblées religieuses. Ils ne se réunirent plus que dans des lieux sauvages, des bois épais, des grottes inaccessibles, où quelques ministres, échappés à la vigilance des magistrats, venoient administrer les sacremens, faire la cène, et exhorter leurs prosélytes à la persévérance. C'est ce qu'on a nommé les *assemblées du désert*. 17e siècle.

Elles se multiplièrent dans les provinces éloignées de la capitale, et sur-tout dans les endroits de ces provinces hors de la portée des villes. La guerre de 1689, pendant laquelle Louis XIV eut presque toute l'Europe contre lui, ralentit l'attention de la cour, soit qu'elle fût distraite par des objets plus importants, soit qu'elle appréhendât que trop de gêne ne portât les calvinistes à la révolte. Il parut alors dans les montagnes des Cévennes, limitrophes du Haut-Languedoc, des fanatiques connus sous le nom de *Camisards* (1). Endoctrinés par des ministres enthousiastes, ils s'imaginoient être inspirés, se croyoient prophètes, et autorisés par la

(1) On donne à cette dénomination trois étymologies : *Camisade*, parcequ'ils attaquoient brusquement ; *Camise*, qui se dit dans ce pays-là pour *chemise*, parcequ'ils en manquoient, et que c'étoit ce qu'ils pilloient le plus volontiers ; *Camis*, qui signifie grands chemins, parcequ'ils les infestoient.

17e siècle.

voix intérieure de l'esprit à prendre les armes pour la défense de leur religion. Ils déclarèrent la guerre, sur-tout au clergé. Comme c'étoient des paysans brutaux, il n'y a point de cruautés qu'ils ne se permirent contre les prêtres et les religieux. Ils en mutilèrent et massacrèrent un grand nombre. Ils pillèrent les abbayes, brûlèrent les églises, et renouvelèrent toutes les horreurs des premières guerres de religion. Les Anglois et les Hollandois leur fournirent des munitions, et firent passer dans le pays des officiers pour les discipliner. Après avoir été inutilement tenté de les retenir par des punitions exemplaires, Louis XIV envoya contre eux, en 1703 et en 1704, des troupes réglées, qui n'eurent que des succès médiocres; et enfin il les soumit plus par des graces que par des châtiments.

Depuis ce temps, les réformés sont restés tranquilles, et, quoique sollicités à plusieurs reprises par les ennemis de la France, ils n'ont pas cherché à s'affranchir de la gêne que la loi leur impose. Sans pasteurs, sans ministres avoués, ils vivent dans le sein de la France, non tolérés, mais comme ignorés; ils jouissent de tous les droits utiles de citoyens, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre civil. Quoique confondus dans la foule, l'œil du prince est ouvert sur eux, autant pour les garantir des fureurs du faux zèle, que pour les réprimer eux-

mêmes, s'ils s'écartoient. S'ils sont privés de grâces, exclus des honneurs, quiconque aussi les moleste en haine de leur religion encourt la disgrace du souverain, de Louis le Bien-Aimé, qui, père de tous ses sujets, veille indistinctement sur leur bonheur. 17e siècle.

FIN DU LIVRE HUITIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIERES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

X.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.